



Montréal :

et les jeunes dans ce
bouillon de culture ?





Montréal :

et les jeunes dans ce
bouillon de culture ?



Avis réalisé par le Conseil jeunesse de Montréal

Le présent avis, élaboré au printemps 2012 dans la neuvième année d'existence du Conseil jeunesse de Montréal, a été adopté par ses membres le 16 juillet 2012.

Membres du comité Avis

Jessy Thermil, représentante du comité,
Jonathan Lesage, Julie-Maude Normandin,
Christina Gyane, Michael Wiseman,
Jean-Claude Nguyen et Laurence Ménard

Membres du Conseil jeunesse de Montréal

Jonathan Lesage, président,
Michael Wiseman, vice-président,
Jessy Thermil, Julien Trépanier-Jobin,
Christina Lazarova, Jean-Claude Nguyen,
Christina Gyane, Valeria Akim,
Julie-Maude Normandin, Laurence Ménard, Kunze Li,
David Nelson, Félix Hébert, François Marquette
et Fabiola Anicette

COORDINATION

Martin Crépeau

RECHERCHE ET RÉDACTION

Josianne Poirier

RÉVISION LINGUISTIQUE

Louise-Andrée Lauzière

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUES

Les imprimés MF inc.

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèques et Archives Canada

© Conseil jeunesse de Montréal, 2012

ISBN 978-2-7647-1153-8 (version papier)
ISBN 978-2-7647-1154-5 (version électronique)

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 868-5809
Télécopieur : 514 868-5810
cjm@ville.montreal.qc.ca
www.cjmtl.com

Dans cette publication, le masculin englobe le féminin dans le seul but d'alléger le texte.

SOMMAIRE

Par le présent avis, le Conseil jeunesse de Montréal agit en conformité avec son mandat de conseiller le maire et les élus sur toutes les questions relatives aux jeunes et d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale.

Une réflexion pour la planification de l'Agenda 21 de la culture du Québec, à laquelle a participé le CjM en 2011, s'est tenue récemment. Le *Plan d'action 2007-2017 pour le développement culturel de Montréal* est présentement à mi-parcours de son échéancier et l'*Entente de développement culturel de Montréal* doit par ailleurs être renouvelée en 2013. Devant cette effervescence vis-à-vis du milieu culturel, il apparaît pertinent de se questionner pour savoir dans quelle mesure les actuelles politiques municipales dans le domaine culturel favorisent-elles l'épanouissement et la participation culturelle des jeunes Montréalaises et Montréalais, tant comme public que comme artistes? C'est ce qu'ont voulu clarifier les membres du CjM à travers le présent avis.

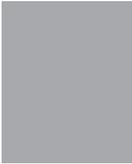
Pour répondre à ce questionnement, les principales politiques et interventions en matière culturelle ont été étudiées. Ainsi, la politique de développement culturel *Montréal, métropole culturelle* et les initiatives qui en découlent, la *Politique du patrimoine*, les politiques culturelles des arrondissements et les *Priorités jeunesse de la Ville de Montréal* ont été analysées en fonction de deux catégories de jeunes : les jeunes citoyens comme public ou comme consommateurs et les jeunes professionnels du milieu de la culture. L'évaluation de l'impact de ces politiques sur le comportement et la participation culturelle des jeunes a été effectuée à travers la consultation de l'étude récente de Culture Montréal *La participation culturelle des jeunes à Montréal* et la réalisation d'entrevues d'intervenants jeunesse et d'intervenants du milieu culturel.

Le CjM a pu constater que la Ville de Montréal soutient de nombreuses initiatives contribuant à l'épanouissement culturel des jeunes Montréalais. Toutefois, selon les secteurs, les initiatives qui s'adressent aux jeunes citoyens et aux jeunes professionnels du milieu de la culture sont inégalement promues. Divers freins à la participation ont été également relevés.

Devant ce constat, 14 recommandations ont été élaborées. Deux recommandations encouragent la formulation d'un engagement clair vis-à-vis des jeunes quant à l'accès aux arts, à la création pour les jeunes citoyens et au soutien aux jeunes professionnels du milieu de la culture, tant dans la prochaine politique de développement culturel de Montréal que dans celles de tous les arrondissements.

Sept recommandations traitant de la promotion et de la communication, des infrastructures et de l'accessibilité financière visent un impact sur la participation des jeunes citoyens consommateurs de culture. Les cinq dernières recommandations ont trait à la promotion, à la création et aux mesures d'appui aux artistes et travailleurs du milieu culturel.

Enfin, à titre de métropole culturelle, Montréal doit continuer d'agir pour renforcer la participation culturelle des jeunes. Dans cette optique, plusieurs pistes sont proposées pour contribuer à la réflexion en vue des prochains engagements et plans d'action de la Ville en matière de culture.



LISTE DES TABLEAUX

1. Moments clés de l'histoire des politiques culturelles au Québec	5
2. Les articles 19 et 20 de la <i>Charte montréalaise des droits et responsabilités</i>	6
3. Enjeux, positionnements souhaités et objectifs	7
4. Zone Homa.....	18

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. PRÉSENTATION DES NOTIONS.....	3
1.1 Définition de la culture	3
1.2 Définition de la médiation culturelle	3
1.3 Les jeunes, de qui parle-t-on?	4
1.4 Les politiques culturelles au Québec et à Montréal.....	5
1.4.1 Entre le provincial et le municipal	5
1.4.2 La Ville de Montréal.....	5
2. LES POLITIQUES CULTURELLES MUNICIPALES	7
2.1 <i>Montréal, métropole culturelle</i>	7
2.1.1 Présentation de la politique.....	7
2.1.2 Les jeunes citoyens	8
2.1.3 Les jeunes professionnels du milieu de la culture.....	9
2.2 Documents et actions découlant de la politique de développement culturel	10
2.2.1 Plan d'action 2007-2017 pour le développement culturel de Montréal	10
2.2.1.1 Actions pour les jeunes.....	10
2.2.2 Entente de développement culturel	11
2.2.2.1 Le soutien aux jeunes professionnels du milieu de la culture.....	11
2.2.2.2 La participation culturelle des jeunes citoyens.....	13
2.2.3 Cadre d'intervention en art public.....	13
2.2.3.1 L'art public et les artistes émergents	14
2.2.3.2 Diffusion et promotion	15
2.2.4 Plan d'action du réseau Accès culture.....	16
2.2.4.1 Consolider la place de la relève	17
2.2.4.2 L'accès des jeunes à la culture.....	18
2.2.5 Outiller la relève artistique montréalaise	20
2.2.5.1 Le Conseil des arts de Montréal	20
2.2.5.2 Le projet <i>Outiller la relève artistique montréalaise</i>	20
2.2.5.3 <i>La Mesure d'aide à la consolidation des organismes artistiques professionnels de la relève de Montréal</i>	21
2.2.5.4 <i>Soutien aux premières expériences de travail dans des fonctions liées au domaine artistique</i>	21
2.2.5.5 Artère	22
2.2.5.6 Autres initiatives.....	22
2.2.6 Plan stratégique du réseau des bibliothèques	22
2.2.6.1 Les espaces jeunesse	24
2.2.6.2 Communication et numérique	25
2.2.6.3 Autres bons coups	26
2.2.7 Montréal, ville UNESCO de design.....	26
2.2.8 Le loisir culturel.....	28
2.2.8.1 Inclusion et innovation	28
2.2.8.2 Formation pour la relève en loisir culturel.....	28

2.2.9	Les musées montréalais	29
2.2.9.1	La Société des directeurs des musées montréalais	29
2.2.9.2	À l'échelle individuelle	30
2.3	Les politiques culturelles des arrondissements	30
2.3.1	<i>LaSalle, au rythme de la culture</i>	31
2.3.2	<i>Politique culturelle de l'arrondissement de Montréal-Nord</i>	31
2.3.3	<i>Outremont, ville d'art et de culture</i>	32
2.3.4	<i>Politique culturelle de l'arrondissement du Sud-Ouest</i>	33
2.3.5	Les autres arrondissements	33
2.4	<i>La Politique du patrimoine</i>	34
2.4.1	Éléments concernant la jeunesse	34
2.5	<i>Les Priorités jeunesse de la Ville de Montréal</i>	36
2.5.1	Présentation	36
2.5.2	Dans les autres priorités	37
3.	LA PARTICIPATION CULTURELLE DES JEUNES	39
3.1	Présentation de l'étude de Culture Montréal sur la participation culturelle des jeunes à Montréal	39
3.2	Les intervenants des maisons de jeunes	39
3.3	L'offre culturelle et les jeunes	40
3.3.1	Les bibliothèques	40
3.3.2	Les musées	40
3.3.3	Les maisons de la culture	40
3.3.4	Les pratiques artistiques amateurs	41
3.4	Les barrières à la participation culturelle des jeunes	41
3.4.1	Le manque de ressources financières	41
3.4.2	Le manque de temps	43
3.4.3	L'éloignement des lieux de diffusion	43
4.	SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	45
	CONCLUSION	47
	BIBLIOGRAPHIE	49
	ANNEXE 1 : LISTE DES INTERVENANTS CONSULTÉS	53

INTRODUCTION

Montréal vit au rythme de la culture. Les festivals ponctuent son calendrier, de nombreux lieux de diffusion enrichissent son territoire et ses créateurs la font souvent briller à l'étranger. Que l'on pense à sa nomination comme ville UNESCO de design ou à l'aménagement du Quartier des spectacles, tout semble converger vers un même constat : Montréal s'affirme de plus en plus comme une métropole culturelle. Cet état des choses est dû à la vitalité de sa scène artistique et à l'audace de ses créateurs, établis et émergents. Il est également redevable aux nombreux organismes artistiques et culturels qui travaillent jour après jour pour produire des pièces de théâtre, des œuvres médiatiques et des numéros de cirque de haute qualité. Mais cette ébullition culturelle est également palpable chez le grand public. Depuis plusieurs années, des organismes comme Culture pour tous et Culture Montréal ont à cœur de faire de la culture un élément du quotidien des Montréalais. Cette volonté a été relayée par les décideurs publics. La culture est désormais prise en compte dans des domaines d'intervention aussi variés que l'aménagement urbain, le transport et l'économie.

Malgré cette image positive, reprise par plusieurs joueurs culturels importants et les médias, nous pouvons toutefois nous demander si l'accès à la culture est le même pour l'ensemble des Montréalais. En effet, il est de la responsabilité de la Ville de Montréal de favoriser le développement culturel. Dans l'objectif de créer et affermir l'idée de métropole culturelle, la Ville a dû développer plusieurs outils, équipements et instances, et mettre en place des politiques municipales. Ces dernières expriment la vision et les modalités d'action que se donne la Ville en ce qui a trait notamment à la participation culturelle de ses citoyens. Qu'en est-il donc à l'égard des jeunes ? Quelle vision ces politiques mettent-elles de l'avant quant à la participation culturelle des jeunes ? À quels modes d'action conduisent-elles ? Ces modes d'action répondent-ils réellement à l'épanouissement culturel des jeunes ?

Cet avis cherche à savoir dans quelle mesure les politiques municipales dans le domaine culturel favorisent l'épanouissement culturel des jeunes. Pour y répondre, nous nous intéresserons aux principales politiques et interventions de la Ville : la politique de développement culturel *Montréal, métropole culturelle* (Ville de Montréal, 2005b) et les initiatives qui en découlent, la *Politique du patrimoine* (Ville de Montréal, 2005c), les politiques culturelles en arrondissements et les *Priorités jeunesse de la Ville de Montréal 2007-2009* (Ville de Montréal, 2009). Étant présentement à mi-parcours de l'échéancier du *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle* (Ville de Montréal, 2007) et puisque l'Entente pour le développement culturel de Montréal doit être renouvelée en 2013 (Ville de Montréal et MCCCCF, 2009), l'occasion est bien choisie pour effectuer un bilan des actions accomplies à ce jour par la Ville de Montréal dans le domaine culturel. Ce bilan permettra d'évaluer le chemin parcouru et de déterminer si le tir doit être corrigé à certains endroits.

Rappelons-le, le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) a pour mandat de conseiller le maire et le comité exécutif, de façon régulière et continue, sur toutes les questions relatives aux jeunes de 12 à 30 ans. Il vise aussi à assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Composé de 15 membres provenant de toutes les parties de l'île, il s'acquitte de son mandat en produisant des avis, en réalisant des études, en organisant des événements et en produisant un rapport annuel. Les préoccupations en matière de culture sont inscrites dans son histoire depuis les tout premiers débuts. En 2003, année de sa création, le CjM a participé aux consultations sur le cadre, les principes directeurs et l'énoncé de politique culturelle (CjM, 2003). Près de dix ans plus tard, il est apparu pertinent de faire le point sur le chemin parcouru depuis.

1

PRÉSENTATION DES NOTIONS

1.1 | DÉFINITION DE LA CULTURE

Puisque la culture est au centre de l'exercice, il importe de se demander en premier lieu : qu'est-ce que la culture? En 1982, lors de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles, l'UNESCO a adopté une définition de la culture qui fait aujourd'hui consensus :

« [L]'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. » (UNESCO, 1982 : 1)

La *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles* mentionne également que c'est par la culture que « l'homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui le transcendent. » (UNESCO, 1982 : 1)

La culture permet aux collectivités d'affirmer leur identité, une identité qui s'est construite grâce aux expériences passées et aux « expériences du présent pour être transmise aux générations suivantes. » (MCCCF, 2011b : 9) La culture est un objet dynamique sur lequel tous peuvent intervenir et auquel tous sont invités à participer. D'ailleurs, l'article 27 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* stipule que « [t]oute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. »

Les arts et les lettres sont un élément essentiel de la culture, ils « nourrissent l'esprit critique, informent, interrogent les certitudes, donnent accès aux citoyennes et aux citoyens à une autre vision du monde et ouvrent des espaces d'expérimentation et de réflexion vers d'autres dimensions de l'inconscient et de l'indicible. » (MCCCF, 2011b : 8) La pratique artistique, qu'elle soit professionnelle ou amateur, permet aussi aux individus de s'exprimer, d'affirmer qui ils sont, de communiquer. La création permet de transmettre une vision du monde.

De plus, de nos jours, les arts et la culture sont de plus en plus perçus comme des éléments pouvant contribuer au secteur économique. En effet, l'économie du savoir, la créativité et l'innovation sont au cœur des stratégies de développement des villes contemporaines. Les arts et la culture sont également perçus comme des éléments de cohésion sociale, favorisant le dialogue interculturel et intergénérationnel. Enfin, ils peuvent contribuer à la réflexion sur l'aménagement du territoire et participer à l'émergence de meilleurs milieux de vie.

La culture est donc intégrée à l'histoire et à la vie des collectivités, en plus de favoriser le développement et l'émancipation individuelle. L'accès aux arts et à la culture est considéré comme un droit, il est du devoir des administrations publiques de mettre en place non seulement des infrastructures, mais des stratégies visant à améliorer l'accessibilité des arts et de la culture pour tous les citoyens.

1.2 | DÉFINITION DE LA MÉDIATION CULTURELLE

On réfère souvent à la notion de médiation culturelle lorsqu'il est question de l'initiation du grand public aux arts et à la culture. Mais de quoi s'agit-il exactement? Entendue de manière générale, la médiation culturelle :

« [...] vise à réduire l'écart entre l'art, les publics et les populations occasionné par les barrières culturelles (compétences, éducation), socioéconomiques (pauvreté), psychologiques, géographiques, linguistiques, ethnoculturelles, physiologiques (handicap), etc. Cette mise en relation des œuvres et des publics vise à aménager des conditions favorables à une appropriation et à une expérience signifiante pour les individus. » (Joli-Cœur, 2007 : 3)

La médiation culturelle vise plusieurs objectifs, mais ceux qui sont le plus souvent évoqués sont « la participation active des citoyens à la vie culturelle de leur communauté » et l'amélioration de « la fréquentation des lieux et équipements culturels. » (Jacob et Bélanger, 2009 : 5) Pour y parvenir, la médiation culturelle peut adopter une démarche :

- « - d'accompagnement : éducation artistique, complément pédagogique, etc.
- de participation directe à la création : art communautaire, pratique artistique amateur, etc.
- de mise en relation et de circulation : artiste en résidence dans la communauté, collaboration

entre les milieux culturel et socioéconomique, inclusion du citoyen dans les décisions culturelles, etc. »

(Quintas, *in* Fontan et Quintas, 2007 : 2)

Cette variété de démarches engage une diversité d'intervenants : les artistes professionnels, les intervenants du milieu de la culture et les publics, dont les caractéristiques sont aussi multiples. Dans certains cas, des artistes professionnels sont invités à présenter leur processus de création par l'entremise de discussions après un spectacle ou de conférences, plus ou moins formelles. Parfois, ils vont plutôt inviter le public à venir assister à leur processus de création, ou encore, ils vont carrément créer une œuvre avec le public. Dans d'autres cas, un médiateur culturel spécialisé peut prendre en charge la rencontre entre les œuvres et le public. Il lui revient alors « de donner du plaisir et des outils de lecture, de provoquer la découverte et l'envie d'en faire davantage, d'inviter à regarder le monde. » (Joli-Cœur, 2007 : 7)

La médiation culturelle dépasse la seule sphère de la culture pour s'inscrire dans des enjeux de citoyenneté, de démocratie et d'appartenance au milieu de vie. Elle contribue à restaurer le lien social en proposant des actions fondées sur la rencontre et l'échange. Dans cette perspective, la médiation culturelle appartient au domaine de « l'éducation informelle » puisque « [s]es visées sont à la fois éducative, récréative et civique » (Joli-Cœur, 2007 : 2).

La médiation culturelle est basée sur le principe de la rencontre. Elle ne présente pas d'interprétation unilatérale des œuvres. Au contraire, elle incite à la « diversité des lectures et des modes d'appropriation de l'œuvre » (Joli-Cœur, 2007 : 4). La médiation culturelle s'inscrit dans une volonté de rendre accessibles les arts et la culture à l'ensemble de la population. Elle vise à permettre à tous de participer de manière active à la vie de la collectivité, à donner des outils de compréhension et d'action, et à poursuivre le processus de démocratisation culturelle entamé depuis les années soixante au Québec.

1.3 | LES JEUNES, DE QUI PARLE-T-ON?

La jeunesse est une notion floue dont les paramètres, les âges qu'elle désigne, varient selon les auteurs et les champs de pratique considérés. S'il est généralement reconnu que le passage de l'enfance à l'adolescence a lieu lors de la transition entre l'école primaire et l'école secondaire, plus ou moins vers 12 ans, le moment de la sortie de la jeunesse

et de l'entrée dans l'âge adulte est plus difficile à cerner. Conformément au mandat du CjM, les jeunes âgés de 12 à 30 ans seront au centre de cet avis.

Afin de réaliser l'exercice de réflexion sur les politiques municipales et la participation culturelle des jeunes, le CjM a cerné deux catégories de jeunes dont les besoins et intérêts, bien qu'ils soient complémentaires, sont différents. Il s'agit des jeunes citoyens et des jeunes professionnels du milieu de la culture.

La catégorie des jeunes citoyens désigne de manière générale tous les jeunes Montréalais. Ce sont à la fois le jeune public, les étudiants, les jeunes défavorisés et les jeunes nouveaux arrivants. L'avis examinera la manière dont la Ville de Montréal favorise, pour les jeunes, l'accès à la culture et aux pratiques artistiques amateurs. Plus précisément, nous chercherons à savoir comment elle leur donne l'occasion d'assister à titre de spectateur à des manifestations artistiques et culturelles et comment elle leur donne l'occasion de participer de manière active à un processus de création.

La catégorie des jeunes professionnels du milieu de la culture, elle, comprend à la fois les artistes de la relève et les jeunes travailleurs du milieu culturel. Pour le projet *Outils la relève artistique montréalaise* (2011 : 5), les artistes de la relève sont « les artistes de moins de trente-cinq ans, en début de carrière, qui se consacrent essentiellement au développement de leur pratique et de l'avancement de l'art, et ce, dans un contexte professionnel ». Quant à eux, les jeunes professionnels du milieu de la culture œuvrent en arrière-scène ou encore occupent des postes au sein d'organismes culturels. Ils sont éclairagistes, critiques, commissaires, scénographes, preneurs de son, adjoints administratifs, etc. Au fil de cet avis, il sera observé ce que la Ville de Montréal met en place pour soutenir les jeunes professionnels du milieu de la culture, permettre la création et la diffusion d'œuvres d'artistes de la relève et accueillir une nouvelle génération de travailleurs culturels.

1.4 | LES POLITIQUES CULTURELLES AU QUÉBEC ET À MONTRÉAL

1.4.1 Entre le provincial et le municipal

Ce n'est qu'en 1992 qu'est formulée la première politique culturelle du Québec. La culture est alors présentée comme relevant des municipalités, tel que le démontre le troisième levier d'action de la politique :

- « 1. La modification du mandat du ministère de la Culture, désormais axé sur la coordination, le suivi et l'évaluation de l'application de cette politique
2. La mise en place du Conseil des arts et des lettres du Québec, consacrant l'autonomie du processus d'attribution de l'aide financière aux artistes et compagnies artistiques
3. La structuration d'un partenariat avec les municipalités dont l'instrument privilégié est l'entente de développement culturel »
(Gauthier et Roy-Valex, 2005 : 355)

À partir de ce moment, la culture est véritablement considérée comme un service de proximité et doit donc se rapprocher des citoyennes et citoyens. Les ententes de développement culturel (EDC) sont un des outils développés pour permettre aux municipalités de jouer leur nouveau rôle en matière de culture. Celles-ci existaient déjà dans les années 1980, mais en 1995, le ministère de la Culture et des Communications et l'Union des municipalités du Québec font paraître le guide *Pour un partenariat durable. L'entente de développement culturel entre les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications*.

Afin de bénéficier d'une EDC, une municipalité doit s'être dotée au préalable d'une politique culturelle et d'un plan d'action. La durée d'une entente peut varier de trois à cinq ans et son financement est assuré par les deux parties concernées. Les objectifs poursuivis par une EDC sont négociés par les deux partenaires. Ils doivent mener à la réalisation d'actions ou de projets « structurants, innovants, limités dans le temps et non récurrents ». En 1979, les premières EDC visaient la mise en valeur des arrondissements historiques du Vieux-Québec et du Vieux-Montréal. Encore aujourd'hui, Gauthier et Roy-Valex (2005 : 366) relèvent que « ce sont essentiellement des questions liées à l'urbanisme et au patrimoine bâti qui intéresseraient les municipalités, ces questions étant plus

Tableau 1

Moments clés de l'histoire des politiques culturelles au Québec

1961	Création du premier ministère des Affaires culturelles (MAC)
1992	Première politique culturelle du Québec
1992	Création du Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ)
1994	Création de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
1995	Parution du guide <i>Pour un partenariat durable. L'entente de développement culturel entre les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications</i>

près de leur champ traditionnel de compétences. » Montréal n'échappe pas à cette règle.

1.4.2 La Ville de Montréal

Depuis 2005, Montréal dispose de sa propre politique de développement culturel, *Montréal, métropole culturelle*. En 2007, elle s'est également dotée d'un plan d'action. Il faut toutefois mentionner que dans la nouvelle Ville de Montréal, la culture est une compétence d'arrondissement. La Ville centre dispose d'une Direction de la culture et du patrimoine, mais il revient aux arrondissements de prendre les décisions concernant la culture, les loisirs et le développement culturel (L.R.Q., chapitre C-11.4). Ainsi, les arrondissements sont responsables de gérer l'offre en loisir culturel et les bibliothèques sur leur territoire.

Pour sa part, le Conseil des arts de Montréal (CAM), existant depuis 1956, s'est vu confirmer en 2005 son autonomie juridique (L.R.Q., chapitre C-11.4). Le principe qui guide les relations de la Ville et du CAM est celui de « non-ingérence et non-indifférence ».

Enfin, soulignons que les articles 19 et 20 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* concernent spécifiquement la culture (Ville de Montréal, 2005a). La Charte a été adoptée la même année que la politique *Montréal, métropole culturelle* et leurs engagements en matière de culture sont complémentaires.

Tableau 2

Les articles 19 et 20 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*

ARTICLE 19 | Droits et responsabilités

Les citoyennes et les citoyens jouissent de droits culturels et participent, avec l'Administration municipale, à un effort collectif visant à assurer la jouissance de tels droits. Ils y contribuent en posant des gestes compatibles avec les engagements énoncés au présent chapitre.

ARTICLE 20 | Engagements

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leurs droits culturels, la Ville de Montréal s'engage à :

- a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent;
- b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation;
- c) promouvoir la création;
- d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles;
- e) favoriser le développement et promouvoir son réseau de bibliothèques comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance.

(Ville de Montréal, 2005a)



2

LES POLITIQUES CULTURELLES MUNICIPALES

2.1 | MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE

La politique de développement culturel *Montréal, métropole culturelle* est un élément essentiel de l'action de la Ville en matière de culture. Après l'avoir brièvement présentée, l'accent sera mis sur les éléments de cette politique qui concernent les 12 à 30 ans. Bien que ces éléments soient peu nombreux, ceux touchant soit les jeunes citoyens, soit les jeunes professionnels du milieu de la culture ont été distingués. À cette étape-ci, nous nous contenterons de relever ces éléments et de commenter brièvement certains des enjeux qui leur sont rattachés. Une analyse plus approfondie des domaines circonscrits suivra à la section 3.2 lors de l'étude des initiatives municipales ayant découlé de la politique.

2.1.1 Présentation de la politique

Adoptée en 2005, la politique *Montréal, métropole culturelle* (Ville de Montréal, 2005b) est le résultat d'un

processus entamé en 2002. Cette année-là, lors du Sommet de Montréal, les acteurs réunis ont en effet recommandé que la Ville se dote d'une politique culturelle afin qu'elle puisse s'affirmer comme une « métropole de création et d'innovation, ouverte sur le monde ». Dans cet objectif, un groupe-conseil, sous la présidence de M. Raymond Bachand, a été mis sur pied en 2003. Puis, en novembre 2004, la Ville a présenté sa première proposition de politique de développement culturel. En 2005, les intervenants du milieu culturel et les acteurs de la société civile ont été invités à donner leur avis sur cette proposition lors d'une vaste consultation publique. Le CjM avait d'ailleurs pris part à cette consultation (CjM, 2005).

La mission de la politique est « de contribuer à confirmer Montréal métropole culturelle d'envergure internationale. » Par son adoption, la Ville affirme ainsi « que la culture est l'un des propulseurs les plus cruciaux de son développement, de son dynamisme économique et de sa prospérité future » (Ville de Montréal, 2005b : 2). Trois grands enjeux sont au cœur de la politique culturelle : la démocratisation culturelle, le soutien aux arts et à la culture, et la qualité culturelle du cadre de vie. Ceux-ci se traduisent par une série d'objectifs qui sont présentés dans le tableau 3.

La politique *Montréal, métropole culturelle* comporte en tout 38 engagements. Bien entendu, ils concernent la culture, mais également son articulation avec d'autres domaines tels la diversité ethnoculturelle, l'économie, l'aménagement du territoire et le développement durable.

Enjeux	Positionnements souhaités	Objectifs – Montréal sera considérée comme une ville :
Démocratisation culturelle	Ville de savoir et de culture	<ul style="list-style-type: none"> - qui valorise l'accès au savoir et à la culture pour tous ses citoyens; - qui a entrepris un effort majeur pour mettre à niveau son réseau de bibliothèques publiques; - qui a adopté la médiation culturelle comme stratégie pour rendre concret son mandat d'accessibilité.
Soutien aux arts et à la culture	Métropole culturelle de création	<ul style="list-style-type: none"> - qui vise à assurer le développement et la pérennité de son capital créatif; - qui donne priorité à la création comme vecteur majeur de développement artistique et culturel; - qui assume le leadership de l'amélioration du financement des arts et de la culture sur son territoire.
Qualité culturelle du cadre de vie	Ville mise en valeur par la qualité de l'intervention culturelle	<ul style="list-style-type: none"> - qui considère qu'une préoccupation constante de qualité dans l'aménagement de son territoire constitue un geste culturel; - qui fait place à la culture dans ses stratégies et ses projets, sur tout son territoire; - qui a réalisé le projet du Quartier des spectacles de manière équilibrée et concertée.

2.1.2 Les jeunes citoyens

La première recension d'une préoccupation concernant les jeunes citoyens apparaît dans la section traitant du réseau des bibliothèques publiques. Parmi les cinq axes stratégiques fixés par le réseau, un vise à « [a]ugmenter le lectorat et la fréquentation des bibliothèques chez les 17 ans et moins » (Ville de Montréal, 2005b : 22). Aussi, de manière générale, l'engagement 7 sur le plan de rattrapage et de mise à niveau des bibliothèques ne pourra qu'avoir un effet positif sur la participation culturelle des jeunes citoyens puisque l'accessibilité à ces équipements de proximité sera augmentée.

L'engagement 10 cible les commissions scolaires comme des partenaires importants de l'accès des jeunes citoyens à la culture. L'engagement est assorti de préoccupations en lien avec la réussite scolaire :

« La Ville procédera à la révision avec les commissions scolaires de son territoire, de leurs avenues de collaboration, en vue d'optimiser les services culturels offerts aux jeunes dans les arrondissements et les écoles et, s'il y a lieu, de concevoir un plan visant à « raccrocher » certains jeunes à la vie de l'école et de leur communauté grâce, notamment, à des projets axés sur les arts et la culture. » (Ville de Montréal, 2005b : 26)

Les commissions scolaires sur l'île de Montréal sont au nombre de cinq¹. Elles constituent certainement un allié privilégié pour la Ville puisqu'elles desservent la grande majorité des jeunes Montréalais. Le travail effectué avec leur collaboration permet d'initier des jeunes de tous milieux socioéconomiques aux arts et à la culture, sans distinction. Nous reconnaissons également que la culture peut constituer un outil de choix pour intéresser les jeunes en difficulté à la vie de l'école. Toutefois, il est primordial de garder en tête que certains jeunes évoluent complètement à l'extérieur du réseau scolaire et que l'école ne doit donc pas constituer la passerelle unique qui lie les jeunes citoyens et la culture. De plus, il est important qu'à la sortie de l'école secondaire, le lien puisse être maintenu. Dans cet objectif, un réel travail d'initiation et de sensibilisation aux arts et à la culture, ce que certains nommeraient de la *médiation culturelle*, doit avoir été accompli. C'est une chose que de présenter une pièce de théâtre à des étudiants, ç'en est une autre de leur donner les outils pour apprécier ladite pièce. Tel que nous le verrons dans la section 4, les sorties culturelles effectuées dans le contexte scolaire sont encore bien souvent associées par les jeunes à un temps de contrainte et d'ennui.

Outre la possibilité de recourir à la culture pour intéresser les jeunes citoyens à la vie de l'école, la politique *Montréal, métropole culturelle* reconnaît aussi le potentiel de la culture pour intervenir auprès des jeunes citoyens :

« Ce n'est pas d'hier que les arts et la culture sont des éléments clés de l'intervention sociale dans les quartiers en difficulté, particulièrement auprès des jeunes, créant un climat de confiance, contribuant à l'estime de soi, favorisant l'expression de la créativité et encourageant le dialogue intergénérationnel. » (Ville de Montréal, 2005b : 28)

Cette affirmation est d'ailleurs corroborée par les résultats de l'étude de Culture Montréal sur la participation culturelle des jeunes à Montréal (Poirier *et al.*, 2012), ainsi que par nos rencontres avec des intervenants travaillant auprès des jeunes.

Dans la politique montréalaise, les musées sont aussi ciblés comme partenaires de premier plan par la Ville. Ils sont d'abord interpellés à l'engagement 13 :

« La Ville fera des musées montréalais des partenaires privilégiés de la mise en œuvre de l'ensemble de sa politique culturelle. Ce partenariat mettra l'accent sur la médiation culturelle auprès des Montréalais, en particulier les jeunes. » (Ville de Montréal, 2005b : 32)

Il va sans dire que la volonté d'aborder spécifiquement la question de la médiation culturelle répond aux appréhensions formulées pour l'engagement 10. Cependant, en plus de la médiation, l'accessibilité apparaît également comme un enjeu important afin de favoriser l'accès aux musées. En effet, qu'en est-il de la tarification ? Existe-t-il des forfaits spéciaux pour les familles ou les jeunes ? Malgré ces questions, la politique culturelle laisse entendre que de nombreux jeunes visitent les institutions muséales montréalaises. Elle indique, entre autres, que « [d]epuis 1983, des centaines de milliers de personnes – dont un grand nombre d'étudiants de tous âges et de nouveaux arrivants – se sont familiarisées avec l'histoire et le patrimoine de Montréal grâce au Centre d'histoire de Montréal [...] », et que « le Centre des sciences de Montréal accueille annuellement plus de 600 000 visiteurs, majoritairement des jeunes. » (Ville de Montréal, 2005b : 34) Sur la question de la fréquentation des musées, il sera intéressant de vérifier à la section 4 de cet avis la perception qu'ont les jeunes Montréalais de ces institutions.

1 Commission scolaire English-Montreal, Commission scolaire Lester-B.-Pearson, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, Commission scolaire de Montréal et Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île.

Enfin, un dernier partenaire est aussi évoqué par la politique culturelle. Il s'agit de la Vitrine culturelle, qui vient répondre en partie aux enjeux de l'accessibilité :

« Enfin, pour encourager les citoyens, en particulier les jeunes, à fréquenter les salles de spectacles, les musées et autres lieux culturels, la Ville de Montréal appuie un projet de “vitrine culturelle”. Lieu d'exploration et de découverte des programmations, permettant l'achat de billets réguliers ou de dernière minute, elle incitera les spectateurs – avec ses tarifs spéciaux – les moins nantis à entrer en contact avec l'art, dans ses formes les plus audacieuses, favorisant ainsi le développement de nouveaux publics. » (Ville de Montréal, 2005b : 37)

Officiellement inaugurée en 2007, la Vitrine est située au 2, rue Sainte-Catherine Est. Elle se présente comme « le carrefour de l'offre culturelle du Grand Montréal, un guichet unique – virtuel et physique – d'information, de promotion et de vente des activités culturelles qui se déroulent dans un rayon de 80 kilomètres autour de Montréal². » Parmi ses réalisations, la Vitrine a notamment développé une application mobile pour téléphone intelligent qui permet de consulter « toute » l'offre culturelle montréalaise. Il s'agit certainement du type d'initiative en mesure de plaire à une clientèle jeune qui possède de plus en plus d'équipements numériques.

2.1.3 Les jeunes professionnels du milieu de la culture

La politique *Montréal, métropole culturelle* se préoccupe également des jeunes professionnels du milieu de la culture. D'abord, la section sur le réseau des diffuseurs municipaux mentionne que ceux-ci « considèrent indispensable de porter un nouveau regard sur des enjeux tels que la place de la relève et des jeunes créateurs [...] » (Ville de Montréal, 2005b : 25) Bien que cette affirmation ne se traduise pas par un engagement clair, nous verrons à la section 2.2.4 que c'est le *Plan d'action du réseau Accès culture 2010-2014* qui formule des objectifs précis quant à cet élément. (Accès culture, 2010)

Plus loin, l'engagement 16 affirme que :

« La Ville, par son Conseil des arts autant que par ses services, arrondissements et sociétés paramunicipales, appuiera les initiatives qui font en sorte que Montréal continue de se démarquer par sa créativité, par le risque artistique et par le caractère

innovateur de sa production culturelle. » (Ville de Montréal, 2005b : 41)

L'une des pistes proposées pour y parvenir est de « valoriser l'innovation et le risque, qu'ils proviennent des artistes de la relève, des organismes culturels, des festivals ou des grandes institutions. » Certes, cette volonté est noble, mais elle demeure somme toute assez générale. Ce qui est entendu par *créativité, risque artistique* et *innovation* mériterait d'être développé puisque le caractère risqué d'une initiative n'a certainement pas la même définition pour tout le monde. Malgré tout, nos entretiens nous ont permis de distinguer dans certains secteurs d'activités une réelle volonté de soutenir les artistes de la relève et les propositions innovantes. De plus, le soutien à la relève est réitéré dans *Montréal, métropole culturelle* par cette déclaration sur le statut professionnel des artistes de la relève :

« Sur ce dernier point, pour la Ville, la distinction entre l'artiste professionnel et le praticien artistique amateur est très claire. Qu'une personne physique qui pratique un art à son propre compte et qui offre des services moyennant rémunération soit étiquetée “de la relève”, “de l'émergence”, qu'elle doive simultanément occuper d'autres emplois ou que ses revenus d'artiste soient minimes ne met pas en cause son statut d'artiste. » (Ville de Montréal, 2005b : 38)

En dernier lieu, la politique culturelle souligne le travail effectué par le CAM auprès des jeunes professionnels du milieu de la culture :

« À la faveur de la croissance de son budget, le Conseil a été en mesure, au cours des dernières années, de soutenir davantage l'innovation, la relève et l'émergence, notamment en accueillant dans ses programmes une cinquantaine de nouvelles compagnies artistiques et par la mise au point, conjointement avec le Forum Jeunesse, d'un plan d'action pour outiller la relève culturelle. » (Ville de Montréal, 2005b : 46)

Depuis la formulation de la politique culturelle en 2005, le projet *Outiller la relève artistique montréalaise* (ORAM) a parcouru beaucoup de chemin et se positionne aujourd'hui comme la plateforme principale de l'action du CAM auprès des jeunes professionnels de la culture. Toutefois, des artistes de la relève sont aussi soutenus par le programme *Conseil des arts de Montréal en tournée* et le programme *Soutien des pratiques émergentes*, pour ne

2 www.lavitrine.com, consulté le 28 mai 2012.

nommer que ceux-ci. La politique culturelle nous rappelle également que la Ville contribue à encourager l'excellence artistique chez les jeunes artistes par sa collaboration à la remise de deux prix importants :

« Par ailleurs, la Ville, en collaboration avec le Conseil des métiers d'art du Québec, remet chaque année le Prix François-Houdé, visant à récompenser et à promouvoir l'excellence de la nouvelle création montréalaise en métier d'art et à favoriser la diffusion des œuvres des jeunes créateurs.

« De plus, la Ville, en partenariat avec l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC), a créé, en 1996, le Prix Pierre-Ayot qui vise à souligner et à promouvoir l'excellence de la nouvelle création en arts visuels en récompensant un artiste de la relève et, à la fois, favoriser la diffusion de son œuvre, tout en reconnaissant les efforts des diffuseurs qui soutiennent les artistes en début de carrière. » (Ville de Montréal, 2005b : 53)

Sur les 38 engagements de la politique culturelle, deux mentionnent explicitement les jeunes. Bien sûr, certains engagements, sans s'adresser directement aux jeunes, auront tout de même un effet bénéfique sur leur participation culturelle. Considérant que les artistes de la relève sont ceux dont la voix résonnera dans nos principaux lieux de diffusion demain, considérant que les actuelles compagnies de création qui font notre fierté sur la scène internationale devront tôt au tard renouveler leurs équipes administratives, considérant que les jeunes citoyens d'aujourd'hui seront dans quelques années les professeurs qui transmettront le goût des arts et de la culture aux générations suivantes, les planificateurs urbains qui intégreront les équipements culturels aux milieux de vie, les professionnels qui participeront aux tables de concertation, le CjM croit que la politique de développement culturel, lorsqu'elle sera révisée, devrait présenter un engagement concernant spécifiquement les jeunes.

Recommandation 1

Que soit inclus dans la politique de développement culturel, lorsqu'elle sera révisée en 2015, un engagement clair à l'égard des jeunes. Cet engagement devra concerner à la fois l'accès aux arts et à la création pour les jeunes citoyens et le soutien aux jeunes professionnels du milieu de la culture.

2.2 | DOCUMENTS ET ACTIONS DÉCOULANT DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2.2.1 *Plan d'action 2007-2017 pour le développement culturel de Montréal*

Présentation

C'est au terme des discussions menées lors du *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle*, les 12 et 13 novembre 2007, que le *Plan d'action 2007-2017* a été adopté. Cet événement, organisé conjointement par la Ville de Montréal, Culture Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada a rassemblé quelque 1 300 Montréalais pour développer de manière concertée une vision du développement culturel de Montréal. Les quatre principaux ingrédients déterminés à ce moment pour affirmer l'identité de Montréal comme métropole culturelle furent « la créativité, l'originalité, l'accessibilité et la diversité. » (Ville de Montréal, 2007 : 5)

Le *Plan d'action 2007-2017* est articulé selon cinq orientations stratégiques :

1. La démocratisation de l'accès à la culture
2. L'investissement dans les arts et la culture
3. La qualité culturelle du cadre de vie
4. Le rayonnement culturel de Montréal
5. Les moyens d'une métropole culturelle

Grâce à ces orientations, Montréal espère se positionner de manière avantageuse dans la compétition qui oppose les grandes villes du monde. Elles devraient contribuer à affirmer la « marque » de Montréal et à favoriser une alliance « entre les arts, le patrimoine, le design et le développement urbain. » (Ville de Montréal, 2007 : 16) En outre, lorsque le *Plan d'action* viendra à échéance, ce sera l'année du 375^e anniversaire de Montréal.

2.2.1.1 Actions pour les jeunes

Plusieurs des domaines d'intervention circonscrits par le *Plan d'action* seront traités dans les sections à venir de cet avis, notamment en ce qui concerne l'art public et les bibliothèques. Nous nous concentrerons pour le moment sur les éléments qui ciblent directement la jeunesse. Ils sont au nombre de trois.

Tout d'abord, le point 1.1 se lit comme suit : « Favoriser le droit à la culture pour tous les citoyens. » L'un des moyens d'action proposés pour y parvenir est d'«[a]ssocier les milieux de l'éducation aux stratégies de médiation culturelle par le développement de projets et de partenariats. » (Ville de Montréal, 2007 : 10) Il est donc voulu que l'école soit un vecteur clé de la participation culturelle des jeunes.

La deuxième mention concerne plus particulièrement les jeunes professionnels du milieu de la culture. Au point 2.2, il est proposé d'«[a]ppuyer le développement artistique professionnel » par les moyens suivants :

- « - mettre en valeur la qualité et la diversité de la formation artistique professionnelle à Montréal
- appuyer les initiatives qui favorisent les artistes de la relève et de la diversité. »

(Ville de Montréal, 2007 : 11)

Le principe général derrière le point 2.2 répond à ce que le CjM désire mettre de l'avant dans cet avis en ce qui concerne les artistes de la relève. Bien que ces objectifs généraux nous en disent peu sur la façon dont ils se concrétiseront, nous tenterons d'évaluer au fil des pages à venir s'ils sont en bonne voie de réalisation.

Enfin, le point 4.2 veut « [f]avoriser le rayonnement par l'accueil et la diffusion ». Parmi les trois moyens d'y parvenir, le *Plan d'action* mentionne : « Mettre en valeur notre expertise en formation en arts de la scène, autant du point de vue artistique que technique. » (Ville de Montréal, 2007 : 14) S'il ne s'agit pas directement de mettre en valeur les jeunes qui profitent de cette formation en arts de la scène, nous pouvons toutefois imaginer qu'ils bénéficieront de cette attention portée à leur contexte d'apprentissage.

Ce rapide survol du *Plan d'action 2010-2017* nous permet de constater que les considérations concernant directement la participation culturelle des jeunes y sont peu présentes. Elles sont cependant tenues en compte dans une majorité des domaines touchés par le *Plan d'action*.

2.2.2 Entente de développement culturel

Présentation

La première entente de développement culturel (EDC) entre le gouvernement provincial et la Ville de Montréal voit le jour en 1979. À ce moment, elle concerne spécifiquement la préservation du Vieux-Montréal.

Depuis, neuf ententes ont été conclues entre les deux partenaires, dont la plus récente date de 2008. À l'origine, celle-ci couvre une période de quatre ans (2008 à 2011) et se chiffre à 140 M\$ (Ville de Montréal et MCCCFC, 2009). En 2009, l'entente se voit toutefois bonifiée d'un montant supplémentaire de 30 M\$ pour la consolidation du réseau des bibliothèques et en 2011, elle est prolongée d'un an, portant son échéance à 2012³.

L'actuelle EDC s'articule autour de cinq axes :

Axe 1 : Mise en valeur du patrimoine

Axe 2 : Accès à la culture

Axe 3 : Consolidation du réseau des bibliothèques

Axe 4 : Forum des équipements culturels

Axe 5 : Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

Parmi eux, seul l'axe 2 mentionne plus particulièrement les jeunes :

« Les projets soutenus viseront à sensibiliser et à familiariser le public à la richesse de la culture et du patrimoine montréalais. Plus particulièrement, les jeunes, les Autochtones, les membres des communautés culturelles ainsi que les citoyennes et les citoyens des milieux défavorisés seront ciblés par des actions de rapprochement et d'échange avec les créatrices et les créateurs, selon l'approche de la médiation culturelle. » (Ville de Montréal et MCCCFC, 2009 : 10)

Bien entendu, les jeunes ou les établissements qui travaillent auprès des jeunes, tels l'École nationale de cirque, le Théâtre Denise-Pelletier et les Ateliers de danse moderne de Montréal inc. (LADMMI), sont évoqués à d'autres occasions dans le document. De plus, certaines mesures, sans s'adresser uniquement aux jeunes, ont un large potentiel pour susciter leur participation culturelle.

2.2.2.1 Le soutien aux jeunes professionnels du milieu de la culture

Le soutien actif à l'égard des jeunes professionnels du milieu de la culture est mentionné à la mesure 2.2.2, « Aide à la relève artistique ». Celui-ci se chiffre à un montant de 465 000 \$, divisé en trois parts.

En premier lieu, un montant sert à favoriser l'accueil et la circulation d'artistes de la relève dans le réseau Accès culture en renforçant « les initiatives qui mettent déjà en valeur les artistes de la relève – par exemple, le théâtre de

3 http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=1576,25291610&_dad=portal&_schema=PORTAL, consulté le 7 mars 2012.

La Roulotte et Les Printemps de la danse – et à travailler en collaboration avec l'Association des écoles supérieures d'art de Montréal (ADESAM) en vue de la présentation d'un spectacle pluridisciplinaire avec des finissants de ces écoles. » (Ville de Montréal et MCCCCF, 2009 : 23) En second lieu, une somme est allouée à l'Association des petits lieux d'art et de spectacles (APLAS) afin qu'elle puisse mettre en œuvre son plan stratégique et réaliser un portrait d'ensemble des petits lieux d'art et de spectacles à Montréal. En dernier lieu, la troisième part de l'argent est consacrée au portail Artère du programme ORAM. Les deux partenaires de l'EDC s'engagent à soutenir cette vitrine pour la relève artistique et à en assurer la pérennité.

Dans l'ensemble, ces trois investissements apparaissent pertinents. En ce qui concerne le réseau Accès culture, nous croyons effectivement qu'il est plus judicieux de miser sur la qualité plutôt que la quantité et la volonté de consolider des actions phares du réseau s'inscrit dans cette voie. Nous nous attarderons plus en détail au réseau Accès culture à la section 2.2.4. Le portail Artère sera aussi commenté davantage à la section 2.2.5. Nous nous concentrerons maintenant sur l'aide consentie à l'APLAS.

L'APLAS est un regroupement de petites salles de spectacles (maximum 350 places) qui font « une place prioritaire à la relève, à l'innovation et à la création originale et joue[nt] un rôle proactif dans le développement, la promotion et le soutien de celles-ci.⁴ » La définition même des lieux membres de l'Association implique donc le soutien à la relève artistique. D'ailleurs, l'EDC reconnaît qu'ils constituent « des maillons essentiels de la chaîne culturelle » car « ils assument fréquemment une bonne part des risques liés à la diffusion de la relève. » (Ville de Montréal et MCCCCF, 2009 : 23) L'APLAS a été officiellement fondée en 2006 pour répondre au besoin des petits lieux de diffusion de se regrouper, de faire front commun et d'assurer leur survie. Ces lieux de diffusion sont essentiels à la vitalité de la scène artistique montréalaise puisqu'ils servent de tremplins à de nombreux artistes émergents, favorisent l'expérimentation et la prise de risque. À cet égard, le CjM reconnaît que le soutien financier de l'EDC est des plus appropriés.

Le site Web de l'APLAS précise que son plan d'action comporte trois volets : « dresser un portrait des petits lieux d'art et de spectacles à Montréal, cartographier ces lieux et publier une carte afin d'en faire la promotion et discuter de la problématique de l'affichage sur le mobilier urbain afin de trouver une solution pour les parties

concernées. » De ce dernier volet est né en 2010 un rapport sur l'affichage dans l'espace urbain où des constats importants ont été faits.

L'affichage sauvage

L'affichage sauvage, c'est-à-dire la pose non autorisée d'affiches commerciales sur le mobilier urbain, permet aux plus petits joueurs culturels de faire connaître leurs activités à peu de frais. En effet, la majorité des petits lieux d'art et de spectacles, de même que les compagnies artistiques de la relève et les producteurs indépendants ont rarement les moyens de s'offrir des campagnes de publicité dans les journaux, à la radio ou la télévision.

Présent depuis quelques décennies à Montréal, l'affichage sauvage a cependant été la cible d'un durcissement de l'application des règlements municipaux dans les dernières années. Bien qu'il soit maintenant légal d'afficher sur les palissades des chantiers de construction, la pose d'affiches sur les lampadaires, poteaux électriques et boîtes aux lettres est passible d'amendes sévères. Par exemple, en 2010, les Katakombes, le Divan Orange et le Café Chaos avaient accumulé individuellement près de 12 000 \$ en constats d'infraction liés à l'affichage (APLAS, 2010 : 7). Ces lieux, et d'autres, finissent bien souvent par être exonérés de ces charges par décision de la Cour, mais « ils passent un temps considérable à gérer ces dossiers et, dans certains cas, doivent effectuer des dépenses en frais d'avocat pour se défendre. » (APLAS, 2010 : 8) C'est donc temps, énergie et argent qui sont perdus, aux dépens de leur mission première.

De plus, il faut souligner que l'espace d'affichage légal est accaparé par la compagnie Publicité Sauvage, dont les équipes s'assurent de façon permanente que les affiches de leurs clients occupent tout l'espace disponible. La tarification de Publicité Sauvage est trop onéreuse pour les petits diffuseurs, qui ne peuvent avoir recours à leurs services sans risquer de présenter des événements à perte.

En 2005 et 2006, un projet pilote de module d'affichage a été réalisé sur le territoire du Quartier des spectacles. Les résultats furent probants et une vingtaine de lieux, organismes et producteurs ont utilisé ces espaces légaux d'affichage. Des représentants du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont ainsi affirmé « qu'ils observaient une réduction de l'affichage sauvage autour des modules du projet pilote. » (APLAS, 2010 : 15)

À la lumière de ces considérations, il apparaît important que la Ville déploie sur son territoire, et particulièrement dans les secteurs qui présentent une haute concentration

⁴ www.aplas.ca, consulté le 8 juin 2012.

de lieux de diffusion, des structures d'affichage légal. L'affichage dans l'espace urbain se présente comme un élément essentiel de la vitalité artistique et culturelle de Montréal. Sans des espaces permettant la promotion à faible coût non seulement des initiatives de la relève artistique, mais aussi des propositions en marge des réseaux institutionnels, Montréal ne pourra réellement prétendre soutenir la relève, la prise de risque et l'innovation. La Coalition pour la libre expression rappelle également que « la pose d'affiches sur le mobilier urbain représente un geste de liberté. La liberté de s'approprier l'espace public pour transmettre de l'information utile à tous⁵. » Au-delà de la sphère artistique, la problématique de l'affiche sauvage concerne donc tous les citoyens, puisque tous peuvent, à un moment ou un autre, avoir à communiquer une information à la population.

En juillet 2010, la Ville a présenté un projet de modules qui permettraient un espace libre à l'affichage. Ceux-ci devaient être installés sur du mobilier urbain préexistant, de même que sur de nouvelles colonnes prévues à cet effet. Fabriqués en caoutchouc, ils permettaient la pose d'affiches au moyen d'une agrafeuse. Cependant, ce réseau de modules n'a toujours pas été déployé. Le CjM recommande donc :

Recommandation 2

Considérant que la possibilité de faire la promotion de leurs activités à faible coût est un enjeu important pour les artistes de la relève, les producteurs indépendants et les petits lieux d'art et de spectacles, que la Ville déploie sur son territoire un réseau de modules d'affichage libre. Ces modules devront être particulièrement présents dans les secteurs ayant une haute concentration en lieux de diffusion.

Le passage de l'EDC traitant de la formation des intervenants culturels mentionne aussi les jeunes professionnels du milieu de la culture. En effet, parmi les trois types d'intervenants cibles, on retrouve « la relève étudiante en art de niveau collégial ou universitaire qui désire travailler en animation d'activités culturelles dans les arrondissements ». (Ville de Montréal et MCCCCF, 2009 : 27) Cette formation sera abordée à la section 3.2.9, qui porte sur le loisir culturel.

2.2.2.2 La participation culturelle des jeunes citoyens

À son point 2.5.5, l'EDC se préoccupe des jeunes citoyens, plus particulièrement des jeunes autochtones et des décrocheurs. On y indique que :

« [L]e Ministère et la Ville souhaitent appuyer les démarches de jeunes autochtones – Amérindiens et Inuits – afin de leur permettre de trouver leurs repères à Montréal, un territoire marqué par les mythes et les coutumes ancestrales amérindiennes tout autant que par les parcours d'artistes urbains. »

« D'autres projets spéciaux seront amorcés ici : inscrire des activités culturelles dans une zone de revitalisation urbaine intégrée (par exemple, Montréal-Nord) ; formuler une programmation dédiée [sic] à des clientèles adolescentes en décrochage scolaire ; etc. Ces projets seront formulés à partir d'enjeux montréalais majeurs : ville de savoir, mixité culturelle, décrochage, etc. » (Ville de Montréal et MCCCCF, 2009 : 29)

Un montant total de 130 000 \$ est attribué à ces mesures. Nous ne pouvons que saluer la volonté d'accompagner les jeunes autochtones dans leur découverte de la ville. D'ailleurs, la politique de développement culturel a fait de l'importance de soutenir et valoriser la présence autochtone et la richesse de son héritage sa première recommandation. (Ville de Montréal, 2005b : 13) Quant aux projets s'adressant aux clientèles adolescentes en décrochage scolaire, ils viennent en partie répondre aux préoccupations évoquées lors de notre analyse de la politique *Montréal, métropole culturelle*, à savoir que le milieu scolaire ne doit pas être l'unique lieu d'intervention pour encourager la participation culturelle des jeunes.

Plus de la moitié du budget de l'EDC de Montréal est consacrée au patrimoine. En comparaison, les montants accordés à des initiatives visant les jeunes professionnels du milieu de la culture et les jeunes citoyens semblent bien maigres. Lors des discussions entourant la prochaine EDC, il serait important que soit abordée la possibilité de rehausser les montants octroyés à la jeunesse.

2.2.3 Cadre d'intervention en art public

Présentation

Située sur la place Jacques-Cartier, la colonne Nelson a été réalisée en 1809 et fut la première œuvre d'art public de Montréal. Aujourd'hui, la collection d'art public de la Ville

5 www.collemontreal.org, consulté le 8 juin 2012.

compte près de 300 œuvres permanentes, intégrées à l'environnement ou à l'architecture. L'art public contribue à l'amélioration du cadre de vie des Montréalais, de même qu'il participe à affirmer l'identité de la Ville. Les œuvres de la collection sont à la fois des repères historiques et des éléments ancrés dans le quotidien des citoyens. Elles favorisent l'accès à l'art et contribuent à créer une expérience de l'espace urbain enrichie.

C'est en 1989 que la Ville de Montréal adopte son premier *Plan d'action en art public*. Il vise alors cinq objectifs :

- « 1. accorder attention et respect aux artistes et à leurs œuvres;
2. assurer la présence d'œuvres d'art contemporain ;
3. prendre en charge et entretenir l'ensemble des œuvres dont elle est propriétaire;
4. assurer la promotion de la collection;
5. faciliter l'accès des œuvres aux Montréalais et aux visiteurs. »

(Ville de Montréal, 2010c : 6)

La même année, le Bureau d'art public est créé afin de prendre en charge l'atteinte de ces objectifs. Seize ans plus tard, dans la foulée de la réorganisation municipale, la politique de développement culturel annonce que la Ville compte réviser ce plan d'intervention :

- « La Ville tracera, en collaboration avec les arrondissements, un plan global d'intervention en art public, qui inclura notamment un programme d'acquisition de nouvelles œuvres, un programme d'intégration des arts à l'architecture, ainsi que des mesures de protection des œuvres d'art public intégrées au domaine privé. » (Ville de Montréal, 2005b : 59)

Cette volonté se traduit dans le *Plan d'action 2007-2017* par un engagement clair qui vise à « faire de l'art public une composante remarquable du paysage urbain. » Deux moyens d'action sont choisis :

- « - Définir et mettre en œuvre un plan global d'intervention en art public, incluant un volet concernant les immeubles privés.
- Lancer et réaliser, tous les deux ans, avec l'appui du milieu des affaires, un projet emblématique d'art public. »

(Ville de Montréal, 2007 : 12)

Le nouveau cadre d'intervention en art public s'inscrit dans la continuité du précédent en maintenant la conservation, l'acquisition et la promotion comme champs d'action prioritaires. Ses engagements permet-

tront de concrétiser les éléments cernés par la politique *Montréal, métropole culturelle* et le *Plan d'action 2007-2017*. (Ville de Montréal, 2010c) Tel que nous le verrons, la présence des artistes de la relève en art public fait partie des préoccupations soulevées par le nouveau cadre d'intervention. Il propose à ce sujet des moyens d'action que le CjM appuie et espère voir naître. Le cadre d'intervention souligne également l'importance de diffuser davantage et plus efficacement l'information concernant l'art public. Les communications Web sont les principales ciblées, mais nous croyons que l'apport d'activités de médiation serait bénéfique.

2.2.3.1 L'art public et les artistes émergents

Bien que la collection d'art public se compose uniquement d'œuvres permanentes, le Bureau d'art public offre également un soutien logistique aux initiatives qui visent la réalisation d'œuvres temporaires. De nature éphémère, celles-ci répondent à une logique événementielle et animent de manière différente les espaces publics de la ville. Comme le souligne le nouveau cadre d'intervention, les œuvres temporaires permettent aux citoyens de « découvrir, dans leur arrondissement, une source de créativité remarquable chez les artistes professionnels et émergents. » (Ville de Montréal, 2010c : 14) Il s'agit d'une porte d'entrée de choix pour les artistes de la relève qui désirent transposer leur démarche dans l'espace public. La réalisation d'une œuvre d'art public temporaire permet de se familiariser avec les règlements municipaux, les contraintes techniques liées à la diffusion en extérieur, la nécessité d'avoir des assurances, etc. Malheureusement, Montréal compte peu d'événements liés à l'art public, notamment en raison des difficultés éprouvées par les producteurs pour financer ce type de projets.

En réponse à ces constats, l'engagement 8 du nouveau cadre d'intervention vise à « [m]ettre en place une stratégie visant à favoriser la réalisation de projets d'installations temporaires sur le domaine public. Cette stratégie inclura le soutien logistique et une contribution financière. » Parmi les points qui accompagnent cet engagement, on retient également que « [l]a Ville créera une bourse en art public pour la réalisation d'une œuvre à caractère temporaire et qui sera destinée aux artistes émergents. » (Ville de Montréal, 2010c : 14)

Le CjM souhaite vivement la concrétisation du projet d'une bourse destinée aux artistes émergents. Celle-ci favorisera l'inclusion des artistes émergents dans l'art public et viendra compléter la formation dispensée dans les principales écoles d'art de Montréal. En effet, la bourse serait plus qu'un simple montant d'argent et s'accompa-

gnerait d'un encadrement technique et administratif. La réalisation du projet de bourse, en plus de constituer une bonne carte de visite pour le lauréat, serait également très formatrice. Pour Francyne Lord, chef de section au Bureau d'art public, la création de cette bourse serait porteuse puisqu'elle contribuerait très probablement à augmenter le nombre de jeunes artistes qui s'inscriront aux concours pour les œuvres permanentes. Laurent Vernet, agent de développement culturel au Bureau d'art public, mentionne également au sujet des œuvres d'art public à caractère temporaire que :

« Certes, ça encourage les artistes plus jeunes à faire de l'art public, mais ça rejoint aussi une clientèle plus jeune. Tu peux faire des choses en temporaire que tu ne peux pas nécessairement faire matériellement et conceptuellement en permanent. Ça rejoint un public plus large, plus jeune, plus dynamique aussi je pense. » (Laurent Vernet)

Il apparaît donc que la bourse serait bénéfique à la fois pour les artistes de la relève et pour le jeune public. À l'heure actuelle, deux ans après l'adoption du nouveau cadre d'intervention, la bourse n'est pas encore en place. Le CjM espère vivement que la bourse envisagée verra effectivement le jour prochainement.

Outre la création d'une bourse, nous croyons également que la tenue d'événements mettant en vedette des œuvres d'art public temporaires devrait être encouragée. Le CjM reçoit donc positivement l'engagement 8 du nouveau cadre d'intervention. Cependant, force est de constater que plusieurs événements de ce créneau à Montréal, comme Paysages Éphémères et Artefact Montréal, pour ne nommer que ceux-ci, ont disparu dans les dernières années. Dans les faits, il semble donc que les occasions de proposer des œuvres temporaires se raréfient, au détriment des artistes de la relève et des artistes professionnels, ainsi que de la population.

Considérant que l'œuvre d'art public éphémère constitue souvent la première étape pour un artiste de la relève désirant réaliser des projets d'art public, il apparaît important que soit mis en place un programme visant à financer les initiatives soutenant la création de ce type d'œuvres. Effectivement, malgré l'engagement pris à ce sujet, il semble qu'aucune mesure concrète n'ait été annoncée pour le moment. Tandis que les œuvres d'art public permanentes doivent répondre à un programme précis et relativement contraignant pour les artistes, leurs consœurs temporaires jouissent d'une plus grande liberté. Elles permettent d'explorer des avenues qui seraient impensables dans un cadre permanent : des formes plus dynamiques, des matériaux incongrus, des lieux inusités.

Les œuvres d'art public temporaires permettent donc de valoriser la créativité et l'innovation, conformément au souhait formulé par la politique de développement culturel. Le CjM recommande donc :

Recommandation 3

Afin de consolider la présence des artistes de la relève en art public, tel que présenté dans le nouveau cadre d'intervention en art public :

- que soit créée une bourse en art public pour la réalisation d'une œuvre à caractère temporaire et destinée aux artistes émergents;
- que soient valorisés les événements qui se consacrent à l'art public temporaire, notamment par la création d'un programme qui apportera un soutien financier à ces initiatives.

2.2.3.2 Diffusion et promotion

Le dernier engagement du cadre d'intervention en art public porte sur les moyens de faire connaître davantage la collection et d'augmenter les connaissances que nous avons sur elle. Pour y arriver, il priorise les technologies Web :

« Élaborer, autant au profit des citoyens que des partenaires internes et externes, des outils de diffusion qui facilitent la connaissance de l'art public sur le territoire montréalais. Dans cet esprit, miser de manière prioritaire sur l'utilisation des technologies Web. » (Ville de Montréal, 2010c : 15)

La diffusion et la promotion de l'information sont donc envisagées sous une forme virtuelle, adaptée aux plus récents standards de communication. Cela implique une refonte complète du site Web du Bureau d'art public qui permettra de faciliter l'accès aux documents concernant l'art public et de proposer à la population des outils de découverte de la collection.

Si la mise à jour du site Web est une démarche très pertinente, il faut souligner la qualité du travail de diffusion et de promotion effectué à l'heure actuelle par le Bureau d'art public dans deux autres sphères. D'une part, le Bureau d'art public a intégré les médias sociaux à sa stratégie de communication depuis quelques années déjà. Il dispose d'une page Facebook qui est alimentée régulièrement. Les maquettes des projets lauréats y sont présentées et les activités de médiation annoncées. Cet espace constitue une occasion d'échange avec le grand

public, de même qu'avec le public spécialisé, sur les projets réalisés. Les commentaires qui sont laissés sur la page permettent de prendre le pouls du public, de savoir comment une œuvre est reçue de façon très immédiate. Il va sans dire que cette plateforme est tout indiquée pour rejoindre un public jeune qui est très présent dans les médias sociaux.

D'autre part, le Bureau d'art public est engagé auprès des jeunes en formation. Fréquemment, des employés du Bureau vont donner des conférences dans les cégeps et les universités. À d'autres occasions, ils reçoivent plutôt des groupes d'étudiants à l'intérieur même de leur bureau de la rue Notre-Dame. Les étudiants rencontrés suivent généralement des formations en pratique des arts ou en histoire de l'art. Dans les deux cas, les rencontres permettent de présenter comment l'art public se réalise concrètement au-delà de la théorie, « le choc du concept versus la réalité » comme l'explique Laurent Vernet. Ce travail auprès des étudiants est une façon importante de promouvoir l'art public et contribue à la formation des futurs professionnels du milieu des arts. Pour ces raisons, nous saluons la collaboration du Bureau d'art public avec les institutions d'enseignement.

Il est cependant un domaine qui n'a pas encore été abordé et où il serait possible pour le Bureau d'art public de faire un travail important : la médiation culturelle. Les activités de médiation autour des œuvres de la collection ne sont pas complètement absentes pour le moment, bien au contraire. Le Bureau en planifie souvent lors de l'inauguration de nouvelles œuvres afin de les faire connaître auprès de la population. En 2012, une activité de médiation a par exemple été animée par Nicolas Rivard autour de l'œuvre *Mélangez le Tout*, du duo Cooke-Sasseville et installée au centre Jean-Claude-Malépart.

Par contre, le Bureau d'art public ne dispose pas d'un programme permanent de médiation. Les activités de médiation culturelle sont une façon efficace de faire connaître les œuvres au grand public, en plus de lui permettre de se familiariser avec la création et la démarche derrière une œuvre. La médiation permet de s'adresser au citoyen qui n'a pas *a priori* un intérêt pour l'art. Elle permet un échange avec les résidents d'un quartier qui côtoient sur une base quotidienne l'œuvre d'art public de la bibliothèque ou du centre sportif.

Recommandation 4

Afin de permettre à tous les Montréalais, et particulièrement aux jeunes Montréalais, d'apprécier et de s'appropriier les œuvres d'art public qu'ils côtoient au quotidien, afin également de valoriser la collection, que le Bureau d'art public se dote d'un programme permanent de médiation en art public. Celle-ci devrait être intégrée aux activités du Bureau d'art public au même titre que la conservation, la documentation et l'acquisition.

2.2.4 Plan d'action du réseau Accès culture

Présentation

Le réseau Accès culture compte 24 établissements. Les maisons de la culture en constituent la majorité, mais elles y côtoient d'autres espaces de diffusion comme le Théâtre de Verdure et la Chapelle historique du Bon-Pasteur. La mission principale du réseau est :

« [L]a diffusion pluridisciplinaire des arts de la scène; la musique, le théâtre et la danse sont les disciplines les plus souvent présentées. Ces spectacles sont majoritairement gratuits, mais comportent aussi une tarification, modeste ou à la valeur marchande, selon les programmations. Les artistes de la relève ou en formation dans les écoles artistiques y côtoient des artistes reconnus. Certaines compagnies y présentent des reprises, prolongeant ainsi la vie des spectacles. Plusieurs diffuseurs offrent et accueillent des projets de résidence afin de soutenir le processus de création et d'offrir des occasions de rencontres privilégiées avec les citoyens. » (Accès culture, 2010 : 4)

Le réseau s'implique auprès des créateurs et des publics sur trois plans : la diffusion, la médiation et l'incubation (le soutien à la création). Les établissements membres sont considérés comme d'importants équipements culturels de proximité qui participent, au même titre que les bibliothèques, à la démocratisation de la culture. Fortement inscrits dans leur quartier, ils permettent à tous les Montréalais d'accéder à peu de frais à une grande diversité de disciplines artistiques. Ils favorisent également l'échange, la rencontre entre les artistes professionnels et le public.

La première maison de la culture ouvre en 1981, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Vingt ans plus tard, la Ville compte douze maisons de la culture, pour finalement atteindre le nombre actuel de 24 diffuseurs municipaux

en 2005. C'est également l'année de l'adoption de la politique de développement culturel, qui s'engage envers les diffuseurs municipaux à clarifier et mettre en œuvre « une mission collective mieux arrimée aux nouvelles réalités montréalaises » ainsi qu'à identifier « les moyens nécessaires pour y parvenir. » (Ville de Montréal, 2005b : 25) En 2007, dans l'objectif d'améliorer l'accès à la culture, le *Plan d'action 2007-2017* nomme le besoin de « consolider et mettre en valeur le réseau de diffusion culturelle. » Cela se décline en deux actions :

- « - Réaliser un diagnostic du réseau municipal : un portrait de l'offre, des ressources, des infrastructures et de la demande; réaliser par la suite un plan de mise en œuvre.
- Stimuler la concertation entre le réseau municipal et les diffuseurs privés, notamment par l'organisation d'événements favorisant l'harmonisation et la complémentarité de leurs interventions. »

(Ville de Montréal, 2007 : 10)

Le premier diagnostic du réseau Accès culture voit le jour en 2009 (ArtExpert et al., 2009). Il dresse un portrait de la diffusion culturelle municipale et détermine les principales lacunes du réseau. En réponse aux constats formulés, le réseau Accès culture se dote en 2010 d'un plan d'action pour la période 2010-2014 (Accès culture, 2010). Notons aussi qu'en 2012, il adopte un plan d'action propre à la danse (Accès culture, 2012).

Le réseau Accès culture est un important vecteur de soutien à la participation culturelle des jeunes, que l'on pense aux jeunes professionnels du milieu de la culture ou aux jeunes citoyens. Les enjeux pour ces deux catégories de jeunes sont toutefois différents. Dans le premier cas, il s'agit de consolider la place des artistes de la relève dans le réseau, alors que dans le second cas, il s'agit surtout de faire connaître les diffuseurs municipaux.

2.2.4.1 Consolider la place de la relève

La politique *Montréal, métropole culturelle* mentionne que les diffuseurs municipaux « considèrent indispensable de porter un nouveau regard sur des enjeux tels la place de la relève et des jeunes créateurs [...] » (Ville de Montréal, 2005b : 25). Cette volonté s'est traduite dans le plan d'action du réseau par l'adoption d'un objectif qui vise à « [a]ugmenter la part de la relève et de la diversité culturelle dans la programmation. » (Accès culture, 2010 : 9) En 2010, la part de la relève était évaluée à 12 % et le plan souhaite l'augmenter à 20 % d'ici 2014. Aussi louable cette volonté soit-elle, il apparaît qu'aucune mesure concrète n'a été encore déployée afin de s'assurer

que cet objectif soit atteint. En effet, les lieux de diffusion municipaux relèvent de la compétence des arrondissements et chacun est responsable de sa programmation. Le réseau ne peut donc imposer à ses membres de réserver 20 % de leur programmation à la relève. Selon Marie-Odile Melançon, agente de développement culturel pour le réseau Accès culture, la volonté de présenter des artistes de la relève est tout de même bien présente chez les membres :

« Tout le temps dans nos rencontres de programmation, on cible des jeunes compagnies de la relève. On le dit : "Ah, ça, c'est un beau projet relève, vous devriez le prendre." Ça se fait automatiquement. Je te dirais que les maisons de la culture en font beaucoup, en ont toujours fait beaucoup. Elles font le 20 %, d'après moi, facilement. » (Marie-Odile Melançon)

Cependant, la présence des artistes de la relève dans le réseau est soumise à la volonté de chaque arrondissement. Tant qu'ils sont sensibles à ces enjeux, tout va pour le mieux, mais rien n'assure que ces 20 % soient alloués à la relève dans l'ensemble du réseau.

Une seconde difficulté vient du fait que la relève n'a jamais été définie par le réseau Accès culture. Que ce soit dans le diagnostic du réseau, dans le *Plan d'action 2010-2014*, ou encore dans le plan d'action en danse, on ne trouve aucune définition de ce qui constitue la relève à ses yeux. Ne sachant pas exactement de qui on parle, il est difficile d'évaluer exactement l'atteinte de l'objectif.

En dernier lieu, bien que la diffusion des créations des artistes de la relève soit primordiale, le soutien à la création, ou *l'incubation* telle que la désigne le réseau, est également un enjeu de taille. En 2009, une étude d'ArtExpert révélait un besoin à combler de 12 353 heures d'utilisation d'espaces de répétition, seulement pour les compagnies de la relève en théâtre (ArtExpert, 2009). La mise sur pied de programmes de résidence constitue une réponse à ce problème. En plus de combler les besoins physiques des compagnies émergentes, de locaux de répétition et d'équipement technique, les résidences permettent à ceux qui en bénéficient de se consacrer à temps plein à leur création dans une atmosphère propice à la recherche et au développement de nouvelles idées. En 2007, le Forum jeunesse de l'île de Montréal avait entrepris une importante démarche de consultation des artistes de la relève. Le rapport final, intitulé *Le milieu culturel fait-il suffisamment place à la relève?*, émettait le constat que « les résidences d'artistes sont une forme d'aide et d'accompagnement très appréciée par la relève. En plus d'obtenir un espace de création et de production,

les jeunes peuvent côtoyer des artistes plus expérimentés qu'eux voire bénéficier de leurs connaissances. » (FÎJM, 2007 : 9) Il apparaît ainsi que les résidences pour les artistes de la relève sont une forme de soutien qui gagnerait à être développé au sein du réseau Accès culture.

Tableau 4

Zone Homa

Tous les étés depuis 2009, Zone Homa s'installe dans les locaux de la maison de la culture Maisonneuve. L'événement offre aux créateurs de la relève en théâtre, danse, musique et performances multidisciplinaires de venir tester le temps d'une soirée du nouveau matériel devant public. Les artistes ciblés sont les finissants des écoles d'art et les jeunes compagnies qui ont moins de cinq ans d'existence.

Grâce à un partenariat avec la maison de la culture Maisonneuve, la salle et le soutien d'un technicien sont offerts gratuitement pour une journée aux artistes sélectionnés. Pour Mellissa Larivière, instigatrice du projet Zone Homa, il s'agit vraiment d'un des points forts de l'événement :

« C'est beaucoup l'aspect des coûts. On parle beaucoup de ça qui bloque la création, donc c'est un stress de moins... Quand on envoie nos appels de dossier, tout ce qu'on offre est expliqué, mais il y a encore des gens qui, sûrement par réflexe, nous demandent : "Est-ce qu'on doit payer le technicien? Est-ce qu'on doit payer la salle? C'est quoi les frais?" Parce que même une résidence, tu as à payer quelque chose, en général. Il n'y a plus rien de gratuit. »

En éliminant ainsi la contrainte des coûts, Zone Homa se positionne comme un véritable espace d'expérimentation où les artistes peuvent prendre des risques, tester des œuvres qui auraient été difficiles à monter autrement. Grâce aux installations professionnelles mises à la disposition des créateurs, il s'agit aussi d'une excellente occasion d'inviter des diffuseurs. Plusieurs projets qui ont d'abord été présentés à Zone Homa par le passé ont ensuite bénéficié de diffusion dans d'autres lieux professionnels, tels la salle Jean-Claude-Germain en théâtre et Tangente pour la danse. Visiblement, l'initiative répond à un besoin chez les artistes de la relève. Zone Homa a reçu 145 propositions de projets pour l'été 2012 alors qu'une trentaine de projets pouvaient être sélectionnés.

Actuellement, le réseau accueille à chaque année un peu plus de 70 projets en incubation. Ces résidences se déroulent majoritairement l'été ou dans la période des fêtes, lorsque les salles ne sont pas mobilisées pour la diffusion. Bien que l'on sache qu'en 2007 les projets de 25 de ces résidences se destinaient au jeune public, on ne sait toutefois pas combien de résidences ont bénéficié à des compagnies de la relève (ArtExpert *et al.*, 2009 : 38). Il apparaît que le nombre de résidences est limité par le manque d'espace, la diffusion et l'incubation utilisant les mêmes salles.

Plusieurs projets de construction de nouveaux lieux sont actuellement dans les cartons. Afin de répondre au problème de l'occupation des salles, il serait judicieux que les nouveaux équipements qui seront construits intègrent dans leur plan des locaux de répétition. De cette façon, des projets de résidence pourraient être accueillis sans nuire pour autant à la mission de diffusion du réseau. Que ce soit dans ces nouveaux espaces ou chez les diffuseurs déjà existants, le CjM croit que le réseau devrait se fixer des objectifs quant à l'accueil en résidence de compagnies de la relève. Ces objectifs devraient s'accompagner de moyens d'action concrets afin que les infrastructures municipales puissent réellement jouer leur rôle de soutien à la création des artistes émergents. Bien entendu, ces résidences devront pouvoir être offertes à un coût qui tient compte de la réalité financière des compagnies de la relève.

Recommandation 5

Que le réseau Accès culture consolide son action auprès des artistes de la relève, tant sur le plan de la diffusion que de l'incubation. Pour y parvenir :

- qu'il se dote de moyens d'action précis pour faire passer la présence des artistes de la relève de 12 % à 20 % dans les programmations du réseau;
- qu'il adopte une définition claire de la relève artistique;
- qu'il développe un programme de résidence spécialement consacré aux compagnies artistiques de la relève.

2.2.4.2 L'accès des jeunes à la culture

Du côté des jeunes citoyens, les enjeux sont davantage liés à une méconnaissance du réseau Accès culture, de même qu'à la répartition inégale des diffuseurs municipaux dans les différents arrondissements de la Ville.

Pour le premier enjeu, le diagnostic du réseau Accès culture (ArtExpert *et al.*, 2009 : 15) a démontré que les citoyens absents du réseau sont :

- les moins de 35 ans;
- les moins scolarisés (niveau primaire et secondaire surtout);
- les anglophones.

Face à ce constat, le réseau Accès culture formulait ainsi la recommandation 1.B :

« Développer des promotions et des actions culturelles qui tiennent davantage compte de la diversité linguistique des résidents, de leur profil socio-démographique et ethnoculturel et qui ciblent particulièrement les clientèles de moins de 35 ans et celles sous-scolarisées. » (ArtExpert *et al.*, 2009 : 41)

Malheureusement, le *Plan d'action 2010-2014* du réseau Accès culture n'a pas retenu cette recommandation. La question de la faible présence des moins de 35 ans dans le réseau demeure donc entière. Il est essentiel de faire connaître davantage le réseau aux jeunes citoyens afin de favoriser leur présence à ses activités. Le réseau Accès culture est porteur d'un fort potentiel de découverte, d'éveil à la culture et à la création artistique, et tout devrait être mis en œuvre afin que le plus grand nombre de Montréalais puisse en profiter, particulièrement les jeunes.

Il importe de souligner le grand travail accompli du côté des représentations scolaires. Effectivement, le réseau offre annuellement plus de 250 représentations aux élèves montréalais (Accès culture, 2011). Certains arrondissements ont développé des partenariats avec la Maison Théâtre, mais plusieurs activités se déroulent aussi dans les locaux des diffuseurs municipaux situés à proximité des écoles (ArtExpert *et al.*, 2009 : 27). Bien que plusieurs représentations s'adressent à un public de niveau primaire, les élèves du secondaire bénéficient également d'une offre qui leur est adaptée. Sur l'ensemble de l'offre scolaire, 20 % des sorties sont accompagnées d'activités qui préparent les jeunes au spectacle de théâtre ou de danse, les disciplines les plus souvent présentées, auquel ils vont assister. L'offre scolaire ne peut toutefois constituer la seule opportunité que présente le réseau aux jeunes Montréalais. Il est important de considérer les jeunes qui évoluent parallèlement au système d'enseignement. Les citoyens les moins scolarisés, rappelons-le, sont aussi absents du réseau.

Il faut de plus mentionner que le réseau a fortement augmenté sa présence sur le Web dans les dernières années. Grâce à la mise en ligne du site accesculture.com en 2009, il est dorénavant possible de réserver des billets

directement de chez soi. Accès culture dispose aussi d'une page Facebook qui est actualisée régulièrement. Ces initiatives sont certainement adaptées aux attentes et aux besoins d'une clientèle jeune, néanmoins, elles s'adressent surtout à une clientèle déjà intéressée.

Afin de rejoindre de nouveaux publics, une collaboration entre Accès culture et le magazine *Nightlife* a constitué une initiative intéressante. En effet, les deux partenaires ont mis en place un concours où le prix à gagner était la possibilité de programmer un spectacle de l'artiste de son choix à la maison de la culture Maisonneuve. Le jour du spectacle, le gagnant avait également la possibilité de rencontrer les artistes choisis. C'est dans ce contexte que Random Recipe a performé le 29 mars 2012. En collaborant ainsi avec le magazine *Nightlife*, dont la réputation est déjà solidement établie auprès des jeunes Montréalais, il est possible de croire que le réseau Accès culture a réussi à se faire connaître auprès d'un nouveau public et, de surcroît, à susciter son intérêt. Ce type de collaboration aurait sans doute avantage à se répéter.

Par son action efficace auprès des clientèles scolaires, de même que la mise en ligne de son site Web et quelques collaborations innovantes, le réseau Accès culture démontre certainement une sensibilité à la question de la présence des jeunes au sein de son public. Toutefois, il ne s'agit pas d'une action concertée qui vise un objectif précis. Considérant que l'une des missions du réseau Accès culture est de développer de « nouveaux publics afin qu'ils acquièrent des habitudes de fréquentation et se sentent partie prenante de la vie culturelle montréalaise » (ArtExpert *et al.*, 2009 : 8), nous croyons qu'il devrait développer une stratégie claire visant à augmenter la présence des moins de 35 ans à ses activités.

Le second enjeu est lié à l'absence de tout diffuseur municipal dans certains arrondissements, ce qui crée une situation où l'accès à la culture est inégalement réparti pour les jeunes Montréalais. Dans le diagnostic du réseau, la recommandation 6 portait sur ce constat :

« Afin de faire de la diffusion culturelle dans des lieux respectant les critères de qualité communs aux normes professionnelles, le réseau Accès culture doit s'assurer que :

- soient aménagées de nouvelles salles de spectacles dans les trois arrondissements qui n'en ont pas, et dont l'indice composé d'accès physique est particulièrement bas, Anjou, Pierrefonds-Roxboro et Verdun. » (ArtExpert *et al.*, 2009 : 45)

Le *Plan d'action* a répondu positivement à cette recommandation en proposant de doter « de salles de

spectacles professionnelles les 3 arrondissements qui n'en ont pas et de doter d'une salle d'exposition professionnelle les 6 arrondissements qui n'en ont pas. » (Accès culture, 2010 : 16) Nous sommes maintenant à mi-parcours du *Plan d'action* et quelques projets sont en voie de réalisation. Cependant, certains des arrondissements les moins bien pourvus n'ont toujours pas amorcé de démarche visant à rétablir la situation. Déjà en 2003, lors des consultations sur le cadre, les principes directeurs et l'énoncé de politique culturelle, le CjM s'était exprimé au sujet des maisons de la culture, mentionnant qu'il était important que ces lieux d'accès à la culture s'étendent « uniformément sur l'ensemble du territoire montréalais. » (CjM, 2003) Aujourd'hui, ce souhait est réitéré.

Recommandation 6

Afin de permettre un accès équitable à la culture pour l'ensemble des jeunes Montréalais, que le réseau Accès culture :

- développe une stratégie visant clairement à se faire connaître auprès des moins de 30 ans, et ce, dans l'objectif d'augmenter leur présence dans les activités du réseau;
- soutienne l'aménagement de salles de spectacles et de salles d'exposition professionnelles dans les arrondissements qui en sont dépourvus.

Pour conclure, nous tenons à souligner la qualité de l'action du Théâtre La Roulotte qui célèbre en 2012 son 60^e anniversaire et dont le réseau Accès culture est le producteur. Chaque année, une pièce de théâtre s'adressant à un public familial est présentée dans les parcs montréalais tout à fait gratuitement. En plus de favoriser l'accessibilité au théâtre par une forme de représentation dynamique dans un lieu convivial, le Théâtre La Roulotte constitue également un tremplin exceptionnel pour la relève artistique. En effet, les interprètes et concepteurs visuels de ces spectacles sont des finissants de l'École nationale de théâtre du Canada et du Conservatoire d'art dramatique de Montréal. Il s'agit donc d'une initiative qui contribue à démocratiser l'accès à la culture et à soutenir les jeunes professionnels du milieu de la culture. De plus, Marie-Odile Melançon observait que « ceux qui sont venus quand ils étaient jeunes dans les parcs reviennent maintenant, ils reviennent avec leur famille. » Le Théâtre La Roulotte crée donc une habitude de fréquentation. L'EDC de Montréal a alloué des fonds au réseau Accès

culture spécifiquement pour « consolider les initiatives qui mettent déjà en valeur les artistes de la relève. » (Ville de Montréal et MCCCCF, 2009 : 23) Le Théâtre La Roulotte était parmi celles-ci, espérons qu'il aura une longue vie.

2.2.5 Outiller la relève artistique montréalaise

2.2.5.1 Le Conseil des arts de Montréal

Tel que nous l'avons vu précédemment, le Conseil des arts de Montréal (CAM) existe depuis 1956. Toutefois, ce n'est que depuis 2005 qu'il a acquis son autonomie juridique. Le mandat du CAM est de soutenir et reconnaître « l'excellence dans la création, la production et la diffusion artistiques professionnelles au moyen d'appui financier, de conseils et d'actions de concertation et de développement⁶. » Il se préoccupe des disciplines artistiques extérieures aux industries culturelles et agit auprès des artistes émergents et professionnels. En 2005, la politique de développement culturel a mis en valeur les actions du CAM visant à « soutenir davantage l'innovation, la relève et l'émergence [...] » (Ville de Montréal, 2005b : 46). La politique mentionnait notamment la mise en place d'un programme destiné à outiller la relève artistique et culturelle.

Nous allons maintenant nous intéresser aux diverses actions du CAM qui s'adressent aux jeunes professionnels du milieu de la culture. Nous verrons que le projet *Outiller la relève artistique montréalaise* (ORAM) est le principal lieu d'intervention du CAM auprès de la relève, il englobe diverses initiatives comme le site internet Artère et le *programme de stages rémunérés Soutien aux premières expériences de travail dans des fonctions liées au domaine artistique*.

2.2.5.2 Le projet *Outiller la relève artistique montréalaise*

En 2004, le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) entame une réflexion avec plusieurs partenaires sur les conditions de vie et de travail des artistes de la relève, qui mène un an plus tard à la mise en place d'un plan d'action régional en collaboration avec le CAM. Le projet vise alors à réaliser une série d'actions structurantes qui permettraient une meilleure intégration professionnelle des artistes de la relève (ORAM, 2011 : 5).

Le premier plan d'action couvre les années 2005 à 2007 et cible cinq axes d'intervention :

1. Intégration aux instances décisionnelles

⁶ En ligne : <http://www.artsmontreal.org/fr/conseil/mission-et-historique>, consulté le 7 juin 2012.

2. Développement de l'accès à l'information
3. Réseautage
4. Formation et soutien au développement professionnel de l'artiste
5. Aide à la relève pour créer et diffuser

Du dernier axe naît d'ailleurs un comité de travail et de réflexion composé de dix artistes et gestionnaires de la relève dont le mandat est « d'examiner les conditions de création et de diffusion des artistes de la relève de Montréal et d'imaginer des moyens de les améliorer. » (FJÎM, 2007 : 1) Après s'être réuni régulièrement sur une période d'un an, le comité produit le rapport *Le milieu culturel fait-il suffisamment place à la relève ?* (FJÎM, 2007 : 1). Les recommandations qu'on y trouve concernent tout autant la question des espaces de création et de diffusion que les modèles de financement et le soutien offert aux compagnies de la relève. Un comité nommé *Relève et pratiques émergentes* est également créé en 2005. Il regroupe lui aussi des artistes de la relève et de jeunes gestionnaires d'organismes culturels et il est chapeauté par Culture Montréal. Il doit « permettre à la relève de se positionner et d'agir pour la prise en compte de sa réalité artistique et de celle des pratiques émergentes dans le développement culturel de la métropole. » (ORAM, 2011 : 10)

Les quatre axes du second plan d'action, pour les années 2008-2010, s'inscrivent en continuité du précédent. Le premier cible les programmes de soutien financier et se décline en trois volets : la *Mesure d'aide à la consolidation des organismes artistiques professionnels de la relève de Montréal*, le soutien aux activités de réseautage et de formation-réseautage, et le programme de stage *Soutien aux premières expériences de travail dans des fonctions liées au domaine artistique* (ORAM, 2011 : 9). Le second axe vise les outils de développement et mène à la création du site *Artère* et du *Bulletin Artère*. Le troisième axe concerne les partenariats. Ceux-ci prennent forme dans un comité-conseil dont le mandat est « d'assurer une concertation des partenaires de la relève artistique, de prioriser les recommandations adoptées, de partager l'expertise des membres et de proposer de nouvelles perspectives pour les projets actuels et futurs. » (ORAM, 2011 : 9) Enfin, le dernier axe raffermit l'existence d'un poste pour une personne-ressource chargée de gérer le programme ORAM et d'effectuer le lien entre les artistes, les organismes et les institutions.

Depuis sa création, le programme ORAM a donc misé à la fois sur la réflexion et l'action. Nous allons maintenant nous intéresser davantage aux actions qu'il a appuyées afin de soutenir les jeunes professionnels du milieu de la culture.

2.2.5.3 **La Mesure d'aide à la consolidation des organismes artistiques professionnels de la relève de Montréal**

Financée conjointement par le CALQ et la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ de Montréal), cette mesure a permis entre 2007 et 2010 de soutenir 15 organismes artistiques professionnels de la relève. Ce sont en tout 420 000 \$ qui ont été distribués, à raison d'un maximum de 30 000 \$ par organisation. Ce soutien visait le développement organisationnel des organismes qui bénéficiaient également d'un parrainage ou d'un accompagnement de la part d'organismes établis.

Parmi les organisations qui ont participé à cette mesure, on retrouve entre autres le Théâtre Aux Écuries, le OFFTA et Perte de Signal. Ce sont tous des organismes qui ont aujourd'hui un impact important dans leur discipline respective et qui contribuent à soutenir l'innovation et la prise de risque en création. Le Théâtre Aux Écuries, par exemple, jouit maintenant d'un édifice sur la rue Chabot qui participe grandement au dynamisme culturel de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Il a par ailleurs été le premier lauréat du Prix de la Relève – Caisse de la Culture.

Quand on connaît la précarité de la grande majorité des organismes artistiques professionnels de la relève, il est frappant de constater que tous les organismes ayant bénéficié de cette mesure sont toujours actifs en 2012. Il apparaît que le soutien financier et organisationnel fournis a eu un impact réel sur la consolidation de ces organismes. Nous croyons que la *Mesure d'aide à la consolidation des organismes artistiques professionnels de la relève de Montréal*, qui a cessé en 2010, devrait être renouvelée puisqu'elle contribue de manière significative à soutenir le risque artistique et les jeunes professionnels de la culture, de même qu'à générer des actions structurantes au sein du milieu culturel et dans la ville en général.

2.2.5.4 **Soutien aux premières expériences de travail dans des fonctions liées au domaine artistique**

Depuis 2008, le programme *Soutien aux premières expériences de travail dans des fonctions liées au domaine artistique* permet chaque année à une douzaine de jeunes de réaliser un stage rémunéré dans le milieu des arts et de la culture. S'adressant aux artistes, aux artisans de la scène et aux jeunes travailleurs culturels, le programme leur permet de « côtoyer des praticiens et des gestionnaires chevronnés, d'améliorer leurs compétences, de créer un réseau de contacts tout en participant à la consolidation

des structures actuelles, ce qui devrait leur permettre d'améliorer leur employabilité à long terme. » (CAM, 2011 : 1) Deux volets sont offerts : l'assistantat dans des fonctions administratives ou le stage dans des fonctions artistiques et techniques.

Le programme cherche également à assurer un certain transfert de connaissances au sein d'organismes établis. Les contraintes liées au manque de temps et de ressources financières peuvent en effet conduire certains dirigeants à omettre cet aspect important de la survie de leur organisation. Les stages réalisés permettent de s'assurer qu'il y aura une relève dans les organismes artistiques et culturels montréalais (CAM, 2011).

Par ses effets positifs à la fois sur la professionnalisation des jeunes et sur la gestion des organismes artistiques et culturels, le programme *Soutien aux premières expériences de travail dans des fonctions liées au domaine artistique* se révèle extrêmement pertinent. Une évaluation du programme effectuée en 2011 a par ailleurs démontré un taux de placement de 100 % (ORAM, 2011 : 16). À la lumière de ce constat plus qu'encourageant, il faut espérer que le programme sera maintenu encore longtemps.

2.2.5.5 Artère

Le site Web Artère et le *Bulletin Artère* visent à fournir des outils de développement aux jeunes professionnels du milieu de la culture. Lancé en mai 2008, le portail Web présente un répertoire des artistes de la relève, un calendrier d'événements et une section d'offre de services et d'emploi. Chaque mois, il met aussi en vedette un artiste de son répertoire. Quant au *Bulletin Artère*, il est envoyé par courriel sur une base mensuelle à plus de 5 400 personnes (ORAM, 2011 : 14). Il rassemble des informations d'actualité importantes selon chaque discipline artistique : arts du cirque, arts médiatiques, arts visuels, cinéma et vidéo, danse, littérature et conte, métiers d'art, musique, nouvelles pratiques et théâtre. Il annonce notamment des activités de réseautage, des dates de dépôts pour les demandes de bourses et des formations.

Le portail Artère a bénéficié de l'aide financière du MCCCCF et de la Ville par l'intermédiaire de l'EDC de Montréal. Il est visité annuellement par quelque 43 863 internautes (ORAM, 2011 : 14), ce qui confirme qu'il s'agit d'un outil qui répond à un besoin chez les artistes de la relève et les jeunes travailleurs culturels. Il s'agit d'un lieu virtuel d'échange qui contient un grand nombre d'informations utiles au développement d'une carrière dans les arts et la culture et qui doit être maintenu. Le CjM recommande donc :

Recommandation 7

Afin de soutenir le risque artistique et la consolidation des artistes et organismes artistiques professionnels de la relève, que le Conseil des arts de Montréal :

- adopte à nouveau la *Mesure d'aide à la consolidation des organismes artistiques professionnels de la relève de Montréal*;
- maintienne le programme *Soutien aux premières expériences de travail dans des fonctions liées au domaine artistique*;
- maintienne le portail Artère.

2.2.5.6 Autres initiatives

Mentionnons brièvement que le programme ORAM soutient d'autres initiatives destinées aux jeunes professionnels du milieu de la culture. Il apporte notamment un soutien financier à des organismes qui désirent mettre sur pied des activités de réseautage et de formation-réseautage. De plus, dans l'objectif de reconnaître le « travail des jeunes artistes ou des organismes professionnels ayant moins de cinq ans d'existence qui réalisent des actions structurantes pour la relève artistique » (ORAM, 2011 : 20), il a également soutenu la création du Prix de la relève – Caisse de la Culture.

2.2.6 Plan stratégique du réseau des bibliothèques

Présentation

Le réseau des bibliothèques de Montréal compte à l'heure actuelle 43 établissements répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville. Cependant, leur nombre augmentera bientôt puisque des projets de construction sont présentement en cours. En effet, grâce au programme *Rénovation, agrandissement et construction de bibliothèques publiques* (RAC), plusieurs arrondissements ont entrepris la modernisation de leurs installations.

Il y a maintenant dix ans, le Sommet de Montréal a soulevé l'importance du développement des bibliothèques publiques à Montréal. Puis, le contrat de ville de Montréal 2003-2007 a pris pour engagement de « favoriser un accès accru et équitable aux bibliothèques pour l'ensemble des citoyens et [d'] augmenter la fréquentation des bibliothèques. » (cité dans Ville de Montréal, 2005d : 14) Dans l'objectif de procéder à un plan de rattrapage et de consolidation du réseau, un diagnostic a été réalisé pour

en déterminer les besoins. Déposé en 2005, mais s'appuyant sur les données de 2002, le diagnostic a ciblé certaines carences :

- « 1. Le nombre moyen d'heures d'ouverture dans les bibliothèques était très bas.
 2. Les espaces et la superficie des équipements publics faisaient défaut par rapport aux besoins de la population.
 3. Le nombre d'employés, notamment les bibliothécaires et les techniciens, était nettement insuffisant.
 4. Les collections étaient limitées tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif.
 5. Le réseau informatique était inadapté.
 6. Les disparités entre les arrondissements créaient des iniquités dans la prestation de services. »
- (Ville de Montréal, 2010a : 6)

L'année 2005 fut également celle de l'adoption de la politique *Montréal, métropole culturelle*. L'engagement 7 de celle-ci porte sur le plan de rattrapage des bibliothèques et cible « l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux. » (Ville de Montréal, 2005a : 23) Pour sa part, l'engagement 8 mentionne que ce plan de rattrapage s'échelonne sur 10 ans et qu'il vise l'atteinte de la moyenne des villes canadiennes de plus de 500 000 habitants.

Le plan de rattrapage est aussi présent dans le *Plan d'action 2007-2017* qui reconnaît au point 1.2 que les bibliothèques sont « l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir ». *Le Plan d'action* s'engage à :

- « - Procéder au rattrapage et à la mise à niveau du réseau des bibliothèques quant à la qualité de la desserte et des services aux citoyens.
- Renforcer l'utilisation des bibliothèques comme outil d'intégration sociale et de développement culturel. »

(Ville de Montréal, 2007 : 10)

En 2008, l'axe 3 de l'EDC de Montréal porte spécifiquement sur la consolidation du réseau des bibliothèques. Un premier montant de 30 M\$ lui est alloué, qui est bonifié d'un second montant de 30 M\$ en 2009, des montants

entièrement consacrés au RAC. En soutenant les initiatives des arrondissements qui désirent effectuer une mise à niveau de leurs équipements dans l'objectif de favoriser une plus grande accessibilité aux bibliothèques publiques, le RAC veut contribuer « à l'épanouissement de la vie culturelle, éducative, sociale et communautaire de la société montréalaise. » (Direction de la culture et du patrimoine, 2010 : 2) À ce jour, plusieurs projets sont déjà en route, notamment la bibliothèque Marc-Favreau (Rosemont-La Petite-Patrie), de nouveaux bâtiments dans les arrondissements de Saint-Laurent et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que l'agrandissement de bibliothèques de Pierrefonds-Roxboro et Lachine⁷ (Ville de Montréal, 2010a : 26-27).

Les bibliothèques publiques de Montréal relèvent de la compétence des arrondissements puisqu'elles sont d'importants équipements de proximité. Par leur ancrage dans les quartiers, elles offrent des services gratuits à l'ensemble de la population. Leur mission première est de « démocratiser l'accès à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir. » (Ville de Montréal, 2010a : 3) Elles sont non seulement des lieux d'accès au savoir et à la connaissance, mais elles « participent à l'intégration et au développement du lien social, favorisent les échanges et les rencontres, brisent l'isolement, sont médiatrices, rapprochent. » (Ville de Montréal, 2010a : 23)

Depuis l'adoption de la politique de développement culturel en 2005, de nombreux progrès ont été accomplis, mais beaucoup reste encore à faire. Entre 2008 et 2010, les arrondissements et les services corporatifs de la Ville se sont concertés afin de développer une vision de la bibliothèque de demain. Cette vision repose sur les éléments clés suivant : un contexte, huit principes et trois composantes. Le contexte est celui de la révolution numérique, qui agit sur le comportement des publics et force le réseau des bibliothèques à adapter son offre. Les huit principes qui doivent être promus et développés sont l'accessibilité et l'universalité, l'accueil et l'accompagnement, la proximité, la mobilité, la diversité, la virtualité, la collaboration et le travail en réseau. Enfin, par les trois composantes, la bibliothèque de demain se présentera à la fois comme :

- « - Un équipement physique (une bibliothèque dans son quartier)

⁷ Mentionnons que parmi les critères de sélection du RAC, il est indiqué que de jeunes designers et architectes doivent être intégrés aux projets (Direction de la culture et du patrimoine, 2010 : 3). Le CjM salue l'intégration de ce critère à même le document de présentation du programme. Il s'agit d'une initiative qui met en valeur le talent des jeunes professionnels de ce secteur et contribue à leur intégration dans le milieu.

- Un espace virtuel (une bibliothèque présente dans l'univers numérique)
- Un service Hors les murs (qui va à la rencontre de ses usagers) »

(Ville de Montréal, 2010a : 9)

De toute évidence, l'ensemble des actions et objectifs précédemment décrits sera bénéfique pour les jeunes Montréalais puisque ceux-ci profiteront de la démocratisation visée par la consolidation du réseau des bibliothèques. Des secteurs moins bien pourvus seront prochainement dotés de nouveaux équipements de grande qualité, permettant ainsi aux jeunes de ces quartiers un accès plus facile aux livres.

L'étude de Culture Montréal sur la participation culturelle des jeunes à Montréal (Poirier *et al.*, 2012), nous apprend que le rapport entre les jeunes et la bibliothèque varie selon les tranches d'âge. Ainsi, la majorité des jeunes de 18 à 24 ans rencontrés dans le cadre de cette étude fréquente ces établissements, qu'il s'agisse de la Grande Bibliothèque ou des bibliothèques de leur quartier. Ce sont plutôt les 12 à 17 ans qui les délaissent. Les entretiens réalisés avec des intervenants travaillant auprès d'adolescents de 12 à 17 ans confirment aussi que cette clientèle fréquente peu les bibliothèques. La présence de ces jeunes dans les bibliothèques apparaissant comme un enjeu, nous nous concentrerons donc sur les éléments qui concernent cette tranche d'âge. Il est possible de croire que l'offre générale des bibliothèques convient mieux aux 18 à 30 ans puisque ceux-ci s'affirment davantage comme de jeunes adultes.

La fréquentation des 12 à 17 ans dépend de critères qui dépassent la seule accessibilité à une bibliothèque. Tel que nous le verrons, les infrastructures sont un secteur clé où l'on peut intervenir pour favoriser la présence des adolescents, mais d'autres éléments concernant l'offre et les services doivent également être pris en considération.

2.2.6.1 Les espaces jeunesse

À la lumière des entretiens menés, il apparaît que les adolescents ont souvent l'impression de ne pas être les bienvenus dans les bibliothèques. Leur débordement d'énergie peut parfois mener à des accrochages avec les autres usagers des lieux et les bibliothécaires qui entrevoient ces espaces comme des antres de silence. À cet égard, le document portant sur la bibliothèque du XXI^e siècle souligne à juste titre que les bibliothèques « doivent offrir un lieu adapté à une diversité de publics, des tout-petits aux aînés, en passant par les adolescents et les familles. » (Ville de Montréal, 2010a : 4) Cette

cohabitation soulève de nombreux défis que les nouvelles bibliothèques en construction devraient arriver à relever, du moins en partie.

En effet, lors d'un entretien, Ivan Filion, chef de division des programmes et services aux arrondissements – Bibliothèques, nous expliquait que les bâtiments à venir sont conçus sur le modèle de la bibliothèque dite de troisième lieu. Ce concept très répandu dans les bibliothèques scandinaves prévoit en parallèle des espaces traditionnels de lecture et de travail, des espaces où il est possible de prendre un café et parler. Elles sont plus grandes et se veulent également plus conviviales. Par cette meilleure gestion des espaces, il sera sans doute plus facile d'accueillir les différentes clientèles de la bibliothèque et, de surcroît, de réserver aux adolescents une zone qui leur ressemblera.

De nombreuses bibliothèques déjà existantes ont aussi mis en place des espaces jeunesse, parfois appelés *zones ados*. C'est le cas notamment des bibliothèques de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et des bibliothèques du Plateau et du Mile-End. Lors de l'inauguration de ces deux dernières, Anne-Marie Collins, chef de division – Culture et bibliothèques, mentionnait : « On sait que les ados, ça aime être en gang et s'asseoir par terre. On trouvait que l'image de la bibliothèque était trop rigide. On a fait appel à des designers qui connaissent bien les ados. On veut que ceux-ci s'approprient l'espace. » (Citée dans Tranchemontagne, 2012) Les *zones ados* présentent ainsi des ouvrages destinés à la clientèle 12-17 ans, des poufs et des sofas, de même que des ordinateurs portables accompagnés de logiciels de montage et de jeux vidéo. Tout est mis en œuvre pour que les adolescents s'y sentent invités et accueillis et pour faire de la bibliothèque davantage qu'un lieu qui offre un service de prêt de livres. Anne-Marie Collins indiquait également : « Les jeunes viennent souvent avec leurs parents ou avec leur classe lorsqu'ils sont en bas âge, mais à l'adolescence, ça se perd. » Les *zones ados* visent ainsi à créer une habitude de fréquentation (Tranchemontagne, 2012).

Considérant que les adolescents montréalais se sentent souvent inconfortables dans les bibliothèques du réseau, les espaces jeunesse apparaissent comme une solution efficace qui leur permettra de s'y sentir plus à l'aise et d'éviter les conflits entre les différents utilisateurs des bibliothèques. À cet égard, les bibliothèques dites de troisième lieu constitueront certainement des espaces favorisant l'épanouissement culturel pour les Montréalais de tous les âges et de tous horizons. Toutefois, bien que l'espace puisse parfois être plus difficile à trouver dans les anciennes constructions du réseau, le CjM croit que tout devrait être mis en œuvre afin d'aménager le plus possible

des espaces voués aux 12 à 17 ans dans l'ensemble des bibliothèques⁸. Il va sans dire que la mise en place d'espaces jeunesse répond de manière concrète à l'axe stratégique visant à « augmenter le lectorat et la fréquentation des bibliothèques chez les 17 ans et moins. » (Ville de Montréal, 2005b : 22) Ainsi, le CjM recommande :

Recommandation 8

Dans l'objectif de mieux desservir les clientèles adolescentes, que, dans la mesure du possible, toutes les bibliothèques se dotent d'un espace voué aux jeunes, tel que réalisé aux bibliothèques du Plateau et du Mile-End. Cet espace, en plus de présenter des ouvrages qui s'adressent à cette tranche d'âge, permettra une appropriation plus souple des lieux et, lorsque possible, offrira des postes informatiques.

2.2.6.2 Communication et numérique

Les bibliothèques et les services corporatifs de la Ville l'ont bien compris, la révolution numérique a une influence sur les comportements des utilisateurs des bibliothèques et sur leurs attentes. Dorénavant, la bibliothèque se doit d'être un lieu physique, mais aussi virtuel.

De plus, l'espace physique des bibliothèques ne peut plus se contenter de n'offrir que des livres. En effet, il apparaît que dans les dernières années, l'augmentation de la fréquentation des bibliothèques a aussi été due à « [l']offre de connexion à l'Internet sans fil tout comme la mise à disposition de postes informatiques ». (Ville de Montréal, 2010a : 8) Ces services informatiques plaisent particulièrement aux jeunes. D'ailleurs, Ivan Filion relevait qu'il est faux de croire que tous les jeunes Montréalais ont accès à un ordinateur à la maison :

« On se dit : “tout le monde a un ordi”, mais pas dans tous les quartiers, pas dans les familles où il y a cinq enfants et où il y a un horaire pour que chacun puisse avoir accès à l'ordi. C'est pas tout le monde qui a accès à l'Internet haute vitesse non plus. Donc nos postes Internet et nos connexions Wi-Fi sont très, très utilisés. »

En réponse à cet intérêt des utilisateurs pour les nouvelles technologies et le multimédia, la bibliothèque d'Ahuntsic a mis sur pied le Café de Da. On y trouve beaucoup d'ordinateurs, des équipements pour le montage vidéo et des animateurs s'y trouvent régulièrement pour offrir de la formation et du soutien technique. Le café est ouvert à tous et les jeunes y sont tout à fait à leur place. Par exemple, en 2011, des ateliers de cinéma y ont été dispensés à raison de trois heures par semaine, pour une période de 18 semaines. Grâce à l'accompagnement d'un professionnel du milieu, une trentaine de jeunes âgés de 16 à 25 ans ont eu la chance de découvrir toutes les étapes de la réalisation d'un film et de créer leur propre court-métrage. Par des initiatives comme le Café de Da et les animations qui s'y déroulent, la bibliothèque remplit clairement sa mission de « démocratiser l'accès à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir. » Le Café de Da constitue également un outil efficace à la fois pour intéresser les jeunes aux activités de la bibliothèque et pour favoriser leur épanouissement culturel. Sans que toutes les bibliothèques se dotent d'un espace similaire, il s'agit certainement d'une piste de réflexion intéressante sur les moyens d'actualiser les services offerts par la bibliothèque et sur les actions à entreprendre pour véritablement inclure les jeunes dans la vie de l'établissement.

Par ailleurs, les bibliothèques se doivent aujourd'hui d'être virtuelles, c'est-à-dire de se doter de services en ligne tels que l'offre de livres numériques et l'accès aux bases de données. Le site Web des bibliothèques doit également être un espace dynamique qui facilite la recherche, adapté à ses utilisateurs, et qui se développe en lien avec les réseaux sociaux. Alors que les tablettes numériques ne sont pas encore très répandues chez les jeunes Montréalais⁹, l'offre de livres numériques ne se positionne pas encore comme un élément susceptible d'intéresser davantage les jeunes aux services offerts par les bibliothèques¹⁰. Quant à la présence sur les réseaux sociaux, surtout Facebook, elle est sur la bonne voie. Le réseau des bibliothèques dispose de sa propre page et plusieurs bibliothèques possèdent également des pages individuelles.

Sur le plan virtuel, la principale lacune s'observe donc du côté du site Web général du réseau des bibliothèques, qui aurait avantage à être mis à jour. De plus, une section spécialement pour les adolescents pourrait être créée. À

8 Les espaces jeunesse des bibliothèques de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ciblent les 14 à 20 ans, alors que les zones ados des bibliothèques du Plateau et du Mile-End s'adressent aux 12 à 17 ans.

9 Voir l'étude sur la participation culturelle des jeunes à Montréal (Poirier *et al.*, 2012).

10 Toutefois, les tendances démontrent tout de même dans la population un intérêt grandissant pour les tablettes numériques. Pour les bibliothèques montréalaises, il semble donc cohérent d'anticiper légèrement la demande et d'enrichir la collection municipale de livres numériques.

l'heure actuelle, les 6 à 12 ans, eux, bénéficient d'une section qui leur est entièrement consacrée. Les couleurs et la mise en page ont été conçues pour eux, de même que l'information qui s'y trouve. Entre l'apparence très institutionnelle du site général des bibliothèques et l'atmosphère enfantine de la section Bibliojeunes, les adolescents ne sont pas interpellés. Il serait sans doute pertinent de créer un espace virtuel adapté à leurs besoins et qui soit à leur image¹¹. Le CjM recommande donc :

Recommandation 9

Tout comme pour les 6 à 12 ans qui disposent d'une section qui leur est consacrée sur le site Web des bibliothèques, que soit développée une section s'adressant particulièrement à la clientèle adolescente.

2.2.6.3 Autres bons coups

Plusieurs autres initiatives en place ont un impact positif sur le rapport entre les jeunes et les bibliothèques. Sans dresser une liste exhaustive, nous en relèverons quelques-unes.

À l'échelle du réseau, la collection de jeux vidéo répond à une demande qui provenait en grande partie des jeunes. En 2012, un partenariat avec trois entreprises de ce secteur à Montréal a permis de faire passer le nombre de jeux vidéo disponible dans la collection à 5 000, répartis dans 27 établissements. Les jeux vidéo constituent tant un produit d'appel, c'est-à-dire qu'il permet aux usagers qui se déplacent à la bibliothèque pour les emprunter d'y découvrir les autres services offerts, qu'un produit culturel à part entière. En effet, leur présence en bibliothèque s'inscrit « dans la vision des bibliothèques de Montréal d'être un terrain de jeux initiatique pour la culture, le loisir et la technologie. Les jeux vidéo en bibliothèques ont aussi un rôle éducatif, social et divertissant [...] ». (Ville de Montréal, 2012b) Les jeux vidéo s'adressent à la fois aux jeunes et aux moins jeunes, mais répondent certainement à un intérêt présent chez de nombreux adolescents.

À l'échelle individuelle, plusieurs bibliothèques ont tenu des activités de médiation culturelle et de mise en valeur de la lecture. Par exemple, entre septembre 2011 et mars 2012, avec le soutien du CAM, la bibliothèque Frontenac a accueilli en résidence deux bédéistes. En plus de soutenir des artistes de la relève¹², la résidence a permis

de mettre en valeur la collection de bandes dessinées de la bibliothèque et d'offrir au public des ateliers de création de fanzine. Les bédéistes ont aussi mis sur pied des expositions de leurs œuvres et partagé leurs coups de cœur. Bien que les bandes dessinées ne s'adressent pas uniquement à un public jeune, ce dernier est particulièrement sensible à cette littérature.

Pour sa part, la bibliothèque Père-Ambroise a formé un club de lecture pour adolescents, *Les mangeurs de livres*. Toutes les trois semaines, une dizaine de jeunes se rencontrent en compagnie d'une médiatrice pour discuter de littérature. Ces rencontres ont notamment donné naissance à la collection Club ado, qui présente les coups de cœur des participants au club de lecture.

Bien entendu, d'autres bibliothèques présentent des activités inspirantes pour nourrir la réflexion sur les façons de faire une meilleure place aux adolescents dans les établissements du réseau, de même que les intéresser à ce qui s'y déroule. Afin de mettre en place les bons programmes, les bibliothèques se doivent avant tout de connaître la réalité de leur quartier et les besoins des jeunes qu'elles desservent. La collaboration avec les acteurs locaux spécialisés, qu'il s'agisse des maisons de jeunes ou des écoles, est une voie de choix pour y parvenir. Alors que plusieurs initiatives en arrondissement s'inscrivent déjà dans cette démarche, nous encourageons le réseau à les maintenir et à les développer davantage.

2.2.7 Montréal, ville UNESCO de design

Dans la politique *Montréal, métropole culturelle*, la Ville s'engage à adopter des pratiques exemplaires dans le domaine du design, notamment dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie de ses citoyens. Ainsi, l'engagement 29 indique :

« La Ville améliorera l'intégration du design à ses pratiques – qu'il s'agisse d'aménagement d'espaces publics, de nouveaux immeubles, de réfection routière ou de mobilier urbain – tout en poursuivant son effort de promotion du design auprès des citoyens et de ses partenaires institutionnels ou privés, de même que son travail de positionnement de Montréal comme ville de design à l'échelle mondiale. » (Ville de Montréal, 2005b : 61)

Cet engagement s'est traduit par l'adoption d'un plan d'action intitulé *Design de ville / Ville de design*. L'année

11 Dans son avis *De la parole aux actes : informer, impliquer, intégrer*, le CjM (2010) a également recommandé la segmentation de l'information disponible en fonction de l'âge et des intérêts des jeunes.

12 Les deux bédéistes, Iris et Zviane, sont dans la vingtaine.

suiuante, le bureau Design Montréal est mis en place et la Ville s'est vu désignée Ville UNESCO de design. S'enchaîneront alors de multiples initiatives, comme la création des journées *Portes Ouvertes Design Montréal*, où le grand public est invité à aller rencontrer les designers dans leur lieu de travail.

Le *Plan d'action 2007-2017* souligne à son tour l'intention de la Ville de valoriser « l'excellence en architecture et en design » et cible trois moyens d'y parvenir :

- « - Généraliser la pratique des concours, des ateliers et des panels d'experts, favorisant ainsi la qualité en amont des projets de construction et d'aménagement.
- Mettre en place des outils d'accompagnement et des incitatifs financiers pour faciliter ces pratiques.
- Mettre en valeur les projets et les réalisations exemplaires. »

(Ville de Montréal, 2007 : 12)

Le *Plan d'action* souligne également que la mise en valeur de la désignation de Montréal à titre de Ville UNESCO de design devrait faire partie de la stratégie visant à promouvoir Montréal sur la scène internationale. Cependant, c'est avec l'EDC que le chantier *Réalisons Montréal Ville UNESCO de design* est véritablement lancé. En effet, celle-ci accorde au chantier un budget de 1,2 M\$, qui est complété d'un partenariat avec la CRÉ de Montréal et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire où chacun s'engage à investir 300 000 \$.

Le chantier, fruit d'une collaboration entre le bureau Design Montréal et la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal, vise à « rendre tangible la désignation Montréal, *Ville UNESCO de design* » et à réaliser les objectifs fixés dans le *Plan d'action 2007-2017* (Ville de Montréal et MCCCCF, 2009 : 15). Il doit relever de nombreux défis pour y arriver :

- « - mobiliser les différents acteurs influents du développement urbain autour du projet de concevoir et construire la ville avec les designers;
- développer l'intérêt, le goût et conséquemment les exigences des Montréalais pour la qualité en design s'appuyant sur la force de l'exemple;
- promouvoir le concours de design comme processus d'attribution de la commande publique pour sa transparence, sa portée pédagogique et la qualité qu'il génère;

- faciliter l'accès à la commande publique en design, à la relève et aux talents confirmés;
- mettre en valeur les pratiques exemplaires et valoriser tous ceux et celles qui défendent la qualité en design;
- favoriser la réalisation de projets qui participent à la qualité et à la durabilité du milieu de vie et à la mise en valeur des paysages urbains montréalais. »

(Bureau Design Montréal et Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal, 2009 : 1-2)

Il est aussi intéressant de constater que parmi les enjeux déterminés, il s'en trouve un concernant la relève en design. Nous estimons qu'un tel chantier est effectivement une occasion unique de faire briller nos talents locaux, qu'ils soient établis ou émergents. Plusieurs éléments concernent aussi la volonté de développer chez le grand public une connaissance et un intérêt pour le design, bref, de le rendre plus accessible. Des initiatives comme les journées *Portes Ouvertes Design Montréal* contribuent à la réalisation de cet objectif et favorisent la rencontre entre les jeunes citoyens et les créateurs. D'ailleurs, nous déplorons que depuis 2011 les Portes Ouvertes n'aient plus lieu qu'aux deux ans. Il s'agissait d'une vitrine annuelle qui contribuait aussi à assurer une présence médiatique du design très importante.

Soutien aux designers de la relève

En 2008, Réalisons Montréal Ville UNESCO de design a créé la Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal. Celle-ci s'adresse particulièrement aux designers de la relève et poursuit de multiples objectifs, tels que :

- reconnaître et promouvoir le talent de la relève montréalaise en design;
- contribuer à l'enrichissement de la démarche des designers de la relève et à leur perfectionnement sur les questions de design reliées à la ville;
- favoriser la mise en réseau international et le développement de marchés de la relève montréalaise en design;
- favoriser l'intégration des designers de la relève aux milieux professionnels;
- permettre l'attribution de premières reconnaissances professionnelles.

La bourse de 10 000 \$ doit servir à la réalisation d'un projet de perfectionnement et s'accompagne d'un montant de 5 000 \$ visant la promotion et la diffusion du projet. Il va sans dire que cette bourse, tant par ses

objectifs que par l'aide financière accordée, constitue un soutien important aux jeunes créateurs et participe à concrétiser la dénomination *Montréal Ville UNESCO de design*. D'ailleurs, la qualité des projets nés des quatre premières années de la bourse a démontré la pertinence de soutenir les designers en début de carrière.

2.2.8 Le loisir culturel

Le loisir culturel est particulièrement répandu chez les jeunes Québécois. En effet, l'édition 2009 de l'enquête sur les pratiques culturelles au Québec nous apprendait que 89,4 % des 15 à 24 ans s'adonnent à des activités culturelles (MCCCF, 2012 : 2). Toutefois, on y apprendait également que les chances de pratiquer une activité artistique en amateur croissent à mesure que s'élèvent le revenu du ménage et le niveau de scolarité (MCCCF, 2012 : 7). Il y a donc encore des efforts à consentir afin de s'assurer que tous les jeunes aient un accès égalitaire à la pratique d'une activité artistique en amateur. Cela apparaît essentiel puisque cette pratique, en plus d'initier aux arts et à la culture, permet aux jeunes citoyens de développer leur créativité, de se définir à l'extérieur de la sphère des études ou du travail et constitue un facteur d'intégration et de cohésion sociale. Elle contribue de plus à « développer l'estime de soi et le sentiment d'appartenance à la communauté ». (Ville de Montréal et MCCCF, 2009 : 26)

L'engagement 12 de la politique de développement culturel énonce que la Ville entend « soutenir le loisir culturel et la pratique artistique amateur » par l'intermédiaire de trois stratégies :

- a) en encourageant fortement la contribution d'artistes professionnels et d'experts reconnus à des projets réalisés avec les citoyens;
- b) en élaborant des programmes de soutien aux événements de loisir culturel mettant entre autres en valeur toute la richesse du patrimoine d'expression montréalais;
- c) en créant un fonds destiné à la mise à niveau et au développement des infrastructures culturelles. »

(Ville de Montréal, 2005b : 31)

Bien que ces stratégies n'aient pas été reprises dans le *Plan d'action 2007-2017*, l'EDC a tout de même consenti d'importantes sommes pour leur réalisation. Elle prévoit 750 000 \$ pour le *Programme montréalais d'action culturelle*, qui vise à créer des occasions de rencontre entre les créateurs professionnels et les citoyens, ainsi que 450 000 \$ pour le programme *Inclusion et innovation* et

180 000 \$ pour la formation d'intervenants culturels (Ville de Montréal et MCCCF, 2009 : 26).

Tout comme pour les lieux de diffusion professionnels et les bibliothèques, ce sont les arrondissements qui gèrent l'offre d'activités en pratique artistique amateur. Néanmoins, par l'intermédiaire du Bureau du loisir, la Ville centre soutient les arrondissements et leurs partenaires par la mise en place de programmes permettant le financement de projets particuliers et en offrant de la formation pour les intervenants en loisir culturel. Nous allons maintenant nous pencher sur deux de ceux-ci.

2.2.8.1 Inclusion et innovation

Le programme *Inclusion et innovation* offre un soutien financier à des « projets novateurs en pratique artistique amateur comme outil d'inclusion culturelle. Ces projets doivent être adaptés à des clientèles ayant des intérêts spécifiques [sic] ou vivant des situations particulières. » (Ville de Montréal, 2012a : 1) Il concerne tout autant les disciplines traditionnelles de la pratique artistique amateur que les nouveaux domaines comme les arts médiatiques. Selon Anne Pontbriand, responsable du Bureau du loisir, le programme permet aux arrondissements d'avoir les moyens d'essayer de nouvelles approches et de faire du développement.

Bien que le programme ne cible pas uniquement les jeunes, il semble qu'environ 50 % des projets s'adressent à eux. L'année 2012 fut d'ailleurs particulièrement fertile pour ces derniers puisque parmi les dix projets sélectionnés, huit concernaient les jeunes. Les projets retenus interviennent dans des disciplines variées. Par exemple, le *Bunker Club* permettra à une quinzaine d'adolescents provenant de milieux défavorisés de s'initier à toutes les étapes de la production cinématographique, alors que *Graf à emporter : ateliers en masse!* permettra à une dizaine de jeunes de 13 à 19 ans de développer leurs habiletés dans le domaine du graffiti.

2.2.8.2 Formation pour la relève en loisir culturel

L'EDC comportait également un volet concernant la formation des intervenants culturels, notamment « la relève étudiante en art de niveau collégial ou universitaire qui désire travailler en animation d'activités culturelles dans les arrondissements. » (Ville de Montréal et MCCCF, 2009 : 27) D'une durée de 32 heures, la *Formation pour la relève en loisir culturel* comprend un volet théorique et un stage pratique. La partie théorique est assurée par le Service de formation continue du cégep de Saint-Laurent, où se donne justement une technique d'intervention en

loisir, alors que les stages pratiques ont lieu à différents centres de loisir, le Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges et Art Neuf au centre Calixa-Lavallée pour l'année 2011. La formation est gratuite et s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans, étudiants ou jeunes diplômés en arts visuels, arts du cirque, art dramatique, danse, musique, photo ou vidéo (Ville de Montréal, 2011b).

Cette formation a deux impacts importants. D'une part, elle répond au besoin des arrondissements d'engager des animateurs spécialisés dans l'enseignement de la pratique artistique amateur dans un contexte de loisir culturel. En effet, comme aucun programme dans les établissements scolaires de la métropole ne dispensait ce type de formation, le programme mis sur pied par la Ville permet de combler cette lacune en préparant des jeunes à occuper ce type de poste. Le programme soutient ainsi la qualité de l'intervention dans les arrondissements.

D'autre part, cette formation accompagne et prépare de jeunes finissants en arts au monde du travail. Comme l'a mentionné Anne Pontbriand, les postes d'animateurs spécialisés dans l'enseignement de la pratique artistique amateur sont particulièrement bien adaptés aux besoins des artistes de la relève : « Ce sont des emplois à temps partiel convoités par les jeunes artistes car ces postes leur permettent à la fois de gagner un revenu dans leur champ de compétence et de se consacrer à leur production artistique. C'est donc une formule gagnant-gagnant. »

Après la formation, plusieurs jeunes ont été embauchés par le centre de loisir où ils avaient réalisé leur stage, belle retombée concrète et positive. Malheureusement, après quatre années d'existence, le programme est menacé de ne pas être renouvelé. Le CjM recommande donc :

Recommandation 10

Considérant les impacts positifs de cette formation, tant pour les artistes de la relève que pour les organismes qui offrent des activités en loisir culturel, que soit maintenu le programme *Formation pour la relève en loisir culturel*.

2.2.9 Les musées montréalais

Présentation

Les musées montréalais sont des partenaires privilégiés de la Ville pour favoriser l'accès à la culture et au savoir. Afin de les soutenir dans leur mission, le *Plan d'action 2007-2017* s'est d'ailleurs engagé à « favoriser le dévelop-

pement des musées montréalais » en se fixant deux objectifs :

- « - Accueillir avec ouverture les projets des musées montréalais qui permettent de bonifier et de mettre en valeur les collections muséales.
- Appuyer les projets de la Société des directeurs des musées montréalais (SDMM) visant à accroître la fréquentation des musées, dans une optique de médiation culturelle. »

(Ville de Montréal, 2007 : 10)

Des ressources financières ont été attribuées par l'EDC à différents partenaires afin de leur donner les moyens de concrétiser ces objectifs. Au point 2.1.2, l'Entente mentionne ainsi un partenariat avec la Société des directeurs des musées montréalais, lequel vise la réalisation de son plan d'action 2008-2010 (Ville de Montréal et MCCCCF, 2009 : 21). Au point 2.1.3, ce sont deux musées municipaux, le Musée de Lachine et le Centre d'histoire de Montréal, qui se voient attribuer 300 000 \$ pour soutenir, notamment, leurs activités de développement de public (Ville de Montréal et MCCCCF, 2009 : 22).

Le musée est un acteur essentiel de la démocratisation culturelle. Il est important que tous les citoyens, jeunes et moins jeunes, aient accès au nombre infini de connaissances dont il est le gardien et le promoteur. Une étude sur le point de vue des adolescents sur les musées montréalais a cependant mis en lumière que les « jeunes dont les parents sont plus scolarisés fréquentent plus souvent les musées. » (Lemerise et Soucy, 1999 : 364) Il semble donc que le milieu d'origine joue encore un rôle important dans la fréquentation de cette institution. Parmi les raisons de ne pas aller au musée, l'étude relevait « l'utilisation de l'argent de poche à d'autres fins et le peu d'intérêt pour ce genre d'activités », de même que « la faible pratique de ce genre d'activités par les amis. » (Lemerise et Soucy, 1999 : 362)

2.2.9.1 La Société des directeurs des musées montréalais

Fondée en 1987, la SDMM rassemble aujourd'hui 38 responsables d'institutions muséales. Sa mission est de :

- « [F]avoriser le rayonnement des musées montréalais par la promotion de leurs activités et la défense de leurs intérêts, ainsi que par le développement de la communication, de l'entraide et de la coopération en faveur de la démocratisation culturelle et de l'appropriation du patrimoine muséal par les citoyens. » (SDMM, 2011 : 5)

Les activités de la SDMM comptent l'organisation de la Journée des musées montréalais, la gestion de la carte des musées et de la carte prestige, la publication du magazine *Musées Montréal* et diverses autres initiatives de promotion des musées, comme la création de l'application mobile Musées de Montréal.

La 26^e Journée des musées montréalais a eu lieu en 2012 et 32 institutions muséales de la métropole ont alors ouvert leurs portes gratuitement au public. Pour l'occasion, un réseau de navettes d'autobus reliait les différents lieux participants. Avec les 113 000 entrées que la Journée a comptées, il apparaît clairement que l'accès gratuit aux institutions muséales répond à un besoin chez les citoyens, locaux et étrangers. Avec le succès que connaît cette initiative, on peut penser qu'il serait pertinent d'avoir plus d'une Journée des musées montréalais. En effet, il semble que la gratuité et la facilité à se déplacer d'un musée à l'autre encouragent bon nombre de personnes qui ne fréquentent pas habituellement les musées à le faire. Bien que nous ne possédions pas de chiffre sur la présence des jeunes à cet événement, on peut croire qu'ils bénéficient de l'accessibilité au musée rehaussée en cette journée.

Pour sa part, la carte des musées, avec ses modalités particulières, semble s'adresser davantage aux touristes qu'aux résidents de Montréal. En effet, dans l'une de ses deux versions, elle permet un accès illimité aux musées sur une période des trois jours consécutifs, alors que dans l'autre, elle permet de choisir trois jours non-consécutifs sur une période de trois semaines. En imposant une période aussi restreinte, elle ne favorise pas une habitude de fréquentation régulière pour la clientèle locale. La carte prestige répond à cette lacune et permet un libre accès aux musées sur un an. Malheureusement, elle est vendue au coût de 200 \$, ce qui cadre difficilement avec le budget des étudiants et des autres jeunes citoyens.

Il pourrait être judicieux de mettre en place une carte privilège pour les jeunes, vendue à moindre coût. Toutefois, il faudrait encore s'assurer de faire connaître cette initiative aux jeunes citoyens. La section 4 démontrera que le manque de ressources financières est une barrière importante à la participation culturelle des jeunes. Afin d'y remédier, nous proposons la mise en place d'une carte Accès Montréal – Jeunes. Pour simplifier l'offre et ne pas démultiplier les moyens d'action, l'accès gratuit, ou presque gratuit, à l'ensemble des musées pourrait être inclus dans les avantages de cette carte. Nous y reviendrons plus en détail. De plus, suivant l'exemple du Musée des Beaux-arts de Montréal, tous les musées pourraient offrir gratuitement l'accès à leurs expositions permanentes.

En dernier lieu, soulignons que la SDMM est très active sur le plan des réseaux sociaux et des nouvelles technologies d'information et de communication, ce qui contribue à joindre une clientèle jeune. La SDMM est présente sur Facebook, Twitter, YouTube et Flickr. En 2011, elle a également lancé une application mobile permettant de découvrir ses 38 musées membres. Téléchargeable gratuitement, l'application présente « une fiche dynamique de tous les musées de la SDMM, leur numéro de téléphone respectif, des détails sur leur mandat et leur collection, leur localisation géographique et, bien sûr, la liste en images des expositions. » (SDMM, 2011 : 17) Elle intègre aussi la géolocalisation, permettant à l'utilisateur de déterminer quels musées sont près de lui. Dès sa première année de lancement, l'application mobile était utilisée par une moyenne de 2 789 utilisateurs uniques par mois.

2.2.9.2 À l'échelle individuelle

Bien entendu, les efforts de la SDMM en vue de stimuler la participation des Montréalais aux activités de son réseau sont louables et atteignent dans plusieurs cas la cible. Par ailleurs, il faut mentionner qu'à une échelle individuelle, bon nombre de musées ont aussi mis en place des programmes destinés aux jeunes Montréalais. Nous pouvons penser aux Nocturnes du Musée d'art contemporain qui présentent chaque premier vendredi du mois une performance musicale et un service de bar ou encore à la Forêt urbaine du Musée McCord qui s'approprie pour l'été un segment de la rue Victoria et en fait une aire de pique-nique et le lieu de spectacles gratuits les mercredis soirs. Ces initiatives contribuent à rajeunir l'image des musées et à stimuler la présence des jeunes au sein de ces institutions. Nous encourageons donc fortement les musées montréalais à développer à l'interne des activités qui transmettent une image dynamique et qui sont propres à intéresser les 12 à 30 ans.

2.3 | LES POLITIQUES CULTURELLES DES ARRONDISSEMENTS

Au-delà des initiatives de la Ville centre en matière de culture, les arrondissements ont la responsabilité, notamment, de gérer la programmation des lieux municipaux de diffusion culturelle et l'offre en loisir culturel. Il est donc pertinent qu'ils se dotent d'une politique de développement culturel. Malheureusement, elle n'est pas chose commune aux 19 arrondissements ;

seulement quatre l'ont fait : LaSalle, Montréal-Nord, Outremont et le Sud-Ouest. Tout comme nous l'avons fait pour *Montréal, métropole culturelle*, nous allons maintenant examiner ce que ces quatre politiques proposent pour favoriser l'accès des jeunes citoyens à la culture et soutenir les jeunes travailleurs du milieu de la culture.

2.3.1 *LaSalle, au rythme de la culture*

Adoptée en 2008, la politique de développement culturel de l'arrondissement de LaSalle se veut « un outil flexible », facile à adapter aux évolutions sociales et communautaires que connaîtra l'arrondissement. Par cette politique, l'arrondissement « affirme son rôle de diffuseur municipal du savoir, maximise son expertise et se préoccupe par ses actions, principalement en médiation, d'en faire un levier important du développement culturel. » (Arrondissement de LaSalle, 2008 : 7)

La politique précise plusieurs axes d'intervention : l'accessibilité, la participation de la population, la concertation, la diffusion, la création et la production, les ressources, le rayonnement et les perspectives. Parmi eux, trois intègrent des préoccupations concernant nos deux catégories de jeunes. D'abord, la section sur l'accessibilité mentionne comme objectifs :

- « - Favoriser et susciter la participation des jeunes, tant comme acteurs que publics du rayonnement culturel laSallois.
- Développer des interventions et des projets culturels scolaires et en favoriser l'accroissement, parce que c'est aussi atteindre les communautés culturelles. »

(Arrondissement de LaSalle, 2008 : 8)

Il s'agit donc de favoriser l'accès des jeunes citoyens à la culture, de même que leur participation active dans les activités culturelles de l'arrondissement. Pour y parvenir, le milieu scolaire est considéré comme un partenaire clé, ce qui est réitéré dans la section sur la concertation, où l'un des objectifs est d'« [e]ntamer, développer et stimuler des collaborations avec les milieux scolaire, communautaire, social, économique et touristique. » (Arrondissement de LaSalle, 2008 : 13) Pour leur part, les jeunes professionnels du milieu de la culture sont mentionnés dans la section sur la diffusion : « La politique de développement culturel de LaSalle reflète la contribution de l'artiste professionnel éminemment liée à la diffusion culturelle en tenant compte de l'émergence de la relève. » (Arrondissement de LaSalle, 2008 : 14) Cette affirmation ne se traduit pas par un objectif, mais sa présence indique

tout de même une certaine sensibilité de l'arrondissement à l'enjeu de la relève artistique. Dans son ensemble, la politique *LaSalle, au rythme de la culture* soutient donc l'épanouissement culturel des jeunes.

2.3.2 *Politique culturelle de l'arrondissement de Montréal-Nord*

Selon Marie-Agnès Guichard, chef de la division Culture à l'arrondissement de Montréal-Nord, leur politique de développement culturel devrait bientôt être actualisée. En effet, depuis son adoption en 2005, plusieurs changements ont modifié considérablement l'offre culturelle de l'arrondissement, notamment la construction de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord. Inaugurée en 2006, celle-ci rassemble une bibliothèque, une salle de spectacles, un studio de danse, un studio d'enregistrement et plusieurs autres ressources qui en font un lieu culturel dynamique, un repère dans le quartier.

La *Politique* présente actuellement cinq principes directeurs :

- « 1. Faciliter l'accès des citoyens à la culture.
2. Reconnaître le sentiment et la fierté d'appartenance à une communauté interculturelle.
3. Promouvoir la culture comme outil de valorisation individuelle, sociale et de développement économique.
4. Encourager la création et l'émergence de talents et en favoriser la diffusion culturelle en créant des lieux d'échange et des outils de promotion.
5. Assurer le rayonnement culturel et artistique de l'arrondissement. »

(Arrondissement de Montréal-Nord, 2005 : 6-7)

Ils sont complétés par quatre axes d'intervention : l'affirmation de l'identité culturelle, le soutien aux créateurs et aux arts, la promotion de la culture et l'accessibilité des citoyens aux arts et à la culture, et l'éducation culturelle. Certains d'entre eux présentent des éléments concernant les jeunes citoyens et les jeunes professionnels du milieu de la culture. Ainsi, l'axe sur le soutien aux créateurs et aux arts s'ouvre sur ce constat où il est question des artistes de la relève :

- « Développer la culture, c'est d'abord et avant tout favoriser la création. Nos jeunes talents ont besoin de modèles de réussite artistique. Il faut faciliter les rencontres afin de créer des opportunités d'échange et de création. Il est donc important d'établir une collaboration étroite entre les différentes ressources

du milieu et d'avoir un mécanisme de reconnaissance de nos artistes. » (Arrondissement de Montréal-Nord, 2005 : 8)

Cette volonté est complétée par celle d'« offrir une visibilité pour les jeunes artistes et favoriser une synergie au niveau de la pratique culturelle. » (Arrondissement de Montréal-Nord, 2005 : 9) Les artistes de la relève et leurs besoins sont donc bien présents au sein de cette politique. Les jeunes citoyens ne sont pas en reste puisque la section sur l'éducation culturelle mentionne qu'il est « aussi important de sensibiliser les citoyens à une variété de disciplines artistiques que de stimuler l'éveil culturel des jeunes. » (Arrondissement de Montréal-Nord, 2005 : 10) Les organismes culturels et les écoles sont considérés comme des partenaires pour y parvenir.

2.3.3 *Outremont, ville d'art et de culture*

Bien qu'elle ait été adoptée lorsque Outremont était une ville indépendante de Montréal, la politique de développement culturel *Outremont, ville d'art et de culture* est toujours en vigueur aujourd'hui. Elle est articulée autour de cinq grands principes :

- « 1. La culture étant reconnue comme un bien collectif indéniable, elle doit être accessible à tous et rigoureusement promue.
2. Les artistes professionnels qui résident à Outremont sont des ambassadeurs du rayonnement culturel de la municipalité et ils doivent être encouragés, soutenus dans leur démarche de création.
3. Élément porteur de la culture et de l'identité locale, le patrimoine historique, architectural et paysager mérite d'être soigneusement préservé et mis en valeur.
4. La vie culturelle constitue un facteur d'enrichissement collectif, en ce qu'elle favorise un sentiment d'appartenance et développe la fierté des individus vis-à-vis [sic] leur communauté.
5. La dynamique culturelle d'Outremont rayonnera et s'enrichira par des actions de concertation, d'échange, de collaboration et de partenariat avec les intervenants publics ou privés, et avec les localités avoisinantes. »

(Ville d'Outremont, 2001 : 6)

La culture y est donc envisagée comme un élément qui favorise l'enrichissement collectif et contribue à la qualité des milieux de vie. Elle concerne les artistes professionnels, mais également l'ensemble de la population.

Parmi les axes de développement ciblé par la politique, trois font mention des jeunes. Ainsi, l'axe concernant l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle a, entre autres, pour objectifs de :

- « - Travailler de concert avec les écoles, publiques et privées, afin qu'une place importante soit accordée à la pratique des arts dans le curriculum [sic] scolaire.
- Accroître la fréquentation des activités culturelles par les jeunes, en collaborant avec les maisons d'enseignement et les ressources communautaires, dont la maison des jeunes L'Espace-Temps qui désire jouer un rôle de plus en plus important dans "l'éducation artistique" de la clientèle jeunesse. Susciter et encourager les visites scolaires dans les lieux culturels et patrimoniaux de la ville. »

(Ville d'Outremont, 2001 : 10)

Quant à l'axe sur le soutien aux arts et aux organismes culturels, il mentionne comme objectif : « Encourager l'émergence d'une relève artistique talentueuse et dynamique. » (Ville d'Outremont, 2001 : 11)

Enfin, l'axe portant sur la mise en valeur des institutions culturelles contient plusieurs objectifs qui concernent directement les jeunes :

- « - Permettre l'accès des installations du Théâtre Outremont aux organismes culturels et aux institutions scolaires de la localité.
- Optimiser l'espace qu'occupe la Galerie d'art, par la présentation d'activités culturelles émanant des organismes et groupes locaux, notamment l'exposition Blizz'Art organisée annuellement par la maison des jeunes L'Espace-Temps.
- Inciter les élèves des écoles d'Outremont à fréquenter davantage la bibliothèque, la Galerie d'art et le Théâtre Outremont par des activités leur étant spécialement destinées.
- Promouvoir les activités culturelles organisées par les institutions scolaires et religieuses de la ville. »

(Ville d'Outremont, 2001 : 11)

La politique de développement culturel d'Outremont fait donc une belle place aux jeunes dans ses préoccupations. La fréquentation des lieux culturels par les jeunes, la collaboration avec les institutions d'enseignement et autres organismes travaillant auprès des jeunes pour favoriser leur participation culturelle et le soutien des artistes de la relève sont au cœur de ses objectifs. Il faut cependant

noter que celle-ci a été adoptée en 2001, il y a maintenant plus de dix ans, et certains éléments mériteraient sans doute d'être actualisés.

2.3.4 *Politique culturelle de l'arrondissement du Sud-Ouest*

Adoptée en 2012, la *Politique culturelle de l'arrondissement du Sud-Ouest* est la plus récente des quatre politiques étudiées dans cette section. La *Politique* est basée sur la vision suivante :

« L'arrondissement voit la culture et les arts comme des moyens essentiels de s'exprimer, d'évoluer, de vivre des expériences et d'acquérir des connaissances, tant pour l'individu que pour la collectivité, de se rapprocher de soi-même et des autres, de tendre vers un mieux-être, de communiquer et de partager des idées et de développer son potentiel. Pour toutes ces raisons, il veut faire du Sud-Ouest un lieu où la culture et les arts sont valorisés, encouragés et partie prenante d'un développement inclusif et solidaire. » (Arrondissement du Sud-Ouest, 2012 : 7)

Elle insiste donc sur l'importance de la culture et des arts pour la qualité du milieu de vie des citoyens. L'impact de la culture y est de plus envisagé d'un point de vue individuel et collectif. La vision ne réfère pas aux artistes et aux créateurs professionnels, elle demeure davantage centrée sur le développement social.

Que ce soit dans ses objectifs :

- « - transformer le Sud-Ouest en un pôle culturel attractif et vivant, en un milieu de vie où il fait bon vivre;
 - encourager la venue et l'installation de créateurs et d'organisations culturelles innovatrices;
 - augmenter le rayonnement de l'arrondissement sur les scènes montréalaises »
- (Arrondissement du Sud-Ouest, 2012 : 7)

ou ses axes d'intervention :

- « - accès aux arts et à la culture;
 - soutien aux créateurs et aux organisations culturelles;
 - préservation et mise en valeur du patrimoine;
 - développement de partenariats stratégiques »
- (Arrondissement du Sud-Ouest, 2012 : 7)

La *Politique de développement culturel du Sud-Ouest* fait référence aux jeunes. Ainsi, les jeunes citoyens sont

interpellés à l'engagement 1, qui souligne que les 0 à 17 ans feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre des activités de médiation culturelle mises en place par les bibliothèques de l'arrondissement (Arrondissement du Sud-Ouest, 2012 : 9). L'engagement 12 traite également de la médiation culturelle et vise « à appuyer des projets de médiation culturelle réalisés en partenariat avec les organismes locaux (scolaires, communautaires et autres) et à accorder une attention particulière aux projets réalisés pour et avec les jeunes citoyens. » (Arrondissement du Sud-Ouest, 2012 : 14) Cependant, elle omet de parler des jeunes professionnels du milieu de la culture.

La *Politique* démontre donc un souci important à l'égard de l'accès des jeunes aux arts et la culture, et fait de la médiation culturelle le véhicule numéro un de cet accès. Il s'agit certes d'une approche louable puisque la médiation culturelle a démontré à maintes reprises sa pertinence comme approche. Nous croyons par contre qu'il serait important que la *Politique* intègre un engagement concernant les jeunes professionnels du milieu de la culture puisqu'ils sont garants du futur dynamisme de la vie culturelle de l'arrondissement.

2.3.5 *Les autres arrondissements*

Les trois premières politiques de développement culturel s'avèrent plus complètes que la dernière puisqu'elles intègrent des préoccupations qui concernent à la fois les jeunes citoyens et les jeunes professionnels du milieu de la culture. Toutefois, les quinze arrondissements qui ne disposent pas de politique similaire sont certainement ceux qui présentent le plus grand manque. Pourtant, tel que le rappelle la *Politique* : « En vertu de la loi constituant la Ville de Montréal, l'arrondissement est responsable de l'offre de services culturels de première ligne sur son territoire. » (Arrondissement du Sud-Ouest, 2012 : 3) Par un engagement conjoint de tous les arrondissements envers la culture, la Ville de Montréal pourrait véritablement s'affirmer comme une métropole culturelle. Le CjM recommande donc :

Recommandation 11

Considérant que la culture est une compétence d'arrondissement, que tous les arrondissements se dotent d'une politique culturelle et d'un plan d'action en culture. Tout comme pour la politique *Montréal, métropole culturelle*, ces politiques devront intégrer un engagement concernant à la fois l'accès aux arts et à la création pour les jeunes citoyens, et le soutien aux jeunes professionnels du milieu de la culture.

2.4 | LA POLITIQUE DU PATRIMOINE

Tout comme pour la politique de développement culturel, la volonté de se doter d'une politique du patrimoine est née lors du Sommet de Montréal 2002. À ce moment, les acteurs réunis ont « spécifiquement recommandé que la Ville se dote d'une politique du patrimoine pour construire le présent et le futur de Montréal. » (Ville de Montréal, 2005c : 13) En 2003, la Ville a répondu par la mise sur pied d'un groupe-conseil, présidé par madame Gretta Chambers, qui présenta en avril 2004 l'*Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine*. Sur la base de ce document, une large consultation publique a été menée en 2004 et la politique a finalement été adoptée en 2005. La même année, le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, aujourd'hui partie intégrante de la Direction de la culture et du patrimoine, a également été créé avec le mandat de « jouer un rôle de planification, de coordination, de conseil et de soutien en matière de patrimoine. » (Ville de Montréal, 2010b : 8)

Selon la définition du Conseil du patrimoine de Montréal et acceptée comme telle par la Ville de Montréal, le patrimoine désigne :

« [T]out objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre. » (Ville de Montréal, 2005c : 31)

Dans cette perspective, le patrimoine montréalais se compose tout autant du Vieux-Montréal que des ensembles industriels du canal de Lachine et que de la faune et la flore du Mont-Royal. D'ailleurs, tel que le mentionnait en entretien Isabelle Dumas, chef de la Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie, aujourd'hui le patrimoine est moins envisagé comme un « objet magnifique » que comme un élément qui permet de donner « un sens à la ville » et un élément « inspirant pour générer la ville du futur ». Dorénavant, la réflexion sur le patrimoine englobe des éléments naturels, matériels (le patrimoine bâti, le patrimoine archéologique, le patrimoine paysager, l'art public, le patrimoine mobilier, le patrimoine archivistique) et immatériels. Le patrimoine culturel immatériel se présente comme :

« [U]n ensemble de créations, de connaissances et de savoir-faire, de pratiques, d'arts et de traditions populaires encore vivants se rattachant à tous les

aspects de la vie en société, ainsi que les instruments, objets et artefacts qui leur sont associés. Il est porté par la mémoire et transmis principalement de génération en génération par l'apprentissage, le témoignage ou par mimétisme. » (Ville de Montréal, 2005c : 33)

Sur la base de cette vision contemporaine du patrimoine, la politique établit deux axes d'intervention : la mise en place d'un système d'organisation de l'action en patrimoine et la concrétisation de cette organisation dans les interventions de la Ville comme propriétaire et comme gestionnaire, où elle se donne un devoir d'exemplarité.

Mentionnons qu'en 2010, la *Politique du patrimoine* a fait l'objet d'un bilan présenté comme « un portrait d'ensemble de l'évolution de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine montréalais, qui permette d'esquisser les grandes lignes d'un plan d'action pour les prochaines années. » (Ville de Montréal, 2010b : 6) Notre analyse de la *Politique du patrimoine* tiendra aussi compte de ce bilan.

2.4.1 Éléments concernant la jeunesse

Globalement, la *Politique du patrimoine* fait peu référence aux jeunes. Elle précise plutôt le rôle qu'entend jouer la Ville dans le domaine du patrimoine, ainsi que les partenaires du milieu qui sont interpellés par son adoption. Elle définit la notion de patrimoine et ses différentes facettes et dresse également le portrait des collections municipales. Elle s'adresse donc majoritairement aux professionnels du patrimoine.

Toutefois, parmi les partenaires de la société civile qui sont mentionnés dans la *Politique*, on retrouve les universités, les établissements d'enseignement et les commissions scolaires. Deux objectifs sont alors proposés :

- « - Établir des partenariats pour la recherche, le développement et la transmission des connaissances et des [sic] savoir-faire en matière de patrimoine.
- Établir des liens avec le système scolaire pour développer des opérations de sensibilisation au patrimoine rejoignant leurs diverses clientèles et particulièrement les jeunes enfants. »

(Ville de Montréal, 2005c : 51)

Alors que le premier trouve résonance chez les jeunes professionnels en formation et a donné des résultats forts positifs, le second s'adresse davantage aux jeunes citoyens et ne semble pas encore s'être concrétisé par des actions significatives.

La rencontre entre la Ville et le milieu de la recherche universitaire a été fructueuse pour les deux parties. Le *Bilan 2005-2010 de la Politique du patrimoine* (2010b : 17) fait mention de collaborations de la Ville avec diverses instances, notamment le Laboratoire d'histoire et de patrimoine de l'UQAM, l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal et le Centre d'histoire orale et de récits numérisés de l'Université Concordia. Ces collaborations se sont traduites « par la réalisation d'études, l'échange d'expertise, l'enrichissement de la formation académique et l'accueil de stagiaires au sein des différents services municipaux. »

Au sujet des stagiaires, Isabelle Dumas précise que sa division maintient en tout temps quatre postes de travail réservés à leur accueil, dont deux sont occupés en quasi-permanence et les autres majoritairement l'été. Elle souligne également que la présence des étudiants est très appréciée au sein de son équipe et qu'elle permet de maintenir « un état de ressourcement et de questionnement perpétuel. » Le CjM tient donc à souligner l'excellente collaboration qui s'effectue entre le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise et le milieu universitaire. Il apparaît que cette relation bénéficie à tous : des jeunes professionnels en formation ont la chance de travailler au sein d'une équipe qualifiée et d'étoffer leur savoir alors que l'équipe les accueillant jouit du regard nouveau que portent sur le patrimoine ces jeunes fraîchement formés.

Au contraire, l'objectif de « développer des liens avec le système scolaire pour développer des opérations de sensibilisation au patrimoine rejoignant leurs diverses clientèles et particulièrement les jeunes enfants » semble être demeuré au stade de projet. D'ailleurs, le bilan réalisé en 2010 pose à nouveau comme objectif l'«[é]largissement des mécanismes et opérations de sensibilisation destinés au jeune public. » (Ville de Montréal, 2010b : 49)

Sur le plan de la sensibilisation du grand public au patrimoine, l'Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM) est sans doute l'initiative la plus importante. En place depuis plus de 20 ans, celle-ci vise à faire apprécier aux citoyens le patrimoine non monumental et à sensibiliser les propriétaires à l'importance de l'entretien. Elle récompense une fois par année, à l'automne, des propriétaires dans tous les arrondissements. Bien que l'OPAM s'accompagne d'une série d'activités visant à faire connaître le patrimoine montréalais, il est évident qu'en s'adressant principalement aux propriétaires, les jeunes de 12 à 30 ans ne sont pas particulièrement interpellés par cette initiative. À l'heure actuelle, il apparaît que cette opération remporte un grand succès auprès des milieux spécialisés, mais que

son action est assez peu connue des jeunes, outre ceux qui étudient dans le domaine.

Le CjM reconnaît l'importance du rôle de la Ville en ce qui concerne l'évaluation, la documentation et la préservation du patrimoine montréalais. Toutefois, il semble aussi important de faire connaître les richesses qui constituent notre héritage collectif. Pour que le patrimoine puisse donner du sens à la ville contemporaine, il apparaît essentiel que les citoyens qui le côtoient apprennent à le connaître. Déjà à l'automne 2011, lors des consultations publiques sur les quartiers culturels, le CjM avait recommandé de « [s]usciter l'intérêt en valorisant des aspects plus contemporains de l'histoire et du patrimoine qui seraient plus significatifs pour la communauté locale, car plus proches d'elle, pour ensuite l'amener à considérer les richesses passées du quartier. » (CjM, 2011 : 4) Il s'agit là d'une piste d'action dans l'objectif d'inscrire le patrimoine dans le quotidien. Le CjM réitère à nouveau l'importance de diffuser l'information disponible sur le patrimoine montréalais : naturel, monumental, non monumental et immatériel.

Recommandation 12

Afin que le patrimoine puisse contribuer à donner un sens à la ville pour l'ensemble de ses citoyens, développer davantage d'activités de sensibilisation au patrimoine montréalais. Pour susciter plus particulièrement l'intérêt des jeunes, développer des partenariats avec les écoles, maisons de jeunes et autres organismes travaillant auprès de cette population.

Après cinq années d'existence de la *Politique du patrimoine* et du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise (maintenant intégré à la Direction de la culture et du patrimoine), le bilan réalisé a également soulevé l'importance de réaliser un « bilan sur la performance des sites Web. » (Ville de Montréal, 2010b : 49) En effet, la diffusion de contenu sur Internet représente la principale plateforme de diffusion de l'action en patrimoine de la Ville, il est donc important de s'interroger sur son efficacité. Or, il apparaît que les sites Web nécessiteraient une actualisation. La navigation n'y est pas conviviale et l'impression qui s'en dégage contribue à maintenir une image très institutionnelle du patrimoine. Les nouvelles technologies de l'information manquent aussi à l'appel dans cette stratégie de communication. Lors de notre rencontre, Isabelle Dumas nous a d'ailleurs fait part de réflexions allant dans ce sens :

« On n'est pas encore très *nouvelles technologies*, alors que la diffusion de l'information sur le patrimoine est quelque chose qui pourrait bénéficier très facilement de l'utilisation des téléphones intelligents, par exemple. Pourquoi quelqu'un est obligé d'aller sur Internet ou de *googler* sur son iPhone quand il est sur les lieux, alors qu'il pourrait y avoir une application beaucoup plus directe? »

À cet égard, plusieurs expériences démontrent que les technologies mobiles peuvent contribuer à mettre à l'honneur le patrimoine de nouvelles façons, particulièrement à l'extérieur du cadre institutionnel. Par exemple, le Musée McCord a développé l'application Musée Urbain MTL¹³ qui permet au promeneur de découvrir l'apparence passée de lieux significatifs de l'histoire montréalaise. Lorsqu'il déambule dans la ville, des pastilles au sol indiquent à l'utilisateur le meilleur point de vue à adopter et il n'a plus qu'à pointer son appareil mobile vers le lieu marquant. Les images d'archive qui s'affichent à ce moment, tirées des Archives photographiques Notman, s'accompagnent d'une notice d'information sur l'histoire des lieux. Cette application permet de vivre le patrimoine à l'intérieur même d'une expérience quotidienne et familière. Il s'agit sans aucun doute d'une initiative inspirante lorsque l'on s'interroge sur les approches à adopter pour sensibiliser les jeunes au patrimoine. En effet, les 12 à 30 ans sont de plus en plus équipés d'appareils numériques mobiles. Une expérience de réalité augmentée telle que proposée par Musée Urbain MTL est en accord avec son temps, sans qu'elle ne délaisse la dimension éducative.

À la lumière de ces quelques considérations, la Ville aurait avantage à actualiser ses sites Web voués au patrimoine, ainsi qu'à mettre en place une stratégie de communication concertée où des outils ayant recourt aux technologies mobiles seraient développés. Ces derniers seraient particulièrement adéquats pour initier les jeunes au patrimoine montréalais. De plus, l'absence des équipes municipales de patrimoine sur les réseaux sociaux est une lacune importante. Comme l'a démontré l'expérience du Bureau d'art public, une simple page Facebook peut contribuer à élargir le public rejoint par les actions de la Ville. De surcroît, les jeunes sont très présents sur ces plateformes et il s'agirait d'un nouvel espace pour établir un dialogue avec eux.

Recommandation 13

Que les outils de communication de la Ville en matière de patrimoine soient actualisés et bonifiés, notamment par l'intégration des possibilités offertes par les technologies mobiles. Plus particulièrement, une mise à jour des sites Web voués au patrimoine s'impose, de même que la présence sur les réseaux sociaux. L'ensemble de ces actions contribuera à rejoindre les jeunes sur leur propre terrain et à donner une image plus attractive du patrimoine.

2.5 | LES PRIORITÉS JEUNESSE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

2.5.1 Présentation

Les *Priorités jeunesse de la Ville de Montréal* sont régies par la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal. Elles représentent le principe directeur qui vise à guider l'action de la Ville et de ses partenaires dans leurs interventions auprès des 12 à 30 ans. Les objectifs des *Priorités jeunesse* sont :

- 1) Que les *Priorités jeunesse de la Ville* inspirent les orientations et les investissements de ses partenaires;
- 2) Que les actions soutenues convergent vers les zones prioritaires d'intervention;
- 3) Que les différentes sources de financement s'additionnent de façon complémentaire dans les zones prioritaires.

Les *Priorités jeunesse* s'inscrivent dans une approche de milieu, c'est-à-dire que les interventions qu'elles génèrent « s'inscrivent dans des milieux de vie ayant leurs caractéristiques propres et se développent en complémentarité des autres actions jeunesse locales. » (Ville de Montréal, 2009 : 2) Elles touchent la bonification de projets préexistants dans quatre domaines prioritaires : l'intégration socioéconomique; la cohésion sociale; les activités de création et de valorisation de l'estime des jeunes; et l'environnement et le développement durable.

Les principaux moyens d'intervention des *Priorités jeunesse* sont les programmes *Intervention de milieu*

13 <http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/mobile/MuseeUrbainMTL>

auprès des jeunes et *Valorisation Jeunesse – Place à la relève*. Le premier existe depuis 2007 et rejoint quelque 6 000 jeunes par année. Il s'inscrit dans une approche « par, pour et avec les jeunes » et vise à :

« Offrir aux jeunes de 12 à 30 ans des activités de qualité, diversifiées, accessibles et adaptées à leurs besoins, en complémentarité et en concertation avec les milieux de vie, de façon à favoriser leur plein épanouissement, à établir une action harmonisée en relations interculturelles et de prévention des problématiques sociales. » (Ville de Montréal et MICC, 2011 : 3)

Le second s'adresse aux jeunes de 16 à 18 ans, plus particulièrement ceux issus des minorités visibles, et leur permet d'obtenir des emplois d'été chez des employeurs publics, privés et communautaires. Les jeunes participants proviennent d'écoles secondaires défavorisées des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal et ont ainsi la chance d'acquérir une première expérience de travail.

Les *Priorités jeunesse 2007-2009* ont fait l'objet d'un bilan couvrant la période 2007 à 2010. Il présente « les orientations et les actions municipales touchant la jeunesse et priorisées par les directions centrales, les arrondissements et les sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal, souvent réalisées en collaboration avec les partenaires régionaux et locaux. » (Ville de Montréal, 2011a : 6) Sans dresser une liste exhaustive de toutes les actions réalisées, il illustre cependant de manière concrète le type d'initiatives valorisées par les *Priorités jeunesse*.

Priorité 3 : Les activités de création et de valorisation de l'estime des jeunes

Les *Priorités jeunesse* concernent à la fois aux jeunes citoyens et aux jeunes professionnels du milieu de la culture. En effet, elles visent à favoriser l'épanouissement de l'ensemble des jeunes présents dans les arrondissements, mais avec un intérêt particulier pour les jeunes issus des communautés ethnoculturelles et les jeunes en difficulté d'intégration. La troisième priorité concerne les activités de création et de valorisation de l'estime des jeunes. Elle cerne trois points de convergence avec les partenaires :

- Diversifier et rendre les activités de sport et de loisir plus visibles, accessibles et disponibles aux jeunes de tous les milieux;
- Soutenir les initiatives des jeunes par un meilleur encadrement, un financement adéquat et un accès aux lieux de diffusion;;
- Améliorer l'accès aux activités et aux lieux de culture, pour le public et les créateurs.

Cette troisième priorité traite de culture, mais également de sport, de loisir, de saines habitudes de vie et d'infrastructures. Pour le volet culture, le *Bilan des Priorités jeunesse municipale 2007-2010* présente quatre grandes orientations :

1. Faciliter l'accès à la culture et au patrimoine
2. Soutenir le développement de la relève artistique
3. Faire des bibliothèques municipales un foyer d'activités pour les jeunes
4. Développer l'estime de soi

Pour réaliser ces orientations, plusieurs moyens sont choisis : la médiation culturelle, le soutien à l'organisation d'activités de formation et de réseautage pour les artistes de la relève, l'organisation de festivals, etc. (Ville de Montréal, 2011a : 31) Néanmoins, notons que des initiatives touchant à la culture se retrouvent également dans les volets loisir et infrastructures.

Pour les jeunes citoyens, parmi les initiatives qui ont été soulignées dans le bilan, nous retrouvons notamment la mise en place d'un programme d'activités pour les jeunes au Centre d'histoire de Montréal et au Musée de Lachine, la tenue d'une activité de médiation culturelle sur l'art public autour de l'œuvre *Give Peace a Chance* installée à l'entrée Peel du parc du Mont-Royal et le concours de création et de production de courts-métrages Biblioclip. Pour les jeunes professionnels du milieu de la culture, les actions répertoriées comprennent entre autres le programme *Soutien aux premières expériences de travail dans des fonctions liées au domaine artistique*, la création du Prix de la relève et le développement du site Artère (Ville de Montréal, 2011a : 32). Nous voyons donc que les *Priorités jeunesse* en matière de culture sont réalisées par l'entremise de l'action des arrondissements, mais également des différents services centraux comme le Bureau d'art public, la Direction-associée – Bibliothèques et le CAM.

2.5.2 Dans les autres priorités

Bien que la troisième priorité concerne plus particulièrement la création, d'autres initiatives liées aux arts et à la culture sont mises en valeur par le bilan dans les sections consacrées à la priorité 1 – l'intégration socioéconomique – et la priorité 2 – la cohésion sociale. Dans le cas de la première, il est notamment question de jeunes qui ont participé au programme *Valorisation Jeunesse* au sein des bibliothèques du réseau, de même que de la programmation des lieux de diffusion du réseau Accès culture qui a offert une vitrine à de nombreux

artistes de la relève (Ville de Montréal, 2011a : 10). Dans le deuxième cas, on évoque la construction de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et la réalisation d'animations de cirque de rue dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve (Ville de Montréal, 2011a : 22 et 29).

Comme nous avons pu l'observer, les *Priorités jeunesse* donnent lieu à une diversité d'actions qui soutiennent la participation culturelle des jeunes, qu'il s'agisse des jeunes citoyens ou des jeunes professionnels du milieu de la culture. Les quatre orientations qui guident le volet culture, au sein de la priorité 3, s'inscrivent tout à fait dans la volonté de favoriser l'épanouissement culturel des jeunes. En ce sens, le CjM considère positivement le bilan des actions des *Priorités jeunesse* en culture et les initiatives qu'elles génèrent.



3

LA PARTICIPATION CULTURELLE DES JEUNES

Pour mener à bien l'exercice, il est apparu important de s'interroger sur la nature de la participation culturelle des jeunes. Quelles activités culturelles ont leur préférence? Quels lieux culturels fréquentent-ils? Pour quelles raisons ne participent-ils pas à certaines activités? Les réponses à ces questions ont permis un arrimage des recommandations à la réalité, à ce qui est constaté sur le terrain. Elles ont été rassemblées grâce à deux stratégies. D'une part, la consultation de l'étude de Culture Montréal qui porte précisément sur le sujet (Poirier *et al.*, 2012). D'autre part, la rencontre d'intervenants de trois maisons de jeunes de l'île de Montréal qui ont partagé avec nous ce qu'ils observent chez les jeunes qu'ils côtoient régulièrement.

Les données rassemblées grâce à ces deux stratégies sont très riches. Toutefois, pour ne pas trop s'éloigner de l'objectif, nous présenterons uniquement celles qui concernent des sujets traités dans cet avis : les bibliothèques, les musées, les maisons de la culture et les loisirs culturels, plus particulièrement les pratiques artistiques amateurs. Les autres domaines comme le design, l'art public et le patrimoine sont généralement absents des données recueillies, ce qui peut traduire un manque d'intérêt des jeunes pour ces sujets. Il n'est pas possible de l'affirmer avec certitude, cependant. Enfin, puisqu'une grande importance est accordée à l'accès des jeunes à la culture, nous verrons aussi quelles sont les principales barrières à leur participation culturelle.

N'ayant pu rencontrer suffisamment de jeunes professionnels du milieu de la culture pour tracer un portrait de leurs implications, cette section se consacre donc aux jeunes citoyens consommateurs de culture.

3.1 | PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE CULTURE MONTRÉAL SUR LA PARTICIPATION CULTURELLE DES JEUNES À MONTRÉAL

Réalisée en 2011 et 2012, l'étude portant sur la participation culturelle des jeunes à Montréal est une

initiative de Culture Montréal, soutenue financièrement par le MCCCCF et menée par une équipe de recherche de l'Institut national de la recherche scientifique. L'étude a eu recours à deux stratégies méthodologiques : une revue de la littérature et des entretiens semi-dirigés.

Les résultats de cette cueillette de données sont particulièrement intéressants pour cet avis. Ils tracent en effet un portrait qualitatif de la participation culturelle de jeunes Montréalais âgés de 12 à 34 ans. Près d'une soixantaine de jeunes d'origines ethnoculturelles variées ont été interrogés lors d'entretiens dont la durée a varié de 30 minutes à 1 h 30, provenant de différents arrondissements de Montréal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à Pierrefonds-Roxboro, en passant par le centre-ville.

Bien entendu, il ne s'agit pas d'un portrait exhaustif de la participation culturelle des jeunes à Montréal. L'étude visait davantage la typicalité – comprendre certains comportements dans toutes leurs nuances. Les données sont présentées par groupes d'âge (12 à 17 ans, 18 à 24 ans, 25 à 34 ans) et selon sept grands thèmes : activités et pratiques, contexte et lieux, raisons et motivations, personnes et transmission, numérique, impacts et définition de la culture.

3.2 | LES INTERVENANTS DES MAISONS DE JEUNES

Pour notre part, nous avons rencontré des animateurs de trois maisons de jeunes de l'île de Montréal :

- Catherine Chantal et Yvon Bonneau, de la maison des jeunes Le Bunker, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
- Jean-François Gagnon, du Carrefour jeunesse du CCSE de Maisonneuve (CJ), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- Benoît Beaudry, de la Maison des jeunes de Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Lors d'entretiens d'environ 45 minutes, ils nous ont parlé des jeunes qui fréquentent leur lieu : leurs pratiques artistiques amateurs préférées, leurs sorties culturelles, la présence du numérique dans leur vie, etc.

Ces intervenants travaillent tous auprès d'une clientèle âgée de 12 à 17 ans, composée tout autant de filles que de garçons. Leurs maisons de jeunes offrent des activités libres et des activités encadrées et leurs actions sont souvent guidées par le principe du « pour, par et avec les

jeunes ». Soulignons aussi qu'ils interviennent majoritairement auprès de jeunes issus de milieux défavorisés.

3.3 | L'OFFRE CULTURELLE ET LES JEUNES

3.3.1 Les bibliothèques

De l'avis de Catherine Chantal et Yvon Bonneau, animateurs au Bunker, les adolescents ont une perception négative de la bibliothèque. Ils soulignent qu'il y a souvent des activités dans les bibliothèques qui pourraient intéresser les jeunes, mais que le seul fait de prononcer le mot *bibliothèque* est suffisant pour décourager ceux qui auraient un intérêt à participer à une activité. Selon Catherine Chantal, le lieu n'est pas adapté non plus aux jeunes :

« Dans les bibliothèques, il ne faut pas parler, c'est calme. Ils ne peuvent pas être qui ils sont, c'est-à-dire exubérants. Ils parlent fort, ils dérangent, ils ont envie de *joker*, ils ont envie de délirer. Si on les empêche de délirer, on les rejoint pas. Faut les laisser prendre de la place. »

Au Carrefour jeunesse, Jean-François Gagnon observe que quelques-uns de ses jeunes se rendent parfois à la bibliothèque, généralement pour passer le temps. Ils emprunteraient surtout des bandes dessinées.

L'étude de Culture Montréal révèle que la majorité des jeunes de 12 à 24 ans rencontrés dans le cadre de la démarche s'adonnent à la lecture. Bien sûr, des intensités variables sont observées, mais ce constat est tout de même fort positif. Par contre, cette pratique généralisée de la lecture ne se reflète pas dans la fréquentation des bibliothèques chez les 12 à 17 ans. Un seul jeune de ce groupe d'âge est vraiment attaché à la Grande Bibliothèque, mais pour les autres, les visites à la bibliothèque sont rares. D'ailleurs, l'un d'eux mentionne : « notre génération à la bibliothèque, ça fonctionne pas. » Chez les 18 à 24 ans, au contraire, la bibliothèque est intégrée dans les pratiques culturelles de plusieurs, qu'il s'agisse de la Grande Bibliothèque ou des bibliothèques de quartier.

Il semble donc qu'un important travail doit être réalisé particulièrement auprès des 12 à 17 ans afin de favoriser leur présence dans les bibliothèques. Les recommandations présentées à la section 2.2.6 s'inscrivent dans ce sens.

3.3.2 Les musées

Il apparaît que les musées sont davantage fréquentés sur une base volontaire par les plus âgés. En effet, environ la moitié des jeunes de 25 à 34 ans rejoints pour l'étude de Culture Montréal visite des institutions muséales sur une base régulière. Le même ratio est observé chez les 18 à 24 ans. Les principaux musées montréalais où se rendent ces jeunes sont le Musée d'art contemporain, le Musée des Beaux-arts de Montréal, le Musée McCord et le musée Pointe-à-Callière. D'autres lieux d'exposition comme l'édifice Belgo, la Fonderie Darling et le Centre Segal sont aussi mentionnés.

Toujours selon les résultats de l'étude de Culture Montréal, ce sont ainsi les 12 à 17 ans qui se rendent le moins souvent au musée, à l'exception de quelques sorties scolaires. Certains jeunes de cette tranche d'âge affirment qu'ils ne s'y rendraient pas d'eux-mêmes, mais qu'ils sont contents d'y aller avec l'école parce qu'ils finissent souvent par apprendre quelque chose. Cependant, certains n'y voient aucun intérêt, comme cette jeune fille : « Des fois, je regardais un tableau, puis là il y a quelqu'un qui me disait : "Qu'est-ce que tu ressens?" Je vois pas qu'est-ce que regarder de la couleur, là... mais en tout cas ça m'intéresse pas, ça bouge pas assez. »

Selon Catherine Chantal, du Bunker, les adolescents ne sont pas intéressés à visiter les musées parce qu'ils sont déjà obligés d'y aller avec l'école. Ils associeraient donc ces sorties à quelque chose d'obligatoire et de très formel. Un jeune du groupe des 12 à 17 ans de l'étude de Culture Montréal mentionne de son côté :

« [L]e monde de mon âge vont pas demander à leurs parents : "Oui, peux-tu m'amener à un musée?". C'est plus comme : "Oui, on s'en va à un musée? Ah, fudge!". On va au musée là, c'est comme c'est une mauvaise réaction parce que c'est comme... on connaît pas vraiment ça, on a pas pris le plaisir de le faire, c'est tout le temps une obligation. »

3.3.3 Les maisons de la culture

Les jeunes des trois maisons de jeunes interrogés ne fréquentent pas les maisons de la culture, selon ce que peuvent observer leurs animateurs. Dans l'étude de Culture Montréal également, celles-ci sont assez peu visitées par les jeunes à qui nous avons parlé. Certains relèvent qu'ils se rendaient à la maison de la culture de leur quartier lorsqu'ils étaient plus jeunes, mais qu'ils ont maintenant cessé, et une jeune mentionne que la programmation n'est pas à son goût.

3.3.4 Les pratiques artistiques amateurs

Les pratiques artistiques qui semblent les plus populaires auprès des jeunes sont la musique, la danse, l'improvisation et le théâtre, et les arts visuels.

Pour la musique, l'étude de Culture Montréal a démontré que de nombreux jeunes de 12 à 34 ans pratiquent un instrument ou chantent. Cependant, les modalités de la pratique varient. Certains ont appris de manière autodidacte, alors que d'autres ont suivi des cours. Certains jouent de la musique uniquement pour eux-mêmes, tandis que d'autres se produisent sur scène et diffusent leurs créations. Certains aimeraient faire carrière dans le domaine, mais d'autres conçoivent la musique uniquement comme un passe-temps. Ces résultats sont corroborés par ce qui est observé dans les maisons de jeunes. Celles-ci organisent régulièrement des spectacles mettant en vedette les jeunes et ils présentent souvent des numéros musicaux, de styles variés. La maison des jeunes Le Bunker dispose d'un studio d'enregistrement professionnel qui est très sollicité. Un technicien de son y est présent deux fois par semaine et les séances d'enregistrement affichent toujours complet. Dans l'arrondissement de Saint-Laurent, Benoît Beaudry croit qu'il serait pertinent de disposer d'installations similaires. Il observe qu'il y a beaucoup de talent chez les jeunes du quartier et qu'un studio accessible et encadré par des professionnels serait une ressource qui aiderait les jeunes à développer leurs aptitudes.

La danse aussi est très populaire, surtout chez les adolescents. Selon Benoît Beaudry, elle est très pratiquée par les jeunes de Saint-Laurent, autant par les filles que par les garçons. Ce sont les danses urbaines (tecktonik, hip-hop, etc.) qui remportent le plus de succès. Le constat est similaire dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Jean-François Gagnon mentionne que le CJ a un professeur de danse hip-hop qui se rend à l'école secondaire Marguerite-De Lajemmerais. Il doit souvent refuser des jeunes tellement l'activité qu'il offre est courue. Chez les jeunes joints lors de l'étude de Culture Montréal, la danse est surtout pratiquée par des filles de 12 et 24 ans. La danse hip-hop remporte aussi un grand succès, mais elle côtoie le ballet classique.

Deux des trois maisons de jeunes de l'étude, le Bunker et le CJ, participent à des ligues d'improvisation. Dans les deux cas, environ sept jeunes sont présents de manière régulière à l'activité. Parmi les jeunes de l'étude de Culture Montréal, plusieurs étudiants du secondaire sont aussi impliqués dans l'improvisation. Ils jouent notamment à l'école ou dans des centres communautaires. Les jeunes

du secondaire sont aussi plusieurs à participer à la troupe de théâtre de leur institution d'enseignement.

Enfin, les arts visuels sont aussi assez présents dans la vie des jeunes. Cela s'observe particulièrement chez les 12 à 17 ans de l'étude de Culture Montréal. Plusieurs ont développé des pratiques de création multimédia qui intègrent la photographie, la vidéo, le montage, etc. Ces activités sont réalisées à la maison, sur l'ordinateur personnel ou familial, ou encore à l'école, où ils ont accès à des équipements plus perfectionnés. Le dessin est aussi pratiqué par plusieurs, souvent de manière informelle et autodidacte.

3.4 | LES BARRIÈRES À LA PARTICIPATION CULTURELLE DES JEUNES

3.4.1 Le manque de ressources financières

L'étude de Culture Montréal démontre qu'une barrière importante à la participation culturelle des jeunes est le manque de ressources financières, surtout pour les jeunes âgés de 12 à 24 ans. En effet, plusieurs jeunes mentionnent qu'ils assisteraient à davantage de spectacles (musique, théâtre ou danse, selon leur préférence), si cela coûtait moins cher. Par exemple, une jeune aimerait beaucoup aller à l'opéra, ce qu'elle n'a jamais fait, mais le prix du billet l'empêche de s'ouvrir à cette discipline. Le cinéma est aussi plus souvent fréquenté le mardi soir, moment où le tarif d'entrée est réduit.

Considérant que les jeunes n'ont pas les ressources financières suffisantes pour faire les sorties culturelles qui les intéressent, la distribution de billets gratuits pour certains spectacles en salle est une voie à explorer. Déjà, une jeune fille dans l'étude de Culture Montréal mentionnait qu'elle reçoit parfois des billets de théâtre gratuits et qu'elle aime avoir cette occasion d'assister aux diverses pièces. Les jeunes du CJ ont également bénéficié d'une opportunité similaire. Grâce à un partenariat avec l'organisme Danse-Danse, ils ont pu assister gratuitement à deux spectacles de danse contemporaine à la Place des Arts. En échange, ils devaient remettre, par écrit, leur appréciation du spectacle. Jean-François Gagnon, leur animateur, explique que la majorité des jeunes étaient plutôt réticents à l'origine puisqu'ils n'avaient jamais assisté à de tels spectacles et entretenaient plusieurs préjugés à l'égard de la danse contemporaine. Toutefois, l'expérience s'est avérée très positive :

« Le premier show qu'on est allé voir, c'était excellent, pis ils ont vraiment apprécié. Ça m'a étonné de voir qu'ils avaient des bons commentaires pis qu'ils étaient un peu bouleversés, parce qu'ils sont pas tellement habitués à voir des trucs comme ça. Il faut dire qu'on est quand même dans un quartier assez... restreint... Maisonneuve, il y a un gros sentiment d'appartenance, pis quand tu vas à l'extérieur nos jeunes ils sont "Ouf! Non, non... on n'y va pas, on connaît pas ça." Pis des fois, ils vont tripper comme des malades, mais vu qu'ils connaissent pas, ils sont réticents un peu. Mais quand on leur dit "Awaïlle, viens t'en, ça va être le fun, tu vas voir", ils font comme "Ah, wow, c'était le fun finalement". Ils veulent répéter l'expérience après. »

À la lumière de cet exemple, il apparaît qu'un système de distribution de billets gratuits peut être une bonne façon d'encourager la participation culturelle des jeunes et de les initier à des disciplines qu'ils ne connaissent pas. C'est aussi une bonne façon de lutter contre les écarts entre les milieux aisés et défavorisés.

Une initiative belge s'inscrit tout à fait dans cette voie. Article 27 est une association sans but lucratif qui existe depuis 1999. Son nom fait référence à l'article 27 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* qui stipule que la culture est un droit. La mission d'Article 27 est « de sensibiliser et de faciliter l'accès à toute forme de culture pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile¹⁴. » Pour y parvenir, l'association a mis en place un système de distribution de billets de spectacles à prix très réduit : 1,25 €. Son action est complétée par le travail de médiateurs culturels qui accompagnent au besoin certains publics vers la diffusion culturelle et les aident à développer une réflexion critique. Ces médiateurs sont essentiels dans bien des cas puisque :

« La réduction du prix d'entrée peut-être un levier pour rendre accessible la culture à tous. Cependant, elle renvoie à d'autres freins plus complexes à lever qu'ils soient psychologiques, sociaux, et quand bien même culturels. » (Article 27, 2011 : 13)

En 2010, quelque 92 000 entrées à des spectacles ont eu lieu grâce à l'action d'Article 27. Voici comment se déroule la distribution des billets :

« 1. Article 27 émet les tickets et les distribue à son réseau de 146 partenaires sociaux répartis en 9 secteurs d'activités (aide sociale, alphabétisation, CPAS, insertion socioprofessionnelle et formation, maison d'accueil, maison de quartier et

maison de jeunes, travail communautaire et santé mentale).

2. Les partenaires sociaux distribuent régulièrement les tickets Article 27 à leur public, et ce, de façon individuelle et/ou collective (sorties de groupes).
3. Les tickets non nominatifs arrivent chez le partenaire culturel par le biais des utilisateurs Article 27. Le partenaire culturel renvoie ensuite les tickets à Article 27 (avec une facture) pour obtenir le remboursement des places utilisées.
4. Via le fonds de compensation alimenté par les pouvoirs publics, Article 27 rembourse les tickets utilisés et procède à leur encodage. Article 27 dispose ainsi d'une précieuse base de données (nombre de places utilisées, type de spectacles et lieux les plus fréquentés...). »

(Article 27, 2011 : 23)

Les utilisateurs qui bénéficient du service d'Article 27 ont donc le plein choix des spectacles auxquels ils désirent assister. Il leur suffit de se présenter à la billetterie d'un des partenaires culturels de l'association avec un ticket non nominatif d'Article 27 pour bénéficier du tarif à 1,25€. Cette volonté de laisser au public défavorisé le choix du spectacle est au cœur de l'action d'Article 27 :

« Le prix d'achat de la place pour le public est de 1,25 € via Article 27. Non pas quand il y a des places invendues parce que le spectacle ne marche pas trop, non pas seulement à l'approche des fêtes de fin d'année, non pas en dernière minute ou comme une faveur. Mais comme un droit, celui de l'accès choisi et régulier à l'offre artistique dans sa diversité, et ce, aussi bien individuellement, qu'en famille ou en groupe. Droit dont dispose habituellement tout un chacun quand il a de l'argent. » (Article 27, 2011 : 22)

L'exemple d'Article 27 est inspirant puisqu'il ouvre l'ensemble de la programmation de tous les lieux de diffusion au public défavorisé. L'utilisateur peut se rendre au théâtre, à l'opéra ou au concert quand bon lui semble et selon ses intérêts. Il ne s'agit pas d'une sortie obligatoire ou imposée, mais bien d'une sortie librement choisie dans un contexte de diffusion « régulière ». Ce modèle peut certainement inspirer des actions pour favoriser l'accès des jeunes Montréalais aux lieux de diffusion. Un système de distribution de billets non nominatifs similaire pourrait être développé afin de permettre aux jeunes qui en ont envie de se rendre dans les lieux de spectacle

14 www.article27.be, consulté le 19 juin 2012.

malgré leurs faibles ressources financières. Les organismes qui travaillent auprès des jeunes défavorisés pourraient d'abord être ciblés comme partenaires sociaux, mais le système gagnerait à être étendu aux écoles pour ainsi rejoindre le plus grand nombre de jeunes possible.

Montréal dispose aussi d'une mesure que l'on pourrait adapter aux jeunes : la carte *Accès Montréal*. Vendue au coût de 8 \$ aux résidents de Montréal, elle leur permet d'obtenir des réductions lorsqu'ils participent à des activités chez les partenaires associés à la carte. Ceux-ci œuvrent dans plusieurs domaines : activités sportives, camps de jour, cinéma, concerts et spectacles, divertissements, excursions, visites et croisières, loisirs scientifiques, musées et expositions, ressourcement personnel et autres, théâtre. Malheureusement, chez les partenaires culturels, les réductions sont souvent applicables uniquement sur le tarif adulte. Il serait intéressant de mettre en place une carte *Accès Montréal – Jeunes*, où les partenaires et les réductions qu'ils offrent seraient spécialement adaptés aux 12 à 30 ans.

Recommandation 14

Considérant que le manque de ressources financières est l'une des principales barrières à la participation culturelle des jeunes :

- créer une carte *Accès Montréal – Jeunes*, dont les tarifs préférentiels et les partenaires seraient spécialement arrimés aux budgets et aux goûts des jeunes.
- sur le modèle de l'organisme Article 27, mettre sur pied un système de distribution de billets pour permettre à des jeunes d'assister presque gratuitement à des représentations professionnelles en salle.

3.4.2 Le manque de temps

Une autre barrière à la participation culturelle est le manque de temps. Chez les plus jeunes de l'étude de Culture Montréal, on constate que l'horaire se remplit très rapidement entre les heures de classe, les devoirs et les leçons, les activités sportives et les activités culturelles. Avec l'entrée au cégep, et parfois l'entrée dans le monde du travail, le temps devient encore plus rare et les jeunes en viennent souvent à laisser tomber certaines pratiques culturelles, ou à les limiter. À la maison des jeunes de Saint-Laurent, Benoît Beaudry constate également qu'il

est parfois difficile d'obtenir l'implication des jeunes parce qu'ils « sont impliqués dans plein de choses, dans le sport, dans la danse, ils disent oui à tout, mais à un moment donné, ils ne peuvent pas s'impliquer comme il faut dans tout. »

3.4.3 L'éloignement des lieux de diffusion

Le troisième frein que permet de constater l'étude de Culture Montréal est l'éloignement des lieux de diffusion. Ainsi, les jeunes qui habitent loin du centre, particulièrement dans les extrémités est et ouest de l'île, déplorent qu'il y ait peu de lieux de diffusion dans leur quartier et que la majorité de l'offre soit située au centre-ville. L'éloignement des salles de spectacles, jumelé aux contraintes d'horaire qui sont imposées par les parents, limitent le nombre de sorties culturelles que peuvent réaliser ces jeunes. Ce constat nous amène à nouveau à souligner l'importance de doter tous les arrondissements de salles de diffusion professionnelles afin de faciliter l'accès à l'offre culturelle pour tous les jeunes citoyens de Montréal.

4

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

➤ Recommandation 1 :

Que soit inclus dans la politique de développement culturel, lorsqu'elle sera révisée en 2015, un engagement clair à l'égard des jeunes. Cet engagement devra concerner à la fois l'accès aux arts et à la création pour les jeunes citoyens et le soutien aux jeunes professionnels du milieu de la culture. (Voir p. 10.)

➤ Recommandation 2 :

Considérant que la possibilité de faire la promotion de leurs activités à faible coût est un enjeu important pour les artistes de la relève, les producteurs indépendants et les petits lieux d'art et de spectacles, que la Ville déploie sur son territoire un réseau de modules d'affichage libre. Ces modules devront être particulièrement présents dans les secteurs ayant une haute concentration en lieux de diffusion. (Voir p. 13.)

➤ Recommandation 3 :

Afin de consolider la présence des artistes de la relève en art public, tel que présenté dans le nouveau cadre d'intervention en art public :

- que soit créée une bourse en art public pour la réalisation d'une œuvre à caractère temporaire et destinée aux artistes émergents;
- que soient valorisés les événements qui se consacrent à l'art public temporaire, notamment par la création d'un programme qui apportera un soutien financier à ces initiatives. (Voir p. 15.)

➤ Recommandation 4 :

Afin de permettre à tous les Montréalais, et particulièrement aux jeunes Montréalais, d'apprécier et de s'approprier les œuvres d'art public qu'ils côtoient au quotidien, afin également de valoriser la collection, que le Bureau d'art public se dote d'un programme permanent de médiation en art public. Celle-ci devrait être intégrée aux activités du Bureau d'art public au même titre que la conservation, la documentation et l'acquisition. (Voir p. 16.)

➤ Recommandation 5 :

Que le réseau Accès culture consolide son action auprès des artistes de la relève, tant sur le plan de la diffusion que de l'incubation. Pour y parvenir :

- qu'il se dote de moyens d'action précis pour faire passer la présence des artistes de la relève de 12 % à 20 % dans les programmations du réseau ;
- qu'il adopte une définition claire de la relève artistique ;
- qu'il développe un programme de résidence spécialement consacré aux compagnies artistiques de la relève. (Voir p. 18.)

➤ Recommandation 6 :

Afin de permettre un accès équitable à la culture pour l'ensemble des jeunes Montréalais, que le réseau Accès culture :

- développe une stratégie visant clairement à se faire connaître auprès des moins de 30 ans, et ce, dans l'objectif d'augmenter leur présence dans les activités du réseau ;
- soutienne l'aménagement de salles de spectacles et de salles d'exposition professionnelles dans les arrondissements qui en sont dépourvus. (Voir p. 20.)

➤ Recommandation 7 :

Afin de soutenir le risque artistique et la consolidation des artistes et organismes artistiques professionnels de la relève, que le Conseil des arts de Montréal :

- adopte à nouveau la *Mesure d'aide à la consolidation des organismes artistiques professionnels de la relève de Montréal*;
- maintienne le programme *Soutien aux premières expériences de travail dans des fonctions liées au domaine artistique*;
- maintienne le portail Artère. (Voir p. 22.)

➤ Recommandation 8 :

Dans l'objectif de mieux desservir les clientèles adolescentes, que, dans la mesure du possible, toutes les bibliothèques se dotent d'un espace voué aux jeunes, tel que réalisé aux bibliothèques du Plateau et du Mile-End. Cet espace, en plus de présenter des ouvrages qui s'adressent à cette tranche d'âge, permettra une appropriation plus souple des lieux et, lorsque possible, offrira des postes informatiques. (Voir p. 25.)

➔ Recommandation 9 :

Tout comme pour les 6 à 12 ans qui disposent d'une section qui leur est consacrée sur le site Web des bibliothèques, que soit développée une section s'adressant particulièrement à la clientèle adolescente. (Voir p. 26.)

➔ Recommandation 10 :

Considérant les impacts positifs de cette formation tant pour les artistes de la relève que pour les organismes qui offrent des activités en loisir culturel, que soit maintenu le programme *Formation pour la relève en loisir culturel*. (Voir p. 29.)

➔ Recommandation 11 :

Considérant que la culture est une compétence d'arrondissement, que tous les arrondissements se dotent d'une politique culturelle et d'un plan d'action en culture. Tout comme pour la politique *Montréal, métropole culturelle*, ces politiques devront intégrer un engagement concernant à la fois l'accès aux arts et à la création pour les jeunes citoyens, et le soutien aux jeunes professionnels du milieu de la culture. (Voir p. 33.)

➔ Recommandation 12 :

Afin que le patrimoine puisse contribuer à donner un sens à la ville pour l'ensemble de ses citoyens, développer davantage d'activités de sensibilisation au patrimoine montréalais. Pour susciter plus particulièrement l'intérêt des jeunes, développer des partenariats avec les écoles, maisons de jeunes et autres organismes travaillant auprès de cette population. (Voir p. 35.)

➔ Recommandation 13 :

Que les outils de communication de la Ville en matière de patrimoine soient actualisés et bonifiés, notamment par l'intégration des possibilités offertes par les technologies mobiles. Plus spécifiquement, une mise à jour des sites Web voués au patrimoine s'impose, de même que la présence sur les réseaux sociaux. L'ensemble de ces actions contribuera à rejoindre les jeunes sur leur propre terrain et à donner une image plus attractive du patrimoine. (Voir p. 36.)

➔ Recommandation 14 :

Considérant que le manque de ressources financières est l'une des principales barrières à la participation culturelle des jeunes :

- créer une carte Accès Montréal – Jeunes, dont les tarifs préférentiels et les partenaires seraient spécialement arrimés aux budgets et aux goûts des jeunes.
- sur le modèle de l'organisme Article 27, mettre sur pied un système de distribution de billets pour permettre à des jeunes d'assister presque gratuitement à des représentations professionnelles en salle. (Voir p. 43.)

CONCLUSION

À la lumière de cet exercice, nous avons pu constater que la Ville de Montréal soutient de nombreuses initiatives visant à favoriser l'épanouissement culturel des jeunes Montréalais. Toutefois, selon les secteurs, les initiatives qui s'adressent aux jeunes citoyens et aux jeunes professionnels du milieu de la culture sont inégalement promues.

Lors de l'adoption de l'Agenda 21 de la culture par le gouvernement du Québec, la participation culturelle des citoyens a été déterminée comme une priorité à l'objectif 5 :

« Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser la pratique amateur et la médiation culturelle. Inclure les citoyennes et citoyens dans les processus d'élaboration des politiques culturelles, à tous les niveaux. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne. » (MCCCF, 2011b : 16)

Par de tels moyens, on souhaite donner la chance à tous les citoyens de participer de manière active à la vie de la collectivité, de participer aux décisions qui les concernent et de disposer de tous les outils utiles à leur épanouissement individuel. L'accès aux lieux de diffusion culturelle et la possibilité de pratiquer une discipline artistique ne doivent pas être réservés à une élite, mais bien faire partie du quotidien de tous et toutes.

Les jeunes de 12 à 30 ans font partie intégrante de la vie de la métropole, ils contribuent à créer son dynamisme. Il est essentiel de s'assurer qu'ils fassent également partie intégrante de la vie de la métropole culturelle. Les jeunes professionnels du milieu de la culture sont les gardiens de la vitalité culturelle de demain, ce sont eux qui nous représenteront à l'étranger et qui proposeront des créations toujours plus innovantes. Pour leur part, les jeunes citoyens sont également les publics et les Montréalais engagés dans la vie de leur quartier de demain. Néanmoins, avant de penser à ce futur rapproché, il faut considérer que ces forces, les jeunes les représentent aujourd'hui même. Ils créent, ils découvrent de nouvelles disciplines, ils participent tous les jours à l'image festive de la ville.

L'adoption de la politique *Montréal, métropole culturelle* en 2005, de même que l'adoption du *Plan d'action 2007-2017* en culture et les autres mesures qui ont suivi, ont constitué d'importants engagements envers la culture pour l'ensemble des Montréalais, notamment les jeunes Montréalais. À l'heure des bilans, nous pouvons être fiers de ce qui a été accompli. La participation culturelle des jeunes est un enjeu de taille et elle mérite certainement que, comme société et comme métropole culturelle, on se questionne sans cesse sur les meilleures façons de la bonifier. Dans le cadre de cet avis, le CjM a énoncé plusieurs recommandations qui visent à soutenir l'épanouissement culturel des jeunes. Nous souhaitons donc que celles-ci contribuent à nourrir la réflexion à l'égard des prochains engagements et plans d'action de la Ville en matière de culture.

BIBLIOGRAPHIE

ACCES CULTURE. 2012. *Plan d'action. Le soutien à la diffusion de la danse au sein du réseau Accès culture*, Montréal: réseau Accès culture, 2 p.

ACCES CULTURE. 2011. *Offre culturelle pour le jeune public. Le réseau Accès culture présente annuellement plus de 250 représentations scolaires*, Montréal: réseau Accès culture, 2 p.

ACCES CULTURE. 2010. *Plan d'action du réseau Accès culture. 2010-2014*, Montréal: Ville de Montréal, 28 p.

ARRONDISSEMENT DE LASALLE. 2008. *LaSalle, au rythme de la culture. Politique de développement culturel*, Montréal: Comité de développement culturel de LaSalle, 26 p.

ARRONDISSEMENT DE MONTREAL-NORD. 2005. *Politique culturelle de l'arrondissement de Montréal-Nord*, Montréal: Arrondissement de Montréal-Nord, 14 p.

ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST. 2012. *Politique culturelle de l'arrondissement du Sud-Ouest*, Montréal: Arrondissement du Sud-Ouest, 14 p.

ARTEPERT. 2009. *Étude des besoins de répétition, de production et de diffusion des compagnies de la relève et émergentes à Montréal*, Montréal: Les Deux Mondes et Les Écuries, 17 p.

ARTEPERT, MCCONSEIL ET ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIES. 2009. *Diagnostic du réseau municipal de diffusion culturelle Accès culture. Une organisation en devenir. Rapport final*, Montréal: Accès culture, 47 p.

ARTICLE 27. 2011. *Regards sur la médiation culturelle à partir de Article 27 Bruxelles*, Bruxelles: Articles 27, 72 p.

ASSOCIATION DES PETITS LIEUX D'ART ET DE SPECTACLES. 2010. *Quand l'affichage devient sauvage! Rapport sur la problématique de l'affichage sur le mobilier urbain*, Montréal: Association des petits lieux d'art et de spectacles, 28 p.

BUREAU DESIGN MONTREAL DE LA VILLE DE MONTREAL ET CHAIRE UNESCO EN PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL. 2009. *Réalisons Montréal ville UNESCO de design, communiqué de presse*, Montréal: Bureau Design Montréal de la Ville de Montréal et Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal, 3 p.

CONSEIL DES ARTS DE MONTREAL. 2011. *Programme Soutien aux premières expériences de travail dans des fonctions liées au domaine artistique. Critères et normes 2011-2012*, Montréal: Conseil des arts de Montréal, dans le cadre du projet *Outils de la relève artistique montréalaise*, 6 p.

CONSEIL JEUNESSE DE MONTREAL. 2010. *De la parole aux actes : informer, impliquer, intégrer*, Montréal: Conseil jeunesse de Montréal, 112 p.

CONSEIL JEUNESSE DE MONTREAL. 2005. *Mémoire sur la proposition de politique de développement culturel "Montréal, métropole culturelle"*, Montréal: Conseil jeunesse de Montréal, 29 p.

CONSEIL JEUNESSE DE MONTREAL. 2003. *Avis sur le cadre, les principes directeurs & l'énoncé de politique culturelle*, Montréal: Conseil jeunesse de Montréal, 12 p.

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE. 2010. *Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques publiques. Programme et fiche d'inscription*, Montréal : Direction de la culture et du patrimoine, Direction-associée – Bibliothèques, 27 p.

FONTAN, J.-M. ET E. QUINTAS. 2007. « Regards croisés sur la médiation culturelle », *Cahiers de l'action culturelle*, vol. 6, n° 2, p. 40.

FORUM JEUNESSE DE L'ILE DE MONTREAL. 2007. *Le milieu culturel fait-il suffisamment place à la relève?* Montréal : Outiller la relève artistique montréalaise, 24 p.

GAUTHIER, A. ET M. ROY-VALEX. 2005. « Une application locale de la politique culturelle : les ententes de développement culturel entre les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications du Québec », *Loisir et société*, vol. 27, n° 22, p. 355-379.

JACOB, L. ET A. BELANGER. 2009. *Répertoire raisonné des activités de médiation culturelle à Montréal*, Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal – Ville de Montréal et ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 71 p.

JOLI-COEUR, S. 2007. *Définition des termes et des concepts. Lexique et bibliographie*. Montréal: Culture pour tous et Groupe de recherche sur la médiation culturelle, 9 p.

LEMERISE, T. ET B. SOUCY. 1999. « Le point de vue d'adolescents montréalais sur les musées », *Revue canadienne de l'éducation*, vol. 24, n° 4, p. 355-368.

MINISTERE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FEMININE. 2012. « La pratique d'activités artistiques et culturelles en amateur. Enquête sur les pratiques culturelles au Québec en 2009 », *Survол – Bulletin de la recherche et de la statistique*, n° 19, p. 24.

MINISTERE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FEMININE. 2011a. *Cadre de référence. Ententes de développement culturel*, Québec: Gouvernement du Québec, 34 p.

MINISTERE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FEMININE. 2011b. *Agenda 21C. Agenda 21 de la culture au Québec*, Québec: Gouvernement du Québec, 19 p.

OUTILLER LA RELÈVE ARTISTIQUE MONTRÉLAISE. 2011. *Bilan 2005-2010. Outiller la relève artistique montréalaise. Gros plan sur la relève*. Montréal: Conseil des arts de Montréal et Forum jeunesse de l'île de Montréal, 31 p.

POIRIER, C., M. K. DESJARDINS, S. MARTET, M.-O. MELANÇON, J. POIRIER ET K. ST-GERMAIN BLAIS. 2012. *La participation culturelle des jeunes à Montréal – Des jeunes culturellement actifs*, Montréal: Culture Montréal, 166 p.

SOCIETE DES DIRECTEURS DES MUSEES MONTREALAIS. 2011. *Rapport annuel 11*, Montréal: Société des directeurs des musées montréalais, 39 p.

TRANCHEMONTAGNE, D. 2012. « “Zones ados” dans les bibliothèques du Plateau », *Le Plateau*, 29 mai 2012. En ligne : <http://www.leplateau.com/Actualite/C3%A9s/Vos%20nouvelles/2012-05-29/article-2990636/Zones-ados-dans-les-bibliotheques-du-Plateau/1> (consulté le 2 juin 2012).

UNESCO. 1982. « Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles », dans *Conférence mondiale sur les politiques culturelles*, (Mexico, 6 août 1982), 6 p.

VILLE D'OUTREMONT. 2001. *Outremont, ville d'art et de culture. Politique de développement culturel*, Outremont: Comité consultatif sur les arts et la culture, 14 p.

- VILLE DE MONTREAL. 2012a. *Programme Inclusion et innovation en loisir culturel. Présentation*. Montréal: Ville de Montréal, 5 p.
- VILLE DE MONTREAL. 2012b. *Nouveau partenariat avec Ubisoft, Eidos-Montréal et EA - Importante bonification des collections de jeux vidéo dans les bibliothèques de Montréal*. Communiqué de presse. Montréal: Ville de Montréal, 1 p.
- VILLE DE MONTREAL. 2011a. *Bilan des Priorités jeunesse municipales 2007-2010*. Montréal: Ville de Montréal, 42 p.
- VILLE DE MONTREAL. 2011b. *Offre de formation et de stage aux étudiants en arts visuels, art dramatique, arts du cirque, danse, musique et photo*. Montréal: Ville de Montréal, 2 p.
- VILLE DE MONTREAL. 2010a. *La bibliothèque du XXI^e siècle. Améliorer les services aux citoyens dans les bibliothèques publiques de Montréal grâce aux nouvelles technologies*. Montréal: Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, 30 p.
- VILLE DE MONTREAL. 2010b. *Bilan 2005-2010. Politique du patrimoine*. Montréal: Direction de la culture et du patrimoine. Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, 51 p.
- VILLE DE MONTREAL. 2010c. *Cadre d'intervention en art public*. Montréal: Direction du développement culturel, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, 31 p.
- VILLE DE MONTREAL. 2009. *Priorités jeunesse de la Ville de Montréal 2007-2009. Pour une convergence accrue des efforts de la Ville de Montréal et de ses partenaires*, Montréal: Ville de Montréal, 3 p.
- VILLE DE MONTREAL. 2007. *Plan d'action 2007-2017. Montréal, métropole culturelle*. Montréal: Ville de Montréal, 16 p.
- VILLE DE MONTREAL. 2005. *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, Montréal: Ville de Montréal, 11 p.
- VILLE DE MONTREAL. 2005b. *Montréal, Métropole culturelle. Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015*. Montréal: Ville de Montréal, 84 p.
- VILLE DE MONTREAL. 2005c. *Politique du patrimoine*. Montréal: Ville de Montréal, 97 p.
- VILLE DE MONTREAL. 2005d. *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal*. Montréal: Ville de Montréal, 94 p.
- VILLE DE MONTREAL ET MINISTERE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTES CULTURELLES. 2011. *Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans. Présentation destinée aux organismes réalisateurs. Édition 2011*. Montréal: Ville de Montréal et ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 9 p.
- VILLE DE MONTREAL ET MINISTERE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FEMININE. 2009. *Entente sur le développement culturel de Montréal. Projets et programmes 2008-2011*. Montréal: Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville de Montréal, 39 p.



ANNEXE 1

LISTE DES INTERVENANTS CONSULTÉS

VILLE DE MONTRÉAL

Bureau d'art public

Francyne Lord, chef de section
Laurent Vernet, agent de développement culturel

Bureau des festivals et des événements culturels

Alain Petel, commissaire à la culture

Bureau du loisir

Anne Pontbriand, responsable

Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie

Isabelle Dumas, chef de division

Division des programmes et services aux arrondissements – Bibliothèques

Ivan Filion, chef de division

Réseau Accès culture

Marie-Odile Melançon, agente de développement
culturel

ARRONDISSEMENTS

Arrondissement de Montréal-Nord

Marie-Agnès Guichard, chef de division –
Culture, sports, loisirs et développement social
Marie-France Goulet, assistante aux événements
culturels

AUTRES ORGANISMES

Carrefour jeunesse du CCSE Maisonneuve

Jean-François Gagnon, animateur

Maison des jeunes de Saint-Laurent

Benoît Beaudry, coordonnateur à l'animation

Maison des jeunes Le Bunker (Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens)

Catherine Chantal, animatrice
Yvon Bonneau, animateur

Zone Homa

Melissa Larivière, directrice, initiatrice du projet
et direction artistique
Benoît Rioux, adjoint à la direction, communications
et direction artistique

cjmtl.com

Visitez-nous

Suivez & partagez



facebook.com/cjmtl



twitter.com/cjmtl

© Conseil jeunesse de Montréal
1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424
Montréal, Québec H3A 1X6
Téléphone : 514 868-5809
Télécopieur : 514 868-5810
Courriel : cjm@ville.montreal.qc.ca

